

ALIMENTATION p.30

De l'huile de tournesol "made in Paraclet"

RÉUSSIR

N° 3898 - 9 juin 2023
3,30 euros

92027-3898-3.30
9 202707508624

L'Action Agricole PICARDE

Journal d'informations agricoles et rurales de la Somme

FONDS FEADER EN HAUTS-DE-FRANCE p.9

8 M€ d'euros à saisir rien que pour l'élevage



© M. BLOSER

Les appels à projets du Pre'ad (ex-PCAé) ouvrent ce 15 juin. Comme pour la précédente période, les agriculteurs sont aidés à investir dans les domaines de la diversification, de l'agroenvironnement, du végétal et de l'élevage.

Ce dernier volet est d'ailleurs le plus soutenu, avec une enveloppe de 8 M€ cette année.

BETTERAVES
Tout va mieux chez Tereos



ÉLEVAGE BOVIN
Des herbes passées à la loupe



DIVERSIFICATION p.32
Du grain de blé au pain à la Ferme des 3 terres



Dépannage 24h/24 - 7j/7 06 76 42 31 21 CONSEILS PNEUMATIQUE / DÉPANNAGE / MONTAGE / LESTAGE À L'EAU / GÉOMÉTRIE 3 D



Des spécialistes à votre service !

Opérations pneus bennes

AGRI-PNEUS

+ de 8 000 pneus en stock

VENEZ VISITER SUR NOTRE SITE LE STOCK OCCASION

Importateur France



03 22 42 31 21

commercialfrance@agripneus.fr

Actualité

Le plan alimentaire du Parc naturel se précise	p.3
Le premier ministre du Congo Brazzaville chez Cocorette	p.4
Ce que Cristal Union va faire de ses bons résultats	p.5
Tereos sur la voie du redressement	p.6
Ce qu'il faut retenir de l'outdoor de NatUp	p.7
Une convention pour développer le solaire en région	p.8
Les appels à projets du Pre'ad ouvrent	p.9
Agenda : réunions et formations à venir	p.10
PLOA (foncier) : les propriétaires ruraux veulent peser	p.11
Les fabricants d'engrais face à l'enjeu du carbone	p.12

Production

Appréhender le risque mildiou en pomme de terre	p.13
Bulletin de santé du végétal	p.14
Stade des blés dans la Somme	p.15
Un diagnostic de la prairie pour mieux la conduire	p.16
Herbophyl'hebdo : attendre avant le retour au pâturage	p.17
Petites annonces	p.18 à 19

Économie

Net ralentissement des conversions bio	p.20
Cours et marchés	p.21 à 24

Gestion

Le viager, une formule attractive qui séduit	p.25
Qu'est-ce-que le fonds agricole ?	p.26
annonces légales	p.27

Magazine

De bonnes conditions sur le tir d'été du sanglier	p.29
Le haricot de Soissons enfin reconnu en IGP	p.31
La Ferme des 3 terres pétrit désormais son pain	p.32

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



Action agricole picarde



@AAPicarde

le Dessin



l'Édito

Future terre d'accueil et de croissance ?

Marie-Françoise LEPERS

Secrétaire générale de la FDSEA



Le soleil qui rayonne sur notre territoire après s'être fait tant désirer a permis de solder nos travaux, mais à présent qu'ils sont à jour ou presque, nous renvoie à de profonds questionnements existentiels. Dans une projection de changement climatique, quel sera le visage de notre profession, de nos filières, de nos entreprises, de notre avenir ? Vaste question qui peut être tétonisante si l'on s'attache aux problèmes qui arrivent. Oui, la température moyenne va monter, avec des risques d'accidents de culture accrus. Oui, il y a un véritable enjeu sur l'eau, avec une question sur la disponibilité de la ressource, et des coexistences d'usage qui peuvent devenir des sujets de discussion, de discute, voire de conflit et de crise. Oui, il y a par ailleurs un enjeu de décarbonation. Mais n'y a-t-il que du négatif ? Sommes-nous voués à une décroissance certaine ? Certainement pas. D'abord, l'ensoleillement accru à l'année nous donne quelques marges de manœuvre sur la valorisation de nos toitures en photovoltaïques. Avant de se poser des questions sur des friches, et encore moins sur des terres, nous avons un grand potentiel de contribution à la décarbonation de l'énergie. Si on pousse le cynisme encore

plus, une augmentation du taux de CO₂ dans l'air aura une conséquence positive sur la productivité des plantes qui se nourrissent du CO₂ pour produire la biomasse et l'oxygène... A se demander d'ailleurs si la prolifération de plantes sauvages n'est pas le premier signe de cette tendance. Si on observe la ressource en eau, et sans entrer dans la polémique, on sait que le discours sera difficile, mais au moins il y aura discours, car il y a de la ressource. Il faut la préserver, il faut la recharger l'hiver ou quand il pleut, car il pleuvra davantage, il faudra en stocker en aérien... on aura des difficultés, mais au moins on pourra discuter. Rotation culturelle, matière organique, légumineuse, et même élevage (n'en déplaise à la Cour des Comptes) auront une place dans l'adaptation. Notre territoire a une réelle attractivité, et ce sera sans doute encore plus vrai dans cette perspective de difficulté d'adaptation à ce que l'avenir nous réserve. En clin d'œil, ultime preuve de cette nouvelle attractivité : de Mers-les-Bains à Dunkerque, les réservations touristiques progressent de 25 % dans notre territoire régional. Notre territoire est terre d'avenir et de croissance, et nous pouvons et devons garder confiance en notre avenir.

Patrick Bénézit,
Président de la FNB, vice-président de la FNSEA

«Ne pas sacrifier notre élevage bovin»

Au fil des semaines, le projet du gouvernement pour l'avenir de notre secteur, indéchiffrable jusqu'ici, commence à se faire plus clair : accélérer la décapitalisation de notre cheptel... pour mieux assumer la nécessité d'importer. Car il y a là une réalité que nul ne peut nier : si notre production de viandes bovines s'effondre en France, la consommation, elle, ne recule pas. Au contraire : elle est en progression sur les premiers mois de 2023 ! Au grand dam de notre ancien ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, qui faisait, il y a peu, la promotion de la «fausse viande» fabriquée par les «faux fermiers» financés par Xavier Niel, en dénigrant publiquement, au passage, nos produits et notre modèle d'élevage pourtant reconnus dans le monde entier pour leur durabilité. Alors, l'équation est simple à résoudre, pour les distributeurs. Et Leclerc s'en est fait le porte-parole il y a peu. Cap sur les viandes importées ! Et comme nos voisins européens ne s'en sortent pas beaucoup mieux que nous, pourquoi ne pas aller s'approvisionner directement sur le continent américain ? D'autant qu'une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule : l'Union européenne entend conclure des accords de libre-échange avec tous les géants producteurs de viandes bovines au monde. Ces pays ne respectent pas nos normes de production sanitaires et environnementales ? Quelle importance ? Pour sauver la planète, la priori-

té semble être de faire en sorte que nos vaches disparaissent de nos paysages français, quels que soient les niveaux de consommation et d'importation de viandes bovines. Nous avons déjà perdu 30 % de notre cheptel en 60 ans ? 1 million de vaches sur les seules sept dernières années ? «Ce n'est pas assez rapide !», nous dit la Cour des Comptes dans un rapport publié le 22 mai, qui demande au gouvernement d'accélérer le mouvement et de proposer des programmes de «réorientation» professionnelle aux éleveurs bovins ! Et c'est ainsi que, de petite phrase en petite phrase, de décision en décision, notre secteur devient tranquillement le symbole choisi par la France pour témoigner de sa détermination à atteindre ses objectifs climatiques. À écouter les débats actuels, rien d'autre dans l'économie ne serait plus dangereux pour l'environnement que nos vaches qui pâturent, alors que nos élevages bovins «cochent toutes les cases» des atouts environnementaux, économiques et territoriaux, indispensables à notre pays. Ça vous paraît grotesque ? C'est pourtant la piètre logique que certains de nos responsables politiques semblent enclins à dérouler, pour mieux nous faire avaler des prix bas, de la fausse viande et des accords de libre-échange avec le monde entier. Il est donc encore temps de se défendre et de refuser ce scénario ! La Fédération nationale bovine y prendra toute sa part.

la Tribune de



© FNSEA

ALIMENTATION

Plan alimentaire du Parc naturel : ça fourmille d'idées d'actions

Après une phase de diagnostic des productions agricoles et des besoins des habitants, place à la définition d'une stratégie pour mettre en œuvre le plan alimentaire territorial (PAT) initié en 2021 par le Parc naturel Baie de Somme-Picardie maritime. Les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture avaient rendez-vous pour partager leurs idées ce 6 juin.

Une alimentation durable, de qualité et accessible à tous les habitants. Tel est le fil rouge du PAT (Plan alimentaire territorial) dans lequel s'est engagé le PNR (Parc naturel régional) Baie de Somme-Picardie maritime depuis janvier 2021. «Trois EPCI du territoire, que sont la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre et la Communauté de communes du Vimeu, sont concernées. Après la phase de diagnostic, nous voilà dans celle de l'élaboration du plan d'action, afin de pouvoir le mettre en place par la suite», rappelle Patricia Poupart, présidente du PNR.

Cette stratégie, c'est aux citoyens et aux acteurs du territoire de l'élaborer. Ce 6 juin, Raphaëlle Ulrych, chargée de mission agriculture et alimentation au PNR, invitait à un atelier d'échanges à ce sujet à la Garopole d'Abbeville. Une vingtaine d'acteurs de l'agriculture et de l'alimentation y répondaient. Les richesses du territoire sont nombreuses. «En termes de production, nous avons recensé



Les productions agricoles sont nombreuses et variées au sein du PNR Baie de Somme-Picardie maritime. Tout l'enjeu est de pouvoir les rapprocher des habitants.

971 fermes, 28 navires de pêche, 15 mytiliculteurs et près de 300 pêcheurs à pied professionnels», présente-t-elle. Les productions sont presque toutes excédentaires par rapport aux besoins des 110 000 habitants : céréales, élevage, légumes, produits de la mer... Seuls les fruits manqueraient dans le Vimeu et la Baie de Somme. Un constat interpelle cependant : «Plus de 90 % de ce qui est produit sur le territoire est exporté, et plus de 90 % de ce que les habitants

consomment est importés, notamment des produits transformés.» Du côté des citoyens, le constat global est que leur budget dédié à l'alimentation est de plus en plus réduit. «Selon une enquête que nous avons menée, il représente environ 20 % du revenu net. Face à l'inflation des produits alimentaires (+ 16,3 % en 2023), plus d'un tiers des ménages disent restreindre leurs dépenses sur ce poste. C'est même le premier qui est réduit en cas de coup dur.» Le budget dédié

à l'alimentaire représenterait entre 250 et 500 € par mois. Et le prix serait un réel frein à l'achat. Les produits locaux sont minoritaires dans les paniers. Les citoyens disent réaliser leurs courses plus de trois fois par mois en GMS, une à deux fois dans des commerces indépendants, et moins d'une fois chez un producteur ou un marché. L'alimentation représente pourtant un enjeu sanitaire et social important. «34 % des personnes en précarité alimentaire cumulent au moins deux fragilités : santé, logement, isolement...»

L'équité parmi les enjeux

Derrière cette question de l'accessibilité alimentaire, de nombreux enjeux émergent. Comment partager plus équitablement la valeur ajoutée au sein des filières d'approvisionnement ? Comment permettre plus d'accessibilité sociale et financière à une alimentation de qualité, à tous les âges de la vie ? Comment permettre une accessibilité physique à une alimentation de qualité ? Comment être réellement acteur

de son alimentation ? Telles étaient les questions posées ce 6 juin.

Les idées fusaiet. «Nous avons besoin de plus de synergie entre les acteurs qui œuvrent à l'accessibilité alimentaire», note Mylène Merchez, de Valloires domicile. «Nous devons aider les producteurs à mieux faire connaître leurs métiers et la qualité de leurs produits, avec des visites de ferme par exemple», propose Marie-Françoise Lepers, agricultrice et élue à la chambre d'agriculture et à la FDSEA. «Les dons agricoles existent peut-être dans ce territoire, mais mériteraient d'être mieux organisés pour valoriser le travail des agriculteurs et bénéficier aux associations d'aide locales», pointe Cécile Peltier, de Solaal Hauts-de-France. Éducation à l'alimentation dès la petite enfance, communication, vers les produits locaux, construction d'une cuisine centrale pour alimenter les cantines scolaires... Des pistes sont dégagées. D'autres ateliers du genre doivent être animés prochainement pour poursuivre les travaux.

Alix Penichou

ÉVÉNEMENT

À Abbeville, trois jours de fête autour de la viande bovine

Le Festival de l'agriculture en Picardie maritime revient les 16, 17 et 18 juin à Abbeville pour des moments privilégiés de rencontre entre le monde agricole et le grand public.



La sixième édition du Festival de l'agriculture en Picardie maritime se rapproche à grands pas pour ses organisateurs.

Faire aimer la viande et ceux qui la font pourrait être le slogan de la sixième édition du Festival de l'agriculture en Picardie maritime qui se tient cette année les 17 et 18 juin sur l'esplanade du boulevard Vauvau, à Abbeville. Pour l'occasion, le vaste espace qui s'étend du théâtre en longeant les grilles du lycée Boucher de Perthes se découpe en six espaces. De la restauration au

pôle machinisme, en passant par le marché du terroir, les services aux entreprises, jusqu'aux pôles végétal et animal, on y passe volontiers une journée bien remplie. Pour le président du comité d'organisation, Olivier Parcy, «le festival reste un lieu d'échange privilégié entre le grand

public et les professionnels de l'agriculture en Picardie maritime». Chaque année, quelque 20 000 visiteurs se pressent dans les allées pour découvrir autant les produits locaux et ceux qui les font, des machines, des animaux et tout un tas d'animations.

Gâteau battu le samedi après-midi

Pour cette sixième édition, on retient qu'un accent particulier sera mis sur l'accueil du grand public. Pour l'attirer, rien de tel que... des dégustations ! Et c'est la viande bovine qui sera à l'honneur avec la participation de l'interprofession des viandes (Interbev), d'éleveurs et marchands de bestiaux. Toujours côté «animaux», un concours de race charolaise sera installé le samedi ; lequel se prolongera le dimanche avec la



présentation de races bovines et la proclamation des résultats du concours charolais. Dimanche matin, c'est l'agneau de boucherie qui sera à l'honneur avec l'AONP. Et les autres productions dans tout cela ? «Elles ne sont pas oubliées, loin de là», rassurent les organisateurs. En témoignent la présence d'un four à pain servant à fabriquer «en

live» la baguette L'Avocette, des exposants du monde végétal, ainsi que les centres de formation agricole. Quant au concours du fameux gâteau battu, pas d'inquiétude non plus : il aura bien lieu le samedi 17 juin, de 15h à 17h. Le programme complet est à retrouver sur la page Facebook de l'événement et sur son site Internet.

V.F.

Du bœuf jusque dans le repas du terroir

La viande bovine sera partout à l'honneur pendant la durée du Festival de l'agriculture en Picardie maritime, y compris jusque dans le menu du repas du terroir (22 €) servi le dimanche 18 juin, sous chapiteau. Les organisateurs en font la promesse, «il ne s'agit que de produits locaux». En entrée, une terrine de porc aux confits d'oignons rouges et salicornes sera suivie d'un pavé de bœuf et sa sauce échalote. En accompagnement ? Des frites, évidemment ! Puis viendront les fromages en trio et une touche de verdure. Pour le dessert, une évidence encore et un clin d'œil local : un mini gâteau battu sera servi avec des fraises. Dans le menu «enfants» (12 €), steak haché-frites et mini battu avec ses fraises sera proposé. La réservation pour le repas du terroir est conseillée au 06 89 15 61 06 ou depuis le site de l'événement www.festivalagriculturepicardiemaritime.fr

AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Le Premier ministre du Congo Brazzaville picore des idées chez Cocorette

En voyage de travail en France, Anatole Collinet Makosso, premier ministre du Congo Brazzaville, s'est rendu à Doullens jeudi 1^{er} juin pour visiter l'entreprise de conditionnement d'œufs Cocorette, filiale du Groupe Noriap. Une telle organisation en filière pourrait répondre à un fort enjeu d'autonomie alimentaire de ce pays.

Du pétrole et du gaz, mais très peu de nourriture. Et pourtant, «un peuple qui ne consomme pas ce qu'il produit est un peuple qui n'est pas libre», a déclaré le président de la République du Congo Brazzaville, Denis Sassou N'Gesso. L'autonomie alimentaire débuterait par les œufs et les poulets de chair. C'est dans ce cadre qu'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, et sa délégation, ont visité le site de conditionnement d'œufs Cocotte de Doullens ce 1^{er} juin.

«La sécurité et l'autonomie alimentaire sont des sujets universels. Nous partageons les valeurs d'un pays qui veut nourrir ses citoyens et s'ouvrir au monde s'il le peut», introduit David Saelens, président du Groupe Noriap, qui a repris Cocorette en 2016. Au Congo, le sujet de l'autonomie alimentaire est ambitieux. «Nous importons près de 600 milliards de francs CFA, soit près d'1 milliard d'euros, pour 5 millions d'habitants. Nous devons réfléchir à des méthodes et des systèmes de production qui nous permettront de réduire ce chiffre», explique Anatole Collinet Makosso. La priorité est portée sur les œufs et les poulets de chair. «À l'horizon 2025, nous voulons réduire de moitié leur importation. Ces produits arrivent chez nous à des prix bas, qui concurrencent fortement nos produits locaux, de qualité.» Pour atteindre cet objectif, l'organisation en filière semble pri-

mordiale. Et celle en place chez Cocorette est inspirante. «Je retiens que les petits producteurs sont encouragés, et que les sources d'approvisionnement sont multipliées pour garantir les approvisionnements.» La filiale de Noriap a en effet la particularité de contractualiser avec des élevages de toutes tailles. «Ils vont de 1 500 à 176 000 poules, avec un élevage moyen à 11 000 poules», précise Stéphane Gourguechon, directeur général de Cocorette. Chez Noriap, l'activité œufs représente 14,8 % du chiffre d'affaires, grâce à deux débouchés : l'œuf coquille et les ovoproducts. Au total, 60 millions de poules élevées par 290 éleveurs produisent 15,7 milliards d'œufs. «Les deux-tiers sont alternatifs (bio, plein air, label rouge...) et 33 % sont toujours en cage. Notre volonté est d'arrêter ce mode de production d'ici cinq à dix ans. C'est un sujet, car les éleveurs ont besoin d'accompagnement pour cela.»

550 millions d'œufs par an

Dans l'usine Œufs Nord-Europe de Doullens, 550 millions d'œufs y sont conditionnés (capacité de 650 millions) grâce à 90 salariés qui s'activent en équipe du matin et du soir, plus une équipe de ménage la nuit. Le site, en forme de W, qui s'étend sur près d'un hectare, est parfaitement organisé. Les réceptions se font l'après-midi, pour



Anatole Collinet Makosso, premier ministre du Congo Brazzaville, a notamment retenu l'encouragement des petits producteurs et la sécurisation de l'approvisionnement grâce à un large rayon de collecte.

des œufs traités le lendemain. Dès l'entrée dans le quai n°8, celui de la réception des emballages, les tours de cartons laissent imaginer l'ampleur de l'activité. Des boîtes de toutes les couleurs et de toutes marques de GMS (grande et moyenne surfaces), sont empilées. Elles arrivent par palettes de France (La Rochelle), d'Allemagne et de Hongrie. «Le marché est complexe. On change toujours de boîte, car nous avons 180 références.»

Le rythme de conditionnement est soutenu : vingt et un jour au

maximum s'écoulent entre le jour de ponte et la livraison en centrale. Première étape : des robots (ils effectuent les tâches les plus pénibles) placent les œufs sur un tapis roulant, qui traverse le Mirage : cette machine effectue trente-deux photos par œuf, et détecte les fêlures, les plumes ou tout autre défaut. Chacun est également pesé. Ils sont ainsi ré-

Un appel du pied

Un modèle transposable au Congo Brazzaville ? «Nous avons besoin de partenaires, d'expertise. Il nous faut des industriels qui osent», insiste franchement Anatole Collinet Makosso. L'invitation est lancée. L'élu était reçu le lendemain par Élisabeth Borne. Il était cette fois question «de la coopération franco-congolaise sur les grands enjeux mondiaux, notamment les enjeux climatiques et environnementaux», dans la suite d'Emmanuel Macron à Brazzaville le 3 mars 2023, selon le communiqué de Matignon.

Alix Penichou

Des éleveurs s'organisent en OP

La filière œuf française est-elle si exemplaire ? «Elle doit faire face à ses problèmes», consent Stéphane Gourguechon, directeur général de Cocorette. Sur le volet sanitaire, premièrement, la tension est toujours forte, dans un contexte d'épidémie de grippe aviaire. «Elle touche surtout les élevages de canards, mais elle se fait à nouveau sentir en Pays de Loire pour les pondeuses. Tous les élevages touchés n'ont d'ailleurs pas encore été remis en production.» Le marché en pâtit évidemment. «La disponibilité en œufs reste limitée, mais nous faisons face à de gros volumes d'importations européennes d'ovoproducts avec des prix sous notre marché français. Les cours restent tendus.»

Les tensions sur le marché de l'œuf datent de la sortie du confinement. L'entreprise Cocorette n'a pas été épargnée et affichait 5 M€ de résultats négatifs en 2021, - 13 M€ en 2022. «En découle des relations entre l'entreprise et ses producteurs particulièrement dégradées, un manque de communication, et des décisions unilatérales parfois différentes d'un producteur à l'autre», regrettent certains éleveurs. Ceux-ci travaillent donc à la création d'une organisation de producteurs (OP), «pour sécuriser nos contrats avant tout». Chez Cocorette, la porte est plutôt ouverte. «Nous avons l'objectif commun de sortir de l'ornière. Vous proposez une structuration, et Cocorette en a besoin. Ensemble, il faudra que nous parvenions à nous adapter au marché», commentait Luc Vermersch, vice-président de Noriap, lors d'une réunion d'information il y a un an.

MULTITRAV
Transports
T.P Travaux Agricoles
45 ans d'expériences dans l'épandage
secteur d'activités 80, 60

Presta'Terre
Sertise l'environnement
ISO 14001 - V2004

ENTREPRISE QUALIFIÉE
QualiTerraBrie

Toujours présent
avec la même équipe
de chauffeurs

**Pour vos épandages
du matériel adéquat
pour plus de précisions
respect du tassement de sol**

80160 LOEUILLY - Tél. : 03 22 38 13 45 - mail : www.multit trav@wanadoo.fr

Contactez : Matthieu au 06 23 23 64 11 ou au 06 71 54 31 74

COOPÉRATION

Ce que compte faire Cristal Union de ses bons résultats

Le groupe coopératif sucrier Cristal Union a annoncé le 5 juin des résultats «en forte progression» qui lui permettent de rémunérer à la hausse ses adhérents et poursuivre sa stratégie de décarbonation de ses outils.



Olivier de Bohan, président du groupe coopératif sucrier Cristal Union et son directeur général, Xavier Astolfi, abordent les prochaines campagnes avec sérénité.

Le chiffre d'affaires ? + 30 %, soit 2,3 milliards d'euros. L'Ebitda ? 289 millions, en progression de 40 %. Le résultat net ? En hausse de 85 % pour s'établir à 179 millions. Ces chiffres, ce sont présentés par la coopérative Cristal Union pour son exercice 2022-2023 le 5 juin lors d'une conférence de presse. Du côté de ses responsables, Olivier de Bohan (président) et Xavier Astolfi (directeur général), le ton était visiblement «serein». «Nous continuons à être vigilant au contexte dans lequel nous évoluons, mais nous affichons tout de même une certaine sérénité», a ainsi déclaré

Olivier de Bohan.

Retour aux adhérents...

Pour le directeur général de Cristal Union, Xavier Astolfi, ces résultats positifs qui résultent d'un contexte porteur, de la réalisation d'économies et d'une adaptation de la stratégie commerciale, vont participer à deux objectifs. Le premier sera de rémunérer au mieux les planteurs de betteraves adhérents à Cristal Union : «Nous sommes une société coopérative. Quand la coopérative fait un bon résultat, il y a un retour aux coopérateurs», a déclaré M. Astolfi.

D'autant que ce «retour» est aujourd'hui «nécessaire pour redonner de l'attractivité à la culture de la betterave» dans un contexte où «les céréales qui ont connu aussi une hausse de leurs prix sont le premier concurrent de la betterave dans la plaine...». Côté prix, Cristal Union paiera donc un prix moyen de 43,40 € la tonne de betteraves récoltées en 2022, «soit une augmentation de 14 € par rapport à 2021».

... et décarbonation

Le second objectif poursuivi par Cristal Union est de continuer à

«verdir» son process de transformation de la betterave en sucre et en alcool, et à rendre les usines du groupe plus autonomes en énergie. Qualifiée par le groupe de «nécessaire», la décarbonation est déjà une réalité, mais elle est amenée à s'amplifier à grands renforts d'investissements. D'ici 2030, Cristal Union s'est fixé pour objectif de réduire de 35 % ses

Vincent Fermon

Les pulpes, un outil pour viser l'autonomie énergétique

À l'occasion de sa conférence de presse pour la présentation de ses résultats annuels pour l'exercice 2022-2023, le groupe coopératif Cristal Union a annoncé le 5 juin viser «l'autonomie énergétique de ses sucreries d'ici 2050». Pour ce faire, le groupe compte sur la combustion «de la biomasse apportée par les pulpes de betterave», selon les mots de Xavier Astolfi, le directeur général de Cristal Union. «55 % de ces pulpes suffiraient en effet pour auto-alimenter en énergie une sucrerie-distillerie du groupe, comme celle d'Arcis-sur-Aube, qui pourrait être le premier site autonome en énergie dès 2030», souligne un communiqué du 5 juin. «Mais pour faire avancer ce projet, nous avons besoin d'être accompagné d'un point de vue financier et réglementaire», a reconnu le président du conseil administratif de Cristal Union, Olivier de Bohan. Sur le seul site d'Arcis-sur-Aube, l'investissement correspondrait peu ou prou à «deux années d'investissement», soit environ 160 M€ selon Cristal Union. «Si nous y parvenons, nous serons capables de le généraliser à l'ensemble de nos sucreries», a précisé Xavier Astolfi. Mais qu'en est-il des pulpes habituellement destinées à l'élevage ? Selon le directeur de Cristal Union, «il y en aura assez pour tous les usages, à condition de poursuivre des économies d'énergie».

émissions de CO₂ et de 10 % sa consommation d'énergie par rapport à 2015. Pour y parvenir, cela passe par exemple par la mise en service d'un sécheur vapeur dans la sucrerie de Sainte-Émilie (80). En matière d'eau, si les sites industriels de Cristal Union ont d'ores et déjà réduit de 65 % leurs prélèvements entre 2010 et 2020, le groupe vise l'autonomie en eau de ses sucreries dans les trois ans à venir.

Un objectif de 45 €/t pour 2023

Selon les prévisions de Cristal Union, les prix du sucre sur le marché européen comme mondial ne devraient pas retomber de sitôt, ce qui laisse imaginer des performances encore à venir pour la coopérative. Après avoir annoncé en janvier dernier un objectif de 45 €/t pour les betteraves qui seront récoltées en 2023, la direction de Cristal Union a confirmé début juin cet objectif, et espère même mieux... «L'objectif de 45 €/t sera tenu, a ainsi affirmé Olivier de Bohan, le président du conseil d'administration de la coopérative. C'est un signal fort pour inciter au maintien des surfaces, voire à leur augmentation.» Preuve en est, les surfaces implantées il y a quelques semaines pour le compte de Cristal Union n'ont baissé «que» de 3 %.

Vincent Fermon

En bref

Pommes de terre d'industrie : vives tensions sur l'approvisionnement

L'indicateur de prix de contrat industrie établi par l'interprofession des pommes de terre transformées (GIPT) est passé de 120,1 pour la campagne 2022-2023 à 163,7 pour la campagne 2023-2024, soit une hausse de 36,3 %. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse exceptionnelle : la hausse continue des coûts de production ; un été 2022 très sec et très chaud dans les régions de production française ainsi qu'un besoin accru de pommes de terre de la part des industriels de la transformation, dans un contexte de reprise d'activité mondiale, et de commerce, post-Covid. En raison des pluies de ces dernières semaines, les plantations pour la campagne 2023-2024 viennent de se terminer avec quinze jours de retard. En conséquence, la transition entre les deux campagnes risque d'être extrêmement tendue, en termes de disponibilité de pommes de terre. Comme chaque année, près de 80 % de la production est contractualisée. La production disponible sur le marché libre (environ 20 %) se négocie ainsi à près de 500 €/t, un niveau qui reflète la rareté de l'offre et la tension rarement égalée sur le marché national comme européen. «À date, cette tension ne semble pas s'infléchir pour le marché de la pomme de terre d'industrie à horizon 2023-2024» conclut le GIPT.

BETTERAVES

Tereos sur la voie du redressement

La stratégie de relance et le changement de gouvernance engagés par la coopérative sucrière ont porté leurs fruits avec des résultats spectaculairement en hausse. Tereos va à nouveau verser des dividendes à ses adhérents.



L'équipe de direction de Tereos entourant le président de son conseil d'administration, Gérard Clay.

Après avoir traversé une grave crise interne en 2020 qui a conduit au départ de la direction historique du groupe, Tereos a annoncé jeudi 1^{er} juin des résultats économiques 2022-2023 (clos fin mars) particulièrement satisfaisants. La coopérative, présente dans les filières sucre, amidonnerie, céréales, éthanol ou encore nutrition animale, a réalisé l'année dernière un chiffre d'affaires de 6,6 milliards d'€, en hausse de 29 %, et un résultat opérationnel (Ebitda) record de 664 M€, multiplié par deux par rapport à l'année précédente. L'entreprise est également parvenue à considérablement réduire son endettement. La «dette structurelle» du groupe, qui s'élève à 1,4 Md€ à la fin mars 2023, a baissé de 400 M€ en seulement un an.

Hausse des prix

Selon le président du conseil d'administration Gérard Clay, ces bonnes performances sont à porter au crédit de la stratégie de relance engagée fin 2021. «Celle-ci commence à porter ses fruits et permettra à la coopérative d'atteindre ses objectifs de redressement dès 2024», s'est-il félicité. Chahuté par la fin des quotas sucriers et par une coûteuse politique de diversification, le groupe a mené depuis deux ans une vigoureuse politique «d'optimisation» de son portefeuille, avec la cession de ses activités d'amidon en Chine et de sucre au Mozambique et en Roumanie, mais aussi en adaptant ses capacités industrielles en France à la baisse importante des surfaces de betteraves «de 20 à 25 % en cinq ans»,

a rappelé Gérard Clay. Les dirigeants de Tereos ont récemment annoncé la fermeture des sites d'Escaudœuvres dans le Nord et de Morains dans la Marne et la recherche d'un repreneur pour l'amidonnerie d'Haussimont (Marne). En parallèle, la coopérative, qui compte 43 sites industriels dans 15 pays, a engagé une stratégie commerciale volontariste privilégiant désormais «la valeur sur les volumes» et le développement de nouveaux produits, a annoncé l'équipe dirigeante. La coopérative originale de l'Aisne a pris notamment position sur les cosmétiques à base de fibres alimentaires ou sur l'alimentation à base de plantes avec la marque «Ensemble».

Les bonnes performances de l'entreprise ont été favorisées par la hausse des prix sur tous les segments (sucre, alcool, éthanol, produits sucrants et électricité), stimulés par une demande désormais supérieure à l'offre. Tandis que les surfaces betteravières ont baissé en Europe de 4 % en 2021-2022, «le niveau de consommation du sucre est resté soutenu, conduisant à une augmentation très forte des prix, qui ont atteint 802 € la tonne en moyenne en février 2023», a expliqué Olivier Leducq, directeur Commerce de Tereos. Selon ce dernier, les cours du sucre devraient rester élevés en 2023-2024, en raison - notamment - d'un nouveau déficit de production au niveau mondial.

Une gouvernance «apaisée et sereine»

Les agriculteurs sociétaires ont commencé de leur côté à béné-

ficié du rétablissement de leur coopérative. Le prix de la betterave payé aux producteurs est ainsi passé de 30 € à plus de 41 €. «Nous avons également annoncé au cours de nos assemblées de région que nous renouerions dès 2024 avec une politique de distribution de dividendes aux coopérateurs en provenance de la diversification», a indiqué le président de Tereos. Les coopérateurs toucheront ainsi, en juin 2024, 2 € par part sociale. «C'est dire la confiance et l'optimisme que nous avons sur l'avenir de Tereos», a souligné Gérard Clay. La coopérative s'appuie enfin sur une nouvelle gouvernance «apaisée et sereine», mais aussi «plus opérationnelle et plus agile» selon son président.

En juin 2022, Tereos s'est doté d'un organe de gestion de la coopérative sous la forme d'un conseil d'administration resserré de neuf membres, qui s'est récemment ouvert à une personnalité qualifiée, Thierry Billot, ancien du groupe Pernod Ricard et administrateur de Bel. Un conseil, composé de 18 coopérateurs, assure de son côté la gestion des activités liées aux cultures des adhérents. Tereos a enfin recruté il y a un mois un nouveau directeur général, Jorge Boucas, ex-Sodiaal. «Le groupe est allé chercher les talents là où ils se trouvaient et a rassemblé tous les courants pour le meilleur de la coopérative», s'est félicité Gérard Clay. Le groupe coopératif ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Ses dirigeants ont annoncé un train d'investissement de 150 M€ sur les six prochaines années pour la modernisation des sites indus-



L'adaptation du parc industriel du groupe coopératif sucrier vise à répondre à une diminution importante des surfaces de betteraves au cours des dernières années.



Selon la direction de Tereos, les cours du sucre devraient rester élevés en 2023-2024, en raison - notamment - d'un nouveau déficit de production au niveau mondial.

triers - particulièrement les sucriers, doublé d'un programme de décarbonation de ses sites sucriers et amidonniers européens de 500 M€ en huit ans, avec pour objectif une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2032 (par rapport à 2022-2023).

Actuagri

Tereos en chiffres

Avec 11 200 coopérateurs en France et près de 15 800 collaborateurs dans le monde, Tereos est un acteur de premier plan au niveau mondial des secteurs du sucre et de l'amidonnerie. La coopérative et ses filiales transforment 41 millions de tonnes de matières premières (betteraves, canne à sucre, céréales, etc.) à destination de six marchés : alimentation, énergie, nutrition animale, chimie verte, pharmacie et cosmétiques, papier et carton. Particulièrement présent dans la betterave en France et en République tchèque et dans la canne à sucre à la Réunion, au Brésil, mais aussi au Kenya et en Tanzanie, le groupe réalise plus d'un tiers de son chiffre d'affaires dans le sucre (37 %), devant l'alcool et l'éthanol (19 %), les produits sucrants (14 %), la nutrition animale (7 %), l'amidon (7 %), les protéines (6 %), etc.

COOPÉRATIVE

L'Outdoor NatUp 2023 : «Une belle réussite»

2 000 entrées pour l'édition Outdoor 2023 à Crestot dans l'Eure. Le président de NatUp, Antoine Declercq, s'est réjoui de cette belle réussite. Sur plus de 10 hectares, la coopérative a réuni ses différents domaines d'expertise : élevage, agronomie et agroécologie, distribution et transformation des produits agricoles...



Depuis quatre ans, NatUp a remis 380 000 € à ses jeunes adhérents dans le cadre du programme "Propulseur de réussite".

175 ateliers étaient également proposés avec la possibilité de discuter avec des experts NatUp. Une centaine de partenaires en filières animales et végétales ont également répondu à l'invitation tandis que des conférences et des démonstrations au champ se sont tenues durant la journée. «Outdoor est la vitrine des nombreux savoir-faire de NatUp dont le territoire renferme une très grande diversité agricole, a souligné Antoine Declercq, président de NatUp en introduction. Ce qui nous challenge ce sont les demandes de nos adhérents. Nous les accompagnons dans leur souhait d'étudier une nouvelle culture, une pratique innovante... C'est le cas par exemple pour la noisette. À la suite de l'intérêt exprimé par certains adhérents pour cette production, nous avons établi un partenariat avec Unicoque qui détient l'expertise de cette culture en France. Nous ne sommes plus à l'époque où l'on impose un modèle. Les agriculteurs ont envie de faire autrement mais de façon sécurisée. C'est pour cela que nos groupes Explorer se sont mis en place. À partir d'une idée, nous trouvons l'accompagnant expert sur le sujet. Nous ne voulons rien nous refuser en termes d'essai. Nous ne détenons pas la vérité, mais nous voulons accompagner au mieux et surtout nous ne voulons pas opposer les modèles.»

L'équilibre de la ration

Sur le pôle élevage, Paul Brems, apprenti TC en productions animales dans la région Ouest a expliqué que tous les phosphores n'ont pas la même dégradabilité et que, par conséquent, les re-

jets dans la nature peuvent être conséquents. «Des études sur des bovins lait ont montré que l'alimentation a un rôle à jouer dans ce domaine. Si certains sont mal digérés, les phosphores monocalciques et monosodiques sont bien mieux valorisés dans le rumen de la vache.» Il a également expliqué aux éleveurs que les pertes azotées peuvent être diminuées jusqu'à 377 g par vache et par jour avec des rations plus riches en acides aminés. «Il est plus intéressant de travailler sur un équilibre en acides aminés, surtout en méthionine et lysine. À côté des pertes azotées limitées, un rationnement riche en acides aminés augmente également la production de lait de 0,8 kg par vache et par jour.»

«Nous proposons à nos éleveurs adhérents un suivi qui permet de mesurer entre autres l'impact environnemental d'une ration. En fonction des teneurs en acides gras de la ration, il est possible de réduire les rejets de méthane et de CO₂ jusqu'à 12 %», a ajouté Lucie Breton technico-commerciale en nutrition animale chez NatUp.

Propulseur de réussite

Depuis quatre ans, NatUp a remis une somme de 380 000 € aux jeunes adhérents dans le cadre du programme "Propulseur de réussite". «Chaque année, ce dispositif qui accompagne les jeunes évolue. Nous souhaitons être un relais quand l'ensemble des aides de l'État s'arrête. Au-delà du chèque, il y a tout l'accompagnement de toutes nos expertises et nos services», a souligné Patrick Aps, directeur de NatUp. «La semaine dernière, nous avons décidé de donner aux jeunes un

peu plus de souplesse sur leur trésorerie en suspendant l'abondement de leurs parts sociales par les ristournes et en leur versant 100 % des ristournes jusqu'à la fin de l'engagement dans "Propulseur de réussite", a ajouté le président Antoine Declercq.

Éleveurs de la Charentonne

Sur le pôle distribution, les Éleveurs de la Charentonne ont témoigné du travail de structuration de la filière viande bovine. NatUp, entré dans un processus de montée en capital avec ce partenaire, compte aujourd'hui 31 magasins

et le plan de développement est ambitieux car il est prévu de doubler ce parc de magasins d'ici trois à cinq ans et de construire un nouveau site de découpe. Une petite centaine d'éleveurs adhérents sont engagés dans ce contrat et fournissent environ 30 animaux par semaine. L'objectif est d'atteindre les 1 500 animaux par an avec un objectif de rémunération sécurisée et une planification des approvisionnements.

Démonstration dynamique de Farmdroïd

Sur le pôle démonstrations et

innovations, les visiteurs ont découvert le désherbage des betteraves avec le robot Farmdroïd. De la configuration semoir, le robot se transforme en bineuse et grâce à la connaissance exacte du positionnement de toutes les graines dans le champ, l'outil de désherbage passe entre le rang et sur la ligne de semis. Le désherbage très précoce est possible car l'outil, 100 % RTK, fonctionne sans caméra qui nécessite la présence de mauvaises herbes développées. Quatre panneaux solaires fournissent l'énergie nécessaire à l'avancement et à la recharge des batteries.

Catherine Hennebert

Organisé par

En collaboration avec

En partenariat avec

Avec le soutien de

www.lesculturales.com #culturales2023

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Une convention pour développer le solaire en agriculture

La Région et la Chambre d'agriculture souhaitent accompagner de manière plus efficace et surtout plus rapidement les agriculteurs dans leur transition énergétique. L'ambition est à la fois économique et écologique. Beaucoup reste à faire mais la dynamique est là.

Marie-Sophie Lesne et Laurent Degenne étaient réunis jeudi 25 mai à la Ferme du Pré-Molaine, à Ablain-Saint-Nazaire dans le Pas-de-Calais. La vice-présidente régionale en charge de l'Agriculture et le président de la Chambre d'agriculture régionale ont signé la première convention régionale solaire agricole des Hauts-de-France. L'objectif ? Développer le photovoltaïque dans les exploitations agricoles dans un avenir très proche. Selon la Région, l'énergie solaire produite par l'agriculture régionale ne représente que 0,74 % de son mix énergétique. L'objectif est de passer à 8 % d'ici 2031. Il y a donc du travail et c'est bien là l'objet de cette convention régionale.

Car si la Région, et plus globalement la France, a «un peu de retard», comme l'a concédé Marie-Sophie Lesne, les choses semblent aujourd'hui bouger.

Une dynamique est née ?

Déjà, au mois de mars dernier, la forte fréquentation et l'implantation de plusieurs centaines d'agriculteurs lors du premier salon Solar'agri Day étaient des signes encourageants. Et ces dernières semaines, les spécialistes des chambres disent avoir vu le nombre de demandes de visite d'émergence (première visite gratuite pour évaluer le potentiel d'une exploitation) fortement augmenter.

Cette convention régionale doit servir à développer un véritable



Marie-Sophie Lesne, vice-présidente régionale à l'Agriculture, et Laurent Degenne, président de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, lors de la signature de la convention régionale solaire agricole.

accompagnement des agriculteurs et exploitants agricoles, mais également des TPE et PME. Dans ce cadre, les conseillers spécialistes du sujet vont être sollicités. «On a déjà anticipé», soutient Benoit Dudant, de la chambre d'agriculture. Son collègue, Arnaud Étienne, confirme : «Cet exercice, on l'a déjà fait il y a dix ans avec la méthanisation.

Notre souhait est de donner un cadre au développement régional (du photovoltaïque dans l'agriculture, ndlr) de manière pérenne.»

L'autoconsommation est principalement visée

L'objectif est également de réaliser un suivi technico-économique des exploitations équipées, de

chiffrer le nombre de fermes équipées, mais aussi d'expérimenter et d'innover sur différents sujets comme le stockage ou l'agrivoltaïsme, en plein débat actuellement.

Région comme chambre misent particulièrement sur l'autoconsommation avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments agricoles.

Kévin Saroul

Olivier Dauger élu co-président de l'association France Agrivoltaïsme

L'association France Agrivoltaïsme a annoncé le 1^{er} juin l'élection d'Olivier Dauger comme co-président, au nom du collège Agriculture. Administrateur à la FNSEA, Olivier Dauger est en charge des dossiers climat, énergies et carbone. Son élection aux côtés d'Antoine Nogier, qui préside France Agrivoltaïsme depuis sa création il y a presque deux ans, intervient après une révision des statuts instaurant une co-présidence avec le collège Agriculture. L'ambition est de construire une filière «qui réponde efficacement aux enjeux de souveraineté alimentaire de notre pays, tout prenant sa place dans le mix énergétique français et européen», déclare Antoine Nogier. Il s'agit de «construire une agriculture de solution face au changement climatique, notamment en accompagnant le développement des énergies renouvelables», souligne pour sa part Olivier Dauger.

Au prochain Space de Rennes, un hall entier dédié à l'énergie

Lors du prochain Space, du 12 au 14 septembre à Rennes, la totalité du hall 4 sera occupée par le secteur de l'énergie, ont annoncé ses organisateurs le 16 mai. Les exposants de ce secteur – qui occupait la moitié de ce hall en 2022 – ont «demandé 500 m² nouveaux», précise la commissaire générale Anne-Marie Quemener. Cette réorganisation provoque «un nouveau parcours de visite», l'espace dédié à l'innovation (start-up, recherche, «Espace pour demain») passant du hall 4 au hall 3. Les anciens exposants du hall 3 (bâtiments et équipements pour porcs) déménageront dans le hall 7. Quant à la filière ovine, elle rejoindra un nouvel emplacement plus visible, dans le prolongement du hall 1.

Par ailleurs, l'énergie sera le thème de l'«Espace pour demain», autour de deux axes qui «doivent aller de pair», selon le président du Space Marcel Denieul : la réduction des coûts et la production d'énergie (méthanisation, photovoltaïque, biomasse). D'après cet éleveur laitier, «c'est aujourd'hui que les éleveurs paient plein pot [la flambée de l'énergie], avec un certain décalage» par rapport au début de la guerre en Ukraine. Au-delà des conférences et des stands habituels, l'«Espace pour demain» comprendra un espace «Ateliers collaboratifs», où les éleveurs pourront «poser des questions très pratiques à des experts pointus sur ces sujets», selon M. Denieul. Parmi les autres nouveautés, le Space proposera un Tech'Agri Challenge (concours d'innovation agricoles et numériques pour les étudiants bretons), ainsi qu'une soirée organisée par les Jeunes agriculteurs de Bretagne, le jeudi 14 septembre. À la mi-mai, le Space a enregistré les réservations de 1 100 exposants, un niveau comparable à l'année dernière.

Y. G.

FEADER 2023-2027

En Hauts-de-France, le Pre'ad (ex-PCAЕ) mise sur un fort soutien de l'élevage

Avec 8 millions d'euros cette année, l'élevage est la filière agricole qui bénéficie de la plus grosse enveloppe du Pre'ad (Plan pour la résilience et l'adaptation des exploitations) en Hauts-de-France. Les éleveurs gagnent aussi des points d'éligibilité sur plusieurs critères. Les appels à projets ouvrent le 15 juin jusqu'au 14 décembre.

Ne dites plus PCAЕ mais Pre'ad (Plan pour la résilience et l'adaptation des exploitations), même si sur le fonds, il n'y a pas de gros changement pour ces appels à projets qui visent à aider les investissements des exploitations sur les volets diversification, agroenvironnement, végétal et élevage. «Au total, 222 M€ seront investis dans la région pour les agriculteurs et les territoires ruraux entre 2023 et 2027, à 60 % par le Feador (Fonds européen agricole pour le développement rural) et à 40 % par la Région. Cela représente 44 M€ par an», présente Marie-Sophie Lesne, vice-présidente régionale en charge de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Pêche. La plus grosse enveloppe, chez nous, est dédiée à l'élevage. «L'élevage est le parent pauvre de l'agriculture. Il est en dépression chez nous comme ailleurs, or, il représente des enjeux économiques, environnementaux, sociaux... Nous devons soutenir ces filières.» Nommé «aide aux investissements pour améliorer la performance globale et la durabilité des filières de l'élevage», ce volet est doté de 8 M€ cette année. L'appel à projets reste dans la continuité du précédent, avec quelques nouveautés axées sur des projets de modernisation des bâtiments d'élevage ou des équipements en faveur de l'autonomie alimentaire des troupeaux. Un investissement nouveau est par exemple réservé aux Cuma, pour la construction neuve, la rénovation ou l'extension d'un bâtiment existant de stockage de matériel



Pour l'élevage, les nouveautés sont axées sur des projets de modernisation des bâtiments d'élevage ou des équipements en faveur de l'autonomie alimentaire des troupeaux.

agricole, comportant un atelier mécanique, de ses équipements, ou encore de l'implantation d'un atelier. Les éleveurs de volailles peuvent être aidés pour l'équipement et le matériel d'élevage (robot palettiseur, calibreuse, emballeuse convoyeur...). Pour la gestion des prairies, le plafond du semoir est haussé à 40 K€, les Cuma seront aidées pour l'achat d'un plateau ou d'un la presse pour la récolte, et le gyrobroyeur

entre dans les cases. Les trois autres volets présentent aussi quelques nouveautés. L'appel à projets «Transformation et commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements» (3,440 M€), soutient toujours le développement ou la création d'ateliers de transformation et de modes de commercialisation en direct de produits agricoles, en contribuant en particulier à une logique de circuits de proximité. Un atelier de découpe de viande, un atelier de mise en conserve de légumes, un distributeur automatique, ou un magasin collectif sont des exemples de projets éligibles.

L'appel à projets «Aide aux investissements en faveur des productions végétales» (6 M€) soutient les productions éligibles des bâtiments et matériels de stockage et de conditionnement, de l'équipement spécifique à ces cultures spécialisées ou encore des plants pour l'implantation de cultures pérennes. La principale nouveauté concerne la maîtrise des apports d'eau à la parcelle pour les productions arboriculture, maraîchage et horticulture avec des vannes programmables pour

automatisation des couvertures intégrales avec capteurs d'humidité ou connectée à une station météorologique, des gaines pour le système goutte à goutte, les systèmes de goutte à goutte et la régulation électronique de l'irrigation.

Le photovoltaïque aidé

Enfin, l'appel à projets «Aide aux investissements agricoles en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques» (6 M€) permet notamment de soutenir des matériels agroenvironnementaux permettant la lutte contre l'érosion, l'optimisation de la fertilisation minérale, la mise en place de techniques alternatives aux produits phytosanitaires, les économies d'énergie, la plantation de haies... De nouveaux investissements sont éligibles : aires de lavages pour limiter les pollutions ponctuelles liées aux effluents phytosanitaires, équipements de pilotage des besoins et de maîtrise des apports en eau (station météo, thermo-hygromètre, logiciels de pilotages de l'irrigation...). Le photovoltaïque entre aussi dans les critères, avec des aides à

la rénovation de toiture ou rénovation énergétique des bâtiments qui permettraient de rendre le bâtiment apte à accueillir un projet photovoltaïque, et à la compenser d'un surcoût pour le raccordement d'un projet.

Les appels à projets ouvrent de 15 juin au 14 décembre. Pour la première fois, les dossiers d'aide sont à déposer sur le nouvel outil en ligne (Europac). Comme pour le PCAЕ, un système de points est mis en place pour pouvoir être éligible (le seuil est à 140 points).

«Les dossiers les plus riches en points bénéficieront de l'aide, selon l'enveloppe disponible», rappelle Marie-Sophie Lesne. Là encore, la volonté est de favoriser l'élevage. S'il représente 60 % du chiffre d'affaires, il apportera 40 points, puis les points sont dégressifs selon le montant de cette part du chiffre d'affaires. Les élevages spécialisés (caprins, hélicicoles, porcins...) bénéficient de 10 points. La surface en prairie rapporte également des points. Les agriculteurs sont invités à se rapprocher de la Chambre d'agriculture de la Somme pour plus d'informations.

Quatre autres appels à projets

Pour compléter le Pre'ad, la Région lance dans le même temps quatre autres appels à projets. La nouveauté est la Maec Forfaitaire «transition des pratiques». Dotée de 1,368 M€, elle est dédiée au soutien à la transition agro-écologique des exploitations du territoire vers des systèmes plus durables, en compensant les surcoûts et manques à gagner liés à un projet de transition agro-écologique sur cinq années. Trois thématiques seront proposées : amélioration de l'autonomie protéique pour les élevages, amélioration du bilan carbone de l'exploitation (au minimum de 15 %), et baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires d'au moins 30 %. L'appel à projets «aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et de la sylviculture» (750 K€) est reconduit. De même pour l'aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences» (250 K€) et à la desserte forestière (400 K€).

Permanences

Permanences de la FDSEA de la Somme

ABBEVILLE : (88 bd de la République - Tél. 03 22 19 13 01) de 9h30 à 12h et 14h à 16h30.

Mercredi 14 juin : service juridique : Pauline Patte

Mercredi 21 juin : service main-d'œuvre et fiche de paie : Thomas Quennehen

Jeudi 29 juin : service juridique : Noémie Carpentier

Mercredi 5 juillet : service fiscal : Stéphane Lefever

• Service juridique (statut du fermage, baux, successions,...).

Pour rendez-vous à Amiens, Tél. au 03 22 53 30 25.

• Service main-d'œuvre (législation du travail, contrats, fiches de paie et formalités administratives...).

Pour rendez-vous à Amiens, Tél. au 03 22 53 30 48.

• Service fiscal (transmissions, constitution de sociétés, cessions, toutes questions d'ordre fiscal, rédactions d'actes,...).

Pour rendez-vous à Amiens, Tél. au 03 22 53 30 36.

Service Pac - Conditionnalité : besoin d'un appui, un accompagnement, une question, sur la Pac? Ou vous allez être contrôlé et souhaitez faire une mise au point sur les points de contrôle, choses à vérifier, ou tout simplement être accompagné lors du contrôle. Des conseillers de la FDSEA sont à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter au 03 22 53 30 31.

Portes ouvertes

Les 16, 17 et 18 juin

Troisième édition

des Journées nationales de l'agriculture

La 3^e édition des Journées nationales de l'agriculture (JNA) se dérouleront les 16, 17 et 18 juin prochains, ont annoncé leurs organisateurs, le 14 février. Ces journées ont été lancées la première fois en 2021 et sont devenues «le rendez-vous privilégié et incontournable d'échanges entre le public et les professionnels du secteur agricole». Ces trois journées seront placées, cette année, sous le signe de la découverte des métiers, et donc du renouvellement des générations. La première édition avait mobilisé près de 1 000 sites participants et drainé plus de 100 000 visiteurs et la deuxième, plus de 1 200 événements et plus de 140 000 participants. Les professionnels qui souhaitent participer peuvent inscrire leurs événements sur le site : <https://journéesagriculture.fr/>

Formations

12 juin à Amiens

Bien transmettre son patrimoine (donation, vente et succession)

Programme : à l'issue de ces trois journées, vous aurez toutes les cartes en main pour préparer sereinement la transmission de votre patrimoine : prévoir et organiser le partage de ses biens ou rééquilibrer la répartition, optimiser la transmission de son patrimoine d'un point de vue fiscal, préserver l'entente et l'équité en famille.

Intervenants : Bertrand Delpouve, responsable cession d'entreprise et expertise patrimoine, Cerfrance - Julie potier, conseillère Installation transmission à la Chambre d'agriculture de la Somme. Tarif : 70 € pour les contributeurs Vivea

Inscription : Laurence Villeret au 03 22 33 69 88

ou l.villeret@somme.chambagri.fr

13 juin à Villers-Bocage et à Rubempré

Évaluer et maîtriser le risque incendie en exploitation agricole

Programme : le matin en salle : compréhension du système feu, rôles des guide-file, serre-file et responsable d'évacuation, l'après-midi en exploitation agricole : prévention du risque incendie lié à l'exploitation agricole, manipulation d'extincteurs, mise en œuvre des moyens de secours spécifiques à l'exploitation agricole

Intervenant : Laurent Scarabin, Directeur de l'Atelier des apprenants et ancien pompier professionnel

Tarif : 70 € pour les contributeurs Vivea

Inscription : Sandrine Évain au 03 22 93 51 20

16 juin à Villers-Bocage

Comment limiter sa dépendance à l'azote sur mon exploitation ?

Programme : connaître les niveaux de performance des différentes formes d'azote et des engrains foliaires ? Les bénéfices attendus des couverts et des cultures associées ? Comment mieux valoriser ses apports organiques et digestats ? Quel gain apporté par les techniques d'incorporation et de localisation ?

Intervenantes : Mathilde Lheureux, Christelle Dehaine, ingénieries-conseil Chambre d'agriculture de la Somme

Tarif : 70 € pour les contributeurs Vivea

Inscription : Sandrine Évain au 03 22 93 51 20 ou s.evain@somme.chambagri.fr

Rendez-vous techniques

Le mardi 13 juin

Vérification technique des engins de levage

Le SEA du Bocage organise une journée «vérification générale périodique» des télescopiques, chariots élévateurs, chargeurs frontaux le mardi 13 juin dès 14h à la MFR de Villers-Bocage, porte de Rainneville, sur le parking de l'atelier. Tarif préférentiel pour les adhérents de la FDSEA 80 : 50 € au lieu de 90 € pour un télescopique ; 40 € au lieu de 63 € pour un chariot. *Réservation auprès d'Alexandre Henquen et au 06 61 87 78 10.*

Le jeudi 15 juin au silo de Warlus (62)

Techniday d'Uneal

Pour l'édition 2023 du Techniday, Unéal vous invite à découvrir ses dernières initiatives et innovations en agronomie et élevage sur la thématique du «bien nourrir pour bien produire». La coopérative souhaite accompagner ses adhérents dans la réponse aux attentes des marchés les plus rémunérateurs grâce à des pratiques innovantes préservant la fertilité des sols et les ressources. Un parcours de visite vous sera proposé. Horaire et déroulé à venir.

Le vendredi 16 juin

Visite de la plateforme d'essais de Calipso

La coopérative Calipso organise une visite de sa plateforme d'essais le vendredi 16 juin, à partir de 9h30 (jusque 13h, suivie d'un repas). La plateforme se situe le long de la D928 entre Canchy et Domvast, au nord d'Abbeville, en direction d'Hesdin.

Le mercredi 28 juin

Journée «génétique et paillettes» par Gènes Diffusion

La coopérative Gènes Diffusion organise le mercredi 28 juin à Gayant Expo (Douai) une journée de présentation génétique à laquelle sont conviés l'ensemble de ses éleveurs adhérents. Au travers d'un rassemblement de 50 animaux de race holstein et charolaise, cette journée sera l'occasion de présenter le meilleur de la génétique produit par les éleveurs de la coopérative, ainsi que les produits et services proposés par Gènes Diffusion. *Inscription avant le 16 juin par mail à genetique-et-paillettes@genesdiffusion.com*

Jusqu'au mercredi 12 juillet

Les Estivales d'Avenir conseil élevage

Jusque mi-juillet, Avenir conseil élevage (ACE) organise 12 Estivales sous forme de réunions «bout d'étable» sur des thématiques variées telles que la stratégie économique, la stratégie fourragère, la gestion et la conduite du troupeau... Ces demi-journées techniques sont ouvertes à tous les éleveurs de bovins adhérents ou non adhérents : le mardi 13 juin de 13h30 à 16h30, «projet robot : de la réflexion à la mise en route» chez SCEA Thibaut Coulon, 9 rue du Général de Gaulle 80150 à Gapennes (80150) ; le jeudi 22 juin 2023 de 13h30 à 16h30, «arrêt programmé des pulpes : quelles alternatives ?» à l'EARL Charles, 57 grande rue, à Buire-sur-l'Ancre (80300). *Plus d'informations et autres rendez-vous sur www.avenir-conseil-elevage.fr*

Le jeudi 22 juin à Gouy-sous-Bellonne (62)

Journée innovations et performances de la ferme pilote du Groupe Carré

Le Groupe Carré organise une journée sur le thème des sols fertiles au service d'une agriculture bien vivante, jeudi 22 juin à sa ferme pilote de Gouy-sous-Bellonne (62). Au programme : visite des essais de 9h à 14h, restauration de 12h à 15h, conférence à 15h : trois solutions pour valoriser vos pratiques en faveur de la captation de carbone. De 11h à 17h sera ouvert un village fournisseurs/partenaires. *Inscription obligatoire via le QR Code.*



Le jeudi 29 juin

Rendez-vous technique «pommes de terre» d'Arvalis

Le 29 juin 2023, de 9h à 18h, la 5^e édition des rendez-vous techniques «Pommes de terre» de Villers-Saint-Christophe (02) seront l'occasion de faire le plein d'innovations et d'échanges avec les acteurs de la filière. De nombreux experts et plus de 50 exposants seront présents pour répondre aux enjeux pomme de terre de demain. Programme et inscription (gratuite) via le QR code ci-contre.



Assemblées générales

Le mercredi 14 juin

Association générale des producteurs de lin

L'AGPL invite pour la première fois tous ses adhérents à son assemblée générale le mercredi 14 juin au Château de Flixecourt, 1 route de Bourdon, sur le thème «Le lin, des podiums aux champs, l'AGPL accompagne la croissance et ses défis». Grands témoins, experts et techniciens partageront leurs éclairages lors d'une table ronde. *Inscription gratuite et obligatoire sur www.agpl-lin.fr*

Le vendredi 16 juin à Rouen

Congrès de la Fédération nationale porcine

Le congrès de la Fédération nationale porcine (FNP) 2023 se tiendra à Rouen (Bois Guillaume) le vendredi 16 juin 2023 (matin) à l'auditorium de la Cité de l'agriculture, 76230 Bois Guillaume. Au programme : accueil (9h) ; séance publique (9h30-12h45) avec l'accueil par la FDSEA de Seine Maritime, exposé de la conjoncture porcine par l'Ifip (9h30-10h), exposé du rapport d'activités 2022 de FNP (10h-11h). À partir de 11h, conférence sur le thème «L'inflation, frein ou moteur pour l'innovation, les adaptations du secteur agroalimentaire» avec la participation de Paola Montperrus-Veroni, économiste à Casa et les témoignages de M. Sauvaget (Ecomiam) et M. Fradel (Mousline). Interventions de clôture 12h15-13h. *Inscription avant le 10 juin via le QR Code ci-contre.*



Le vendredi 23 juin

Afac Agroforesteries Hauts-de-France

L'assemblée générale de l'Afac agroforesterie des Hauts-de-France se tiendra le vendredi 23 juin entre 10h et 12h à la Cité de l'agriculture, 56 Avenue Roger Salengro à Saint-Laurent-Blangy (62). À l'ordre du jour : accueil (9h45) ; assemblée générale ordinaire (10h) ; rapport moral ; bilan d'activité par les membres du conseil d'administration ; rapport comptable.

Vente de reproducteurs

Le samedi 17 juin à Radinghem

Association Mouton boulonnais

L'association Mouton boulonnais organise une vente d'agneaux et de jeunes bêliers boulonnais le samedi 17 juin (10h) au lycée agricole de Radinghem (62). Ces animaux sont issus de plusieurs élevages sélectionneurs, génotypés pour la tremblante, et officiellement indemnes de brucellose. Catalogue disponible auprès de l'association Mouton boulonnais, organisme national de sélection au 03 20 67 03 51.

FONCIER

Les propriétaires ruraux veulent peser dans le débat sur la PLOA

À l'occasion de sa récente assemblée générale, la Fédération nationale de la propriété privée rurale, FNPPR, a rappelé le rôle qu'elle entend jouer comme «acteur et entrepreneur de la vie rurale».

C'est dans le théâtre Saint-Léon à Paris qu'une centaine de délégués de la FNPPR se sont réunis récemment pour assister à leur assemblée générale. Un lieu particulièrement bien choisi, tant ce quartier méconnu du XV^e arrondissement laisse penser que l'on se trouve dans une petite ville de province. Un lieu propice donc pour que les participants se rappellent au bon souvenir des pouvoirs publics, et affichent leur désir d'être considéré comme un «acteur et entrepreneur de la vie rurale».

Des milliers d'hectares en friches

«Nous sommes en train de rétablir notre position, hélas perdue pendant de trop nombreuses années, comme un acteur indispensable à l'agriculture de demain et engagé dans la biodiversité», souligne Bruno Keller, président de la FNPPR, dans son éditorial du magazine *La Propriété privée rurale*. S'il y a quatre millions de propriétaires ruraux en France, 10 000 sont adhérents à la FNPPR, répartis dans 70 départements. Face aux mutations et aux enjeux à venir du monde agricole, changement climatique et renouvellement des générations, les propriétaires privés ont rappelé leurs principaux objectifs : en premier lieu, préserver le patrimoine rural et naturel pour les générations futures. En second lieu, partici-

per à la dynamique économique, sociale, culturelle et environnementale en œuvre dans le monde rural. À cet égard, Bruno Keller a rappelé que les propriétaires sont des «apporteurs de capitaux, des investisseurs pour l'activité agricole» avant d'alerter sur «le risque d'avoir des milliers d'hectares en friches si l'on ne redonne pas de l'intérêt au foncier». Cette meilleure reconnaissance des propriétaires privés se manifeste par leur présence au sein de différentes commissions, celles sur le Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), sur la loi Terrier concernant le statut du fermage, au sein également du Plan stratégique national, du groupe d'échanges sur le foncier organisé par la Safer, de la mission de conseil sur les haies, sans oublier la nomination du président de la FNPPR de l'Indre au bureau du Comité national de la biodiversité.

Desserrer l'étau

Pour Bruno Keller, l'intégration des propriétaires privés ruraux dans ces organismes, dont certains jusqu'à présent les ignorait, est encourageante : «Il faut nouer de nouveaux partenariats si l'on veut attirer des jeunes vers l'agriculture, leur éviter des investissements trop lourds et si l'on veut aussi favoriser un foncier vertueux, capteur de carbone et de l'eau.» Pour les propriétaires privés, les



Président de la fédération nationale des propriétaires ruraux, Bruno Keller a rappelé que les propriétaires sont des «apporteurs de capitaux, des investisseurs pour l'activité agricole» avant d'alerter sur «le risque d'avoir des milliers d'hectares en friches si l'on ne redonne pas de l'intérêt au foncier».

conditions pour le renouveau de la Ferme France passent par des exonérations de taxes foncières sur les terres louées, afin d'inciter les locations, et plus de liberté dans le choix du preneur. Plusieurs délégués départementaux se sont en effet plaints du rôle de la Safer, qui parfois «se substitue, voire évincé le propriétaire» dans le choix du preneur, au sein des commissions départementales d'orientation agricoles (CDOA), qui, elles aussi, peuvent imposer un preneur. Enfin, les élus de

la FNPPR se sont inquiétés de la rentabilité des locations, qui n'est pas souvent à la hauteur des charges qu'ils supportent. Bruno Keller a insisté sur la nécessité de «desserrer l'étau qui pèse sur les propriétaires bailleurs» au moment où les risques de déprises s'accentuent face au faible renouvellement des générations d'agriculteurs. Il en appelle d'ailleurs aux jeunes propriétaires mais aussi repreneurs en location, pour créer une nouvelle dynamique entrepreneuriale. «S'il n'y a pas

de repreneurs, on risque de se retrouver avec des centaines de milliers d'hectares en friches. À défaut d'agriculture, on peut imaginer des projets environnementaux et culturels, ou des réserves de chasse, afin de rentabiliser le foncier» déclare-t-il. Les espaces labellisés «Terres de faune sauvage» qui peuvent allier agriculture, chasse et préservation de la nature peuvent constituer, à cet égard, un exemple d'une nouvelle destination du foncier.

Actuagri

Une PPL pour favoriser l'habitat neuf pour agriculteurs en zone agricole

Le député Les Républicains (LR) des Bouches-du-Rhône, Stéphane Le Rudulier, a déposé, le 30 mai, une proposition de loi (PPL) pour favoriser la construction d'habitations destinées aux chefs d'exploitation en zone agricole. Dans une récente question écrite au gouvernement, restée jusqu'ici sans réponse, le député demandait une évolution de la loi concernant l'un des trois régimes de création d'habitation en zones agricoles, les deux premiers étant le changement de destination de bâtiments agricoles, et l'autre l'extension d'un bâtiment d'habitation. Également fondée sur le Code de l'urbanisme et construite par la jurisprudence, la troisième voie admet la construction d'un logement neuf pour un agriculteur à trois conditions, explique le député : «Réalité de l'activité agricole ; nécessité d'une présence rapprochée et permanente du chef d'exploitation ; adéquation et la proportionnalité du projet de logement avec l'exploitation agricole.» Actuellement, le deuxième critère jurisprudentiel empêcherait «presque la tota-

lité des activités agricoles» et créerait des distorsions selon les filières. Le député souhaite lever ces barrières sans «porter atteinte de manière disproportionnée au principe d'inconstructibilité des zones AMF (agricoles, naturelles ou forestières)».

Vers un accord sur le «zéro artificialisation nette» au Parlement

Le texte visant à faciliter la mise en œuvre du «zéro artificialisation nette» (ZAN) des sols sera examiné le 21 juin à l'Assemblée nationale, et un accord parlementaire se dessine, a déclaré le 1^{er} juin le ministre de la Transition écologique. Une proposition de loi (PPL) visant à «corriger» la loi Climat de 2021 a été votée en première lecture mi-mars au Sénat, mais Christophe Béchu avait jugé que les dispositions adoptées ouvraient «trop largement la porte» à l'artificialisation. «Il y a un chemin qui est en train de se dessiner pour faire en sorte qu'on ait idéalement avant la mi-juillet un dispositif complet applicable, loi et décret», a-t-il ajouté. Une partie du texte sera présentée par décret, notamment

la «nomenclature» – c'est-à-dire la définition de ce qu'est un espace naturel, agricole ou forestier –, tandis que l'autre partie fera l'objet d'un débat législatif. Les députés discuteront notamment de la «garantie rurale», c'est-à-dire d'une surface minimale artificialisable réclamée par les communes rurales.

Prix des terres : près de 80 000 €/ha

Le cadastre néerlandais et l'Université de Wageningen chiffreront le prix moyen à l'ha à 79 500 € pour le premier trimestre 2023 aux Pays-Bas, soit + 3 % par rapport au dernier trimestre 2022. Pour toute l'année 2022 le chiffre est de 73 400 €/ha, + 5,8 %. En France les prix ont atteint, pour l'année 2022, un prix moyen de 6 130 €/ha selon la FNSafer. Soit douze fois moins. Les surfaces toujours en herbe se sont établies à un prix moyen de 68 800 €/ha (4 890 €/ha en France), et les terres arables, notamment pour le maïs ensilage, ont atteint au 1^{er} trimestre de l'année, un prix moyen de 77 500 €/ha (6 500 €/ha en France).

En bref

FERTILISATION

Neutralité carbone : les fabricants d'engrais contraints de changer de paradigme

La convergence vers la neutralité carbone de l'industrie française de la nutrition des plantes exige un cadre réglementaire approprié pour la protéger de la concurrence étrangère, moins en accord avec les objectifs environnementaux européens.

La crise sanitaire et le conflit en Ukraine ont mis en exergue la dépendance de l'industrie française de la nutrition des plantes et des agriculteurs à l'égard des importations de matières premières. Elle a subi, simultanément et de plein fouet, les flambées des cours de la potasse, du gaz, de l'ammoniac et de l'électricité tout en étant concurrencée par des importations de fertilisants fabriqués dans des pays où l'énergie est moins chère... aux États-Unis et en Égypte notamment. «À l'avenir, on a besoin de sécuriser notre approvisionnement d'engrais en termes de prix et de volumes», explique Benjamin Lammer, agriculteur et président de la Fédération des oléoprotéagineux (Fop). Augmenter la production décarbonée d'engrais pour rendre la France plus souveraine y contribuera.

Le 1^{er} juin dernier, Delphine Guey, présidente de l'Union des industries de la fertilisation (Unifa), s'est justement réjouie d'apprendre qu'Emmanuel Macron, le président de la République, souhaite que la production française d'engrais équivaille à 51 % de la consommation nationale dans les toutes prochaines années. Delphine Guey participait à la table ronde «La nutrition des plantes et la santé des plantes : une industrie de proximité essentielle à la ferme France» organisée par l'Unifa réunie en assemblée générale. L'hydrogène et l'électricité bas-carbone, d'origine nucléaire ou renouvelable, seraient



À l'avenir, la fertilisation des sols reposera sur une combinaison de solutions très variées, dont les organiques ou les biostimulants.

© BERTRAND CHEVALIER - FRANCEAGRICULTURE

les sources d'énergie employées pour produire ces quantités d'engrais supplémentaires (des nitrates en particulier).

Nécessité d'une politique volontariste

Lors de la table ronde de l'Unifa, les participants ont tenté de bâtir la feuille de route de l'industrie de la fertilisation des plantes pour atteindre la neutralité carbone. «Pour la décarboner, il faut définir une stratégie et planifier les objectifs avec un horizon de plusieurs années», défend Dominique Chargé, président de la Coopération française. La proximité des usines de fabrication d'engrais avec les bassins de production est d'ores et déjà un atout pour réduire leur empreinte carbone. Mais la reconquête de la souveraineté de notre pays en engrais impose des investissements, une visibilité sur les prix de l'électricité et une fiscalité avantageuse.

Cette fiscalité, applicable à l'échelle européenne, pourrait prendre la forme d'une «TVA carbone», imposée aux produits importés et remboursée sur les produits exportés. Le gouvernement français et l'Union européenne pourraient aussi fixer un taux d'incorporation «d'engrais vert» sur le modèle des carburants E10. Cette proportion d'engrais vert serait produite à partir de biogaz ou d'électricité décarbonée. Par ailleurs, une politique de stockage de carbone organique particulièrement incitative améliorerait le bilan carbone de l'industrie des engrais. En achetant des certificats de carbone, elle financerait par exemple les mesures prises par les agriculteurs pour stocker du carbone dans le sol de leur exploitation ou pour réduire l'empreinte carbone de leurs activités d'élevage. Les aides Pac pourraient aussi être réorientées en faveur de pratiques agricoles «bas carbone».

Combinaison de solutions

À l'avenir, la fertilisation des sols reposera sur une combinaison de solutions très variées. Toutefois, l'Unifa veut continuer à croire que les engrais minéraux resteront incontournables. Mais ces derniers seront de plus en plus combinés à des engrais organiques et des biostimulants. «Pour réduire les apports d'azote sur mes terres, j'implante toujours mon colza associé à une légumineuse», a déclaré Benoit Piétrement, vice-président de l'AGPB en participant à la table ronde de l'Unifa. L'emploi d'outils d'aide à la décision permettra aussi d'optimiser l'utilisation des engrais et en recourant aux NBT, la sélection de variétés frugales en fertilisants en réduira les apports.

Actuagri

Engrais «bas carbone : «une fausse solution» pour les Amis de la Terre

Dans un communiqué du 2 juin, l'association environnementale des Amis de la Terre dit vouloir «alerter le gouvernement sur le fait que le recours aux engrais de synthèse "bas carbone" est une fausse solution, désastreuse pour le climat et la santé». La veille, le directeur adjoint du cabinet de la ministre de la Transition énergétique, Pierre Jérémie, avait évoqué une «piste exploratoire» pour diminuer l'empreinte carbone des engrais azotés. L'idée serait notamment d'inciter à la vente d'engrais azotés fabriqués avec de l'hydrogène vert. «Les engrais décarbonés ne sont qu'un vaste mirage censé permettre à cette industrie polluante de perpétuer ses activités, et qui nous éloigne encore un peu plus d'une véritable transition agroécologique», estime Sarah Champagne, chargée de campagne aux Amis de la Terre. L'association environnementale demande que soit maintenu le projet de taxe sur les engrais azotés à horizon 2024, prévu par le gouvernement dans son projet initial de loi Climat en 2021. «L'épandage d'engrais de synthèse, si décarbonée que soit leur production, continuerait à être fortement émetteur de protoxyde d'azote, un gaz près de 300 fois plus réchauffant que le CO₂. Par conséquent, loin d'être la solution miracle promise par l'industrie, les engrais décarbonés continueront à polluer nos sols et notre atmosphère», estiment Les Amis de la Terre.

En bref

Pesticides : lancement d'une commission d'enquête par les députés socialistes

Les députés du groupe Socialiste et apparentés ont annoncé le 2 juin la création d'une commission d'enquête parlementaire pour rechercher «les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des [effets] des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale», rapporte un communiqué de presse. Emmenés par Dominique Potier (Meurthe-et-Moselle), les parlementaires socialistes disent observer «depuis bientôt une décennie, une incapacité de la France à incarner (...) un programme efficient, en témoigne l'absence d'anticipation et d'accompagnement de la filière betterave sucrière, à la suite de l'interdiction de l'usage des néonicotinoïdes» en 2018. Il s'agira également d'évaluer «les conditions de l'indépendance des autorités publiques chargées de la sécurité sanitaire», précise la proposition de résolution déposée à l'Assemblée nationale. «Adoptée le 16 mai au Sénat, la PPL Ferme France autorise le ministre de l'Agriculture à passer outre les décisions de l'Anses. Il s'agirait d'un recul sans précédent pour notre sécurité sanitaire et l'indépendance de l'expertise scientifique», précisent les députés.

Climat : «potentielle baisse» des émissions de la Ferme France en 2022

Les experts du Citepa (pollution climatique) ont publié, le 5 juin, le bilan prévisionnel des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France sur l'année 2022, marqué par une reprise de la trajectoire de baisse (- 2,7 % tous secteurs) après la reprise post-Covid de 2021. Dans le secteur agricole, les émissions «ne sont pas encore spécifiquement estimées» ; le Citepa a donc inscrit les émissions agricoles comme stables à 76,5 Mt CO₂e. Toutefois, selon les experts, «plusieurs éléments nous permettent d'entrevoir une potentielle baisse attendue des émissions agricoles en 2022 qui seront visibles par la suite dans l'inventaire annuel national GES consolidé.» L'an passé, les émissions 2021 avaient d'abord été annoncées en légère hausse avant d'être révisées à la baisse (- 1,7 pts), en grande partie à cause du cheptel de bovins (- 1 pt), actuellement en pleine décapitalisation. Après avoir stagné de 1990 à 2005, les émissions de CO₂e de la France sont tendanciellement en baisse depuis, tandis que celles de l'agriculture française sont en légère baisse depuis seulement 2015, soit une baisse de 20 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 2015.

Bovins viande : Bruno Le Maire «prêt à travailler» sur un «plan de relance»

Le ministre de l'Économie a rencontré, ce 5 juin, les représentants de la filière bovine, auprès desquels il s'est dit «prêt à travailler», avec le ministre de l'Agriculture, sur un «plan de relance» sectoriel. Probablement pour en faire l'annonce, le ministre de l'Économie serait également «prêt à aller sur une exploitation d'élevage bovin cet été», avec Marc Fesneau. Bruno Le Maire aurait aussi entendu favorablement la demande d'exclusion de la viande bovine des négociations commerciales, à l'instar de ce qui a été annoncé il y a quelques semaines pour le lait. Enfin, le ministre aurait annoncé que la réécriture du décret sur les dénominations animales, suspendu par le Conseil d'État, serait achevée d'ici la fin du mois. Ces deux dernières informations n'ont pas pu être confirmées par le cabinet du ministre. Bruno Le Maire rencontrait les représentants de la filière quelques jours après son message sur Twitter vantant les bénéfices climatiques des imitations végétales de viande, et la parution d'un rapport de la Cour des comptes plaidant pour un accompagnement de la baisse du cheptel de bovins viande français.

Légumes/aquaponie : «l'un des plus grands» site en Europe inauguré en Gironde

Dans un communiqué paru le 1^{er} juin, la région Nouvelle Aquitaine a annoncé l'inauguration il y a quelques jours de «l'un des plus grandes fermes aquaponiques d'Europe» à Mérignac (Gironde). Pour rappel, l'aquaponie est une technique combinant pisciculture et production végétale. Construit par la start-up Les nouvelles fermes, ce site atteindra la surface de 5 000 m². C'est deux fois plus que le site de production historique de son concurrent français Nutreets à Divatte-sur-Loire (2 000 m²), ou qu'un site de la même société acheté par l'hôtelier Accor à Orly (2 000 m² également). La France compte actuellement 21 sites de production professionnels, selon un recensement effectué par l'Itavi. En 2021, la plupart des fermes existantes étaient des micro-fermes de moins de 2 000 m². Aucune grosse ferme de 1 ha ou plus n'était alors sortie de terre. Avec ce site, la start-up veut «valider l'équation technique et économique» à cette dimension, avant de «duplicer le modèle sur d'autres fermes dans les grandes métropoles en France».

POMME DE TERRE

Appréhender au mieux la gestion du risque mildiou pour la prochaine campagne



Pour diminuer les IFT et optimiser les applications fongicides, la Chambre d'agriculture de la Somme propose plusieurs solutions dont le suivi des parcelles de pommes de terre avec l'utilisation de Mileos.



déchets constituent la principale source de contamination de mildiou. Il est également aussi important de les mettre tant que possible dans assez loin des futures parcelles de pomme de terre.

• Bien gérer les repousses

La gestion des repousses est à réaliser à deux niveaux. Premièrement, sur la culture de pommes de terre (méthode préventive) avec, éventuellement, l'application d'hydrazide maléique qui est effectuée en végétation (Fazor Star à 5 kg/ha ou Itcan SL à 11 l/ha). Cette application, en plus de son action anti-germinative en bâtiment, limitera la germination des tubercules laisser au champ lors de la récolte. Il est également recommandé, lorsque les conditions sont réunies, de semer en non-labour les céréales d'automne derrière la culture de pommes de terre. Cette technique permettra de laisser les tubercules dans un horizon plus propice au gel contrairement au labour.

Après une campagne de plantation chaotique suite aux nombreux épisodes pluvieux, il est temps de se pencher sur la surveillance du mildiou. Ce champignon redoutable sur pommes de terre est à surveiller dès le stade de levée jusqu'au défanage total de la végétation.

1- La première gestion du mildiou commence par la mise en place de mesures préventives

• Bien gérer les tas de déchets

Les tas de déchets doivent être bâchés ou détruits pour éviter la dissémination des spores et ne doivent en aucun cas servir de repère d'observation. Les tas de

pomme de terre de ses adhérents, souligne Sébastien Descamps (Conseiller pomme de terre, CA80). Ce maillage de stations permet à la Chambre d'agriculture de la Somme d'accompagner une centaine d'agriculteurs sur le pilotage du mildiou via l'outil d'aide à la décision Mileos qui est développé depuis une vingtaine d'année par l'institut Arvalis.

Cet OAD, disponible rapidement sur l'application «Mon conseil Agri» nous permet d'identifier les risques de contamination du mildiou en tenant compte principalement des sommes de température et d'hygrométrie journalières. Le modèle calcule le risque et permet de déclencher un traitement fongicide lorsque nécessaire. En cas de déclenchement et pour une gestion long terme des résistances des souches de mildiou aux différentes matières actives, il est fortement recommandé d'alterner systématiquement les produits utilisés pour alterner les modes d'action. Ces phénomènes de résistances sont très largement observés avec le Fluazinam (Vertigo, Vendetta, Kunshi...) et commencent à arriver à l'étranger avec la Mandipropamide (Revus, Revus Top...).

De manière générale, sur la campagne 2022, l'OAD nous a permis de réduire l'équivalent de cinq pas-

sages fongicides en fécale là où les variétés sont moins sensibles mais ont un cycle de végétation plus long. En pomme de terre de consommation, que les parcelles soient irriguées ou non, l'économie fongicide est de l'ordre de six passages. L'économie permis par Mileos se chiffre entre 135 et 162 €/ha pour un abonnement de base de 326 € pour six parcelles. Si l'intérêt économique est au rendez-vous, il faut également mettre en avant l'intérêt technique qui permet de positionner au plus juste son traitement et ainsi ne pas créer de trou dans la protection.

3- Aller plus loin avec Mileos en modélisant l'impact de l'irrigation dans l'outil

Chez les irrigants, la protection contre le mildiou est souvent appliquée de manière préventive avec un produit non lessivable juste avant l'irrigation pour être sûr de ne pas risquer un déclenchement fongicide lors d'un tour d'eau. En effet, l'irrigation d'une parcelle se déroule souvent sur plus d'une journée et les conditions d'irrigation du soir et de nuit sont souvent plus à risque que celle de jour, mais qu'en est-il réellement ? Dans le graphique suivant, nous avons repris l'impact

théorique de la campagne d'irrigation 2022 d'une parcelle avec cinq passages de 25 à 30 mm réalisés à chaque fois sur deux jours complets.

Nous observons ci-dessous que dans le contexte météo de 2022 (sec et caniculaire), seul le passage d'irrigation de 30 mm réalisé du 6 au 7 juillet a modélisé un risque mildiou sur la parcelle puisque le poids de contamination a dépassé le seuil de sensibilité de la variété (3). Pour aller plus loin avec l'outil, il est donc intéressant de simuler dans l'OAD un passage d'irrigation pour voir si il y a un risque de déclenchement ou pas et si la parcelle nécessite une protection avant l'irrigation. Dans le cas ci-dessous une économie de trois à quatre traitements supplémentaires aurait pu être réalisée. Bien sûr, Mileos reste un outil d'aide à la décision dont la réussite est basée sur la représentativité à la parcelle des données météo utilisées. En effet, il faudra toujours rester vigilant à la typologie d'une parcelle présentant des zones plus humides le long d'un bois ou la présence d'un «bas fond».

Contact : Sébastien Descamps, Référent OAD Mileos, Chambre d'agriculture de la Somme 06 09 51 72 70

Ci-dessous un retour de l'utilisation de Mileos® dans la Somme sur la campagne 2022

Débouché	Secteur	Sensibilité variétale	Mileos		Sans Mileos		Gain en IFT	Gain en €/ha
			Nbre de traitement avec Mileos	Coût de la protection fongique (€/ha)*	Nbre de traitement sans Mileos	Coût de la protection fongique (€/ha)*		
PDT fécale	Ponthieu / Vimeu / PPN	4	5	135	10	270	5	135
PDT Conso	Santerre	2	6	135	12	297	6	162
PDT Conso irriguée	Santerre	3	5	108	10	243	5	135
		2	8	189	14	378	6	162
		3	7	216	13	324	6	162

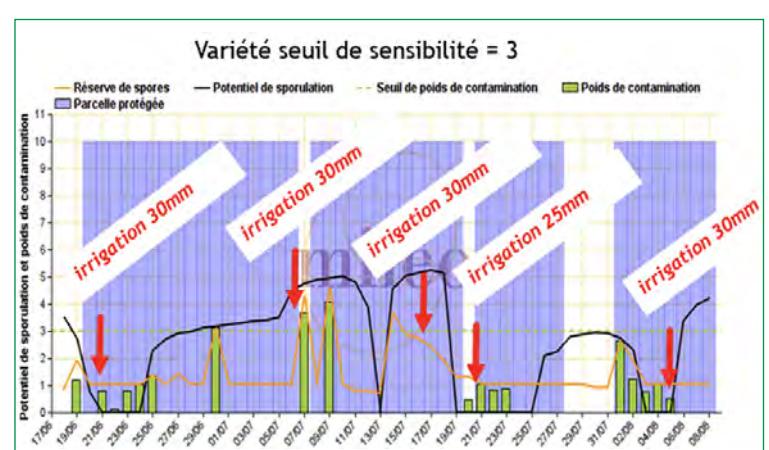
*coûts de protection fongique moyen estimé à 27 €/ha/passage

Zoom sur NET-IRRIG

Une solution innovante, de la chambre d'agriculture, pour une irrigation optimisée capteurs. En se basant sur un algorithme intelligent, cette méthode novatrice d'analyse les données météorologiques, de type de sol et des besoins en eau des plantes. Ainsi, les cycles d'irrigation sont automatiquement ajustés, offrant une utilisation optimale de l'eau tout en évitant les risques de sous ou sur-irrigation. Cette approche économique et efficace ouvre de nouvelles perspectives pour les agriculteurs désireux d'améliorer leurs pratiques d'irrigation, réduire leur consommation d'eau et préserver les ressources naturelles. Cet OAD permet ainsi d'économiser jusqu'à 30 % de ressource en eau sans compter celles en énergie. Il augmente jusqu'à 20 % la production agricole en termes de quantité et de qualité. Pour plus de renseignement, contactez Pierre-Baptiste Blanchant au 06 26 01 63 67

Témoignage d'un agriculteur et producteur de pommes de terre

«J'utilise Mileos® depuis plusieurs années. Cet outil d'aide à la décision me permet d'optimiser mes interventions fongicides. En règle générale, j'économise 2 à 3 passages en début de cycle de la levée au début de la croissance active car la réserve de spores est rarement constituée. Durant cette période, l'économie est d'autant plus appréciable que la cadence des traitements sans OAD à ce stade nécessite un passage tous les 3 à 5 jours avec des fenêtres climatiques parfois compliquées. Par la suite, la climatologie combinée à Mileos® guide mes interventions et le choix des produits que j'utilise. En 2022, avec un été très sec et une pression faible, Mileos® m'avait permis d'espacer de 15 jours des traitements en végétation stabilisé ! De plus, l'avantage est que l'installation, les explications et la maintenance est effectué par Sébastien.»



ÉPIDÉMIOSURVEILLANCE

Bulletin de santé du végétal

Les observations régionales sur l'état sanitaire des cultures au 6 juin 2023.

Céréales

Blé et Orge d'hiver

Quarante-huit parcelles sont observées au sein du réseau cette semaine : 35 de blé et 13 d'orge d'hiver.

Cette semaine, plus de la moitié des parcelles de blé est à pleine floraison. Les situations les plus avancées ont débuté le remplissage.

Les stades des escourgeons vont de fin floraison à grain pâteux dont plus de la moitié qui est en phase de remplissage du grain.

Rouille naine : sur orge d'hiver : des pustules de rouille naine sont observées sur quatre parcelles cette semaine dont trois parcelles non traitées (témoins). Dans les témoins non traités, les pustules continuent d'évoluer sur les feuilles hautes (50 à 90 % des F1 touchées).

Helminthosporiose : assez stable - présence sur les feuilles hautes, essentiellement dans les témoins non traités. Des symptômes d'helminthosporiose sont observés sur sept parcelles cette semaine. En conduite agriculteur parcelle traitée, la maladie semble bien maîtrisée. Dans les témoins non traités, peu d'évolution par rapport à la semaine dernière, les feuilles hautes sont atteintes entre 10 à 100 % (Integral, Démentiel, LG Zebra, KWS Exquis).

Rynchosporiose : quelques symptômes de rynchosporiose sont signalés même sur les F1 et F2 dans les parcelles traitées (LG Zebra dans le Pas-de-Calais sur 10 % des feuilles hautes) et dans les témoins non traités (Démentiel dans la Somme et dans l'Oise).

Oïdium : cette semaine, dans une parcelle témoin non traité, la maladie continue de progresser sur les feuilles hautes avec 70 % des F1, 90 % des F2: Integral dans la Somme.

Rouille jaune : sur blé : cette semaine, des pustules de rouille jaune sont observées sur quatre parcelles du réseau : Complice, Prestance, Garfield et SU Addiction sur 20 à 30 % des feuilles basses et 10 % des feuilles hautes.

Hors réseau, la maladie continue d'être signalée sur des variétés sensibles en parcelles agriculteurs : Complice, Campesino, Celebrity, Mutic, Prestance, RGT Kilmjanjaro, RGT Libravo...

Septoriose : cette semaine, sur 32 parcelles de blé enregistrées, 28 sont notées sur la septoriose.

Les symptômes progressent par rapport à la semaine dernière et les situations commencent à bien se différencier entre parcelles traitées (8 % des F1, 30 % des F2 et 53 % des F3 touchées en moyenne) et parcelles non traitées qui extériorisent maintenant plus de symptômes (15 % des F1, 47 % des F2 et 84 % des F3 touchées en moyenne).

Fusariose : avec les pluies annoncées en fin de semaine, vigilance aux parcelles au stade début floraison. Fin du risque pour les situations les plus avancées !

Oïdium : la maladie est observée cette semaine dans cinq parcelles du réseau :

Chevignon, KWS Extase, Illico et RGT Sacramento.

La situation la plus touchée : RGT Sacramento, dans le Pas-de-Calais, au stade fin floraison avec du feutrage blanc sur 100 % des F3 et 50 % des F2.

Hors réseau, dans certaines situations, la maladie est constatée sur feuilles hautes, essentiellement en terres superficielles et sur variétés sensibles (Ténor, Prestance...). Des symptômes physiologiques (jaunissement, bouts de feuilles desséchés) et de jaunissement nanisante de l'orge -JNO (bout de feuille couleur lie de vin) sont souvent observés en parcelle.

Ravageurs : la présence de mineuses, de criocères et de limaces est observée en faible fréquence et sans incidence à ces stades.

Cécidomyies orange : cette semaine au sein du réseau : sur huit parcelles observées, cinq parcelles ne relèvent aucun piégeage, et trois autres présentent respectivement : 6 captures en 4 jours, soit en moyenne 3 captures par 48h, inférieur au seuil indicatif de risque ; 26 captures en 3 jours, soit en moyenne 9 captures par 24h, ce qui est inférieur, mais proche du seuil indicatif de risque (10 captures par 24h) ; 15 captures en 4 jours soit en moyenne 7 captures par 48h, inférieur au seuil indicatif de risque.

Pucerons des épis (sitobion avenae) : la surveillance démarre au stade floraison et il faudra être vigilant dès l'arrivée de températures supérieures à 25°C qui persistent plusieurs jours.

Cette semaine, sur 35 parcelles de blé enregistrées, 15 sont notées sur pucerons des épis. Seulement 5 parcelles présentent 1 % à 6 % d'épis porteur d'au moins un puceron, ce qui est loin du seuil indicatif de risque d'1 épis sur 2 colonisé par un ou plusieurs pucerons. Aucune parcelle n'atteint le seuil indicatif de risque.

Orge de printemps

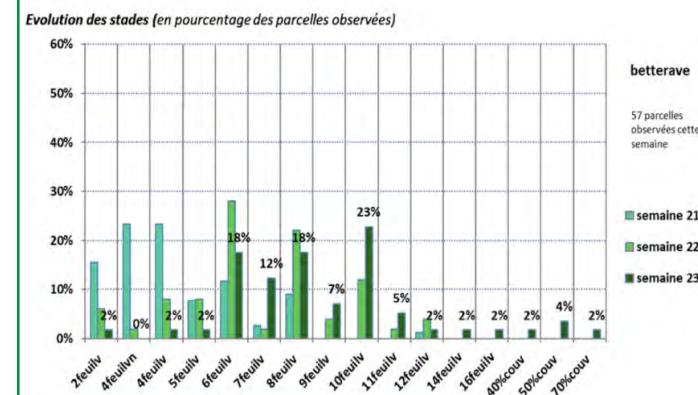
Les stades vont de gonflement pour des semis de mi-mars, au stade grain laitier pour les semis de mi-février.

Maladies : Rhynchosporiose : la maladie est présente sur deux parcelles dont une situation qui atteint le seuil indicatif de risque (témoin non traité) depuis la semaine passée : RGT Planet dans la Somme (témoin non traité) avec des symptômes sur 50 % des F1 et 60 % des F2 au stade 3/4 épé.

Helminthosporiose : observée dans une seule parcelle non traitée dans la Somme cette semaine sur 10 % des F3.

Rouille naine : en évolution par rapport à la semaine dernière. Des pustules sont toujours présentes sur une parcelle témoin avec une progression sur la dernière feuille dans la Somme : 80 % des F1, 90 % des F2 et 100 % des F3 touchées. Absence d'oidium au sein du réseau.

Betterave



Cinquante-sept parcelles observées cette semaine. Le stade des betteraves s'étend du stade 2 feuilles à 70 % couverture.

Pégomyies : sept parcelles avec présence de pégomyies, sans atteindre le seuil indicatif de risque qui est de 10 % de plantes avec galeries et présence d'asticots au printemps et 50 % en été.



Noctuelles : une parcelle fait présence de noctuelle défoliatrice sans atteindre le seuil indicatif de risque qui est de 50 % de plantes avec traces de morsures ou déjections.

Pucerons : le nombre de parcelles avec des aptères verts évolue cette semaine.

Ils sont observés sur les betteraves dès le stade 2 feuilles naissantes. Le seuil indicatif de risque est de 10 % de betteraves colonisées par au moins un puceron aptère vert pour le T1.

4 % des parcelles sont non traitées.

48 % des parcelles sont sous protection du T1

36 % des parcelles sont sous protection du T2

12 % des parcelles sont sous protection du T3

Cinq parcelles indiquent la présence de pucerons aptères noirs.



Cicadelles : elles sont visibles en parcelles et leurs piqûres en végétation bien visibles également (Berny-en-Santerre, Beauval - 80 et Nampcel - 60).

Pucerons : le piégeage est mis en place depuis le 23 mai. Les pucerons ailés se font rares en cuvette, en lien avec les conditions venteuses depuis ces dernières semaines.

Sur le site de Marcelcave, cinq pucerons ont été capturés depuis deux semaines (*Myzus persicae* et *Macrosiphum euphorbiae*).

Le cumul est très faible comparativement aux trois dernières années.

Pommes de terre



Deux tas de déchets et 53 parcelles ont été observées cette semaine.

Mildiou : pour le moment aucun symptôme de mildiou n'a

été signalé sur les parcelles levées. Cette semaine deux tas de déchets présentant des repousses ont été observés dans le département de la Somme, ils ne présentent pas de symptômes de mildiou : Chaussoy Epagny (80) = partiellement géré, avec des repousses sans mildiou et Nouvion (80) = tas non géré et sans repousse.

À Ponthoile (80) des repousses avec symptômes de mildiou ont été observées cette semaine.

Doryphores : la présence des doryphores adultes n'est plus localisée uniquement sur repousses, mais s'étend aux parcelles. Des adultes sont présents en parcelles sur les sites de Ponthoile (80), Orchies (59) et Achicourt (62) ; également en cours d'accouplement sur le site de Premesques (59). Le seuil indicatif de risque n'est pas atteint.

Cicadelles : elles sont visibles en parcelles et leurs piqûres en végétation bien visibles également (Berny-en-Santerre, Beauval - 80 et Nampcel - 60).

Pucerons : le piégeage est mis en place depuis le 23 mai. Les pucerons ailés se font rares en cuvette, en lien avec les conditions venteuses depuis ces dernières semaines.

Sur le site de Marcelcave, cinq pucerons ont été capturés depuis deux semaines (*Myzus persicae* et *Macrosiphum euphorbiae*). Le cumul est très faible comparativement aux trois dernières années.

Pois

Les pois d'hiver arrivent en fin de floraison. Les pois de printemps sont en général au stade début floraison à jeunes gousses de 2 cm.

Les vols de tordeuses sont restés très faibles cette semaine, sauf sur une seule parcelle située dans l'Aisne où 250 captures ont été réalisées sur une parcelle de pois d'hiver. Cette parcelle cumule 450 captures et dépasse donc le seuil alimentation animale. À l'opposé sur la parcelle de pois d'hiver observée dans la Somme (Liercourt) aucune capture n'est réalisée ni cette semaine ni cette saison !

En moyenne sur les huit parcelles en pois de printemps du réseau cette semaine, la moyenne est à 28 captures par semaine avec un total de 38.

Mais

Sept parcelles de maïs sont observées. Stade : de 4 à 6 feuilles.

Suivi de la chrysalidation des larves de pyrale : le suivi de la chrysalidation des larves permet de prévoir l'émergence des papillons. La première chrysalide de pyrale a été observée, ce lundi, dans la cage d'élevage à Amiens (Somme). Le taux de chrysalidation est de 14 %.

La semaine dernière, des captures de papillons de pyrale ont été enregistrées en région Centre-Val-de-Loire et Nouvelle-Aquitaine. Les pièges pyrales sont à mettre en place à partir de la semaine prochaine dans le sud de la région des Hauts-de-France (dans l'Oise et sud de l'Aisne), en fonction du stade du maïs (dès 6 feuilles).



STADES DU BLÉ

Situations des stades des blés sur le département

Régions	Ponthieu Vimeu	Plateau Picard Sud		Plateau Picard Nord	Santerre Vermandois			
Organismes	CA 80	NORIAP	CA80	CHARPENTIER	GROUPE CARRÉ	CETA DE HAM VERMANDOIS		CETA DES HAUTS-DE-SOMME
Lieux des observations	RUE	CROIXRAULT	BOVES	BEAUQUESNE	CARTIGNY	ROUPY	SAVY	BERNES
Types de sol	Bas champs	Limon	Craie	Limon argileux	Craie	Limon	Limon	Limon
Précédent	Betterave	Pomme de terre	Colza	Pomme de terre	Blé	Pomme de terre	Betterave	Pomme de terre
Date de semis	15-oct	11-oct	12-oct	14-oct	15-oct	12-oct	10-nov	12-oct
Date d'observations	5-juin	5-juin	5-juin	5-juin	5-juin	5-juin		5-juin
GARFIELD	Début floraison	Mi-floraison	Floraison	Fin floraison	-	Floraison	-	Fin floraison
LG AUDACE	Début floraison	Mi-floraison	Début floraison	Fin floraison	Début floraison	Floraison	-	Fin floraison
KWS EXTASE	Début floraison	Mi-floraison	Début floraison	Fin floraison	Fin floraison	Floraison	-	Floraison
SANREMO	-	-	Début floraison	-	Début floraison	-	-	-
SU ADDICTION	Début floraison	Mi-floraison	-	-	Fin floraison	Floraison	-	-
CHEVIGNON	Début floraison	Mi-floraison	Début floraison	Début floraison	Fin floraison	Floraison	-	Floraison
COMPlice	-	Mi-floraison	floraison	Fin floraison	Fin floraison	-	Floraison	Fin floraison
WINNER	Floraison	Mi-floraison	-	-	Début floraison	Fin floraison	-	Floraison
CAMPESINO	Début floraison	-	Début floraison	Fin floraison	Fin floraison	-	-	Fin floraison
FILON	-	Fin floraison	-	-	-	-	-	-
PRESTANCE	-	Fin floraison	Floraison	Début floraison	Début floraison	-	Fin floraison	Floraison
CELEBRITY	-	Fin floraison	Floraison	Fin floraison	Fin floraison	Fin floraison	Fin floraison	Floraison

Les stades vont de début floraison à fin floraison.

Mathilde Lheureux, animatrice du réseau Blé 80

PROTÉINES

Une myriade de solutions pour tendre vers la souveraineté protéique

Le programme de recherche Cap Protéines, mené dans le cadre du plan France Relance, s'est achevé le 31 décembre 2022. Terres Inovia et l'Institut de l'élevage ont restitué un panel des résultats obtenus pour rendre notre pays moins dépendant des importations de soja.

En Alsace, la chambre d'agriculture a lancé une série d'expérimentations dans plusieurs exploitations agricoles pour définir l'itinéraire culturel le plus approprié afin de rendre la culture irriguée de soja rentable. Elle a répondu à une demande d'agriculteurs soucieux de développer la production de cette légumineuse aux dépens du maïs, onéreux à produire. François Lannuzel, conseiller agricole, a présenté les résultats des essais en parcelles lors du colloque Cap Protéines, organisé par Terres Inovia et l'Institut de l'élevage (Idele) le 31 mai 2023, à Paris. Il participait à la table ronde «Intensification du déploiement et du transfert de connaissance».

Lors des trois autres tables rondes du colloque, une pléiade d'intervenants ont exposé, à leur tour, une partie des résultats de leurs recherches. Cap Protéines a été lancé par le gouvernement au mois de janvier 2021 dans le cadre du plan de France Relance. Il vise à rendre l'agriculture française moins dépendante des importations d'oléoprotéagineux et de soja en particulier. Ces douze derniers mois, les échanges commerciaux de graines, de tourteaux et d'huiles ont été déficitaires de 2,9 Mds d'€ (+ 21 % sur un an). Pi-



Dans le cadre du plan de France Relance, le programme de recherche Cap Protéines vise à rendre l'agriculture française moins dépendante des importations d'oléoprotéagineux et de soja en particulier.

les protéagineux dans les rations alimentaires des porcs, ou d'inciter les éleveurs laitiers à préférer le tourteau de colza français au tourteau de soja importé. «Mais rendre l'agriculture circulaire et réorganiser la chaîne de valeurs demande du temps», a déclaré Jean-Louis Peyraud, directeur scientifique adjoint en charge de l'Agriculture à l'Inrae. C'est pourquoi la majorité des intervenants du colloque souhaite donner une suite à Cap Protéines. Des recherches doivent d'ores et déjà se poursuivre pour sélectionner des variétés de colza plus riches en protéines, etc.

En attendant, Cap Protéines s'est donné les moyens pour faire connaître les résultats obtenus auprès d'un maximum d'agriculteurs, d'éleveurs et de conseillers techniques afin d'aller vers l'autonomie protéique des élevages. Sur le site cap-protéines-élevage.fr, plus de 300 témoignages d'éleveurs autonomes en protéines dans toute la France sont en ligne. Des fiches techniques et des comptes rendus d'essai sont aussi publiés. Des outils d'aide à la décision sont disponibles. Mais compte tenu de la diversité des situations, les agriculteurs ont besoin de conseils personnalisés.

Actuagri

loté par Terres Inovia et l'Institut de l'élevage, le programme de recherche pluridisciplinaire s'est achevé le 31 décembre 2022 alors que les prix des oléoprotéagineux flambaient.

Une forte mobilisation

Pour réaliser le programme Cap Protéines, 200 partenaires techniques, 100 000 producteurs d'oléoprotéagineux et plus de 100 000 éleveurs de ruminants ont été mobilisés. 330 fermes expérimentales ont aussi été associées. Dans les établissem-

ments scolaires engagés dans le programme de recherche, les étudiants ont acquis les compétences nécessaires pour conduire des systèmes d'exploitation autonomes en protéines. Leurs supports pédagogiques étaient les fermes de ces établissements. En grandes cultures, des recherches ont été menées pour pérenniser les productions d'oléoprotéagineux dans les régions où ils sont habituellement cultivés, malgré les aléas climatiques et les restrictions à l'accès aux produits phytosanitaires. Les sujets de recherche du programme de recherche por-

taient aussi sur la diversification des assolements (introduction de légumineuses dans les systèmes de cultures) et, au nord de la Loire, sur l'extension de l'aire de culture du tournesol.

Une suite à donner

Par ailleurs, Cap Protéines tente de resserrer les liens entre les grandes cultures et l'élevage et de remettre au goût du jour des pratiques abandonnées pour des raisons agronomiques et économiques. Il s'agit par exemple de relancer la culture des pois pour réintroduire

ÉLEVAGE BOVIN

Quand les espèces floristiques prescrivent l'exploitation des prairies

Vendredi 2 juin, les agriculteurs du groupe Dephy du Vimeu participaient à un rallye prairie. L'objectif était de réaliser un diagnostic floristique de chaque prairie pour conduire au mieux leur utilisation. Des analyses foliaires doivent aussi permettre d'adapter leur fertilisation.

De la houque laineuse peu appétente et quelques ronds d'orties boudés, mais peu de ray-grass savoureux. Les génisses de Reynald Boucher qui pâturent dans cette pâture de 2,5 ha à Vallines, conduite en pâturage exclusif, ont un gîte et un couvert plutôt qualiteux, mais qui pourrait être amélioré. Ce 2 juin, Claire Leroy, conseillère en élevage à la Chambre d'agriculture de la Somme (CA80), et Bruno Osson, technicien du Semae*, passaient la prairie à la loupe, ainsi que celle des autres agriculteurs du groupe Dephy du Vimeu. L'objectif : réaliser un diagnostic de la flore en place, et proposer des pistes d'amélioration de la gestion de ces prairies pour en tirer le meilleur profit pour les vaches.

«Ce groupe Dephy réunit treize polyculteurs-éleveurs de l'ouest de la Somme depuis 2010. Ils se sont engagés dans une démarche réduction de produits phytosanitaires. La gestion du pâturage est une des thématiques travaillées», rappelle Marie Levaast, conseillère à la CA80, animatrice du groupe. Pour Bruno Osson, les prairies, souvent négligées, représentent pourtant un enjeu alimentaire et environnemental fort. «Sur 10 millions d'hectares agricoles en France, 6 ne peuvent pas être cultivés. Il



Claire Leroy (CA 80) et Bruno Osson (Semae) proposent des leviers d'action pour améliorer la qualité de la prairie.

faut donc qu'elles soient productives pour les activités d'élevage, et en même temps, elles sont des réservoirs de biodiversité, elles permettent la bonne rétention d'eau, et captent du carbone.» Pour réaliser le diagnostic, les experts ont une multitude de paramètres à observer : satisfaction de l'éleveur (rendement, valeur des plantes présentes...), l'approche foncière et agronomique (relief, points humides, présence de vers

de terre...), la végétation (densité, espèces présentes, présence de trèfle blanc ou autre légumineuse, les techniques d'entretien de la prairie). Les causes de dégradation doivent ensuite être pointées. «Il peut s'agir de sur ou sous-pâturage, d'absence de déprimage, une fertilisation mal raisonnée, une mauvaise activité biologique du sol ou encore une flore mal adaptée à l'usage», liste Bruno Osson.

Cinq pistes peuvent alors être dégagées pour améliorer la prairie. «La première chose à faire est d'éliminer les causes de la dégradation.» Il peut aussi être proposé aux éleveurs, selon l'état de leur prairie, de mieux raisonner la fertilité et le pH, d'introduire de nouvelles plantes, d'adapter le mode d'exploitation, et de prévoir des aménagements (chemin, eau, haie coupe-vent, ombre, assainissement doux).

Multiplier les points d'eau

Pour Reynald Boucher, la première piste pourrait être de multiplier les points d'eau pour éviter le piétement à l'entrée de la pâture, et insister davantage les génisses à pâturer au fond. «Mais c'est une organisation et une charge de travail supplémentaire, car l'eau doit être apportée au tracteur», relève-t-il. «Charger un peu plus au printemps pourrait améliorer le tallage des graminées, favoriser les légumineuses par leur accès à la lumière et limiterait certaines espèces indésirables», soumet Claire Leroy. Il est aussi proposé à l'éleveur de réaliser un topping – passage de la faucheuse le jour même ou la veille de l'entrée des animaux dans le paddock pour éviter les zones de refus -, et de réaliser un sur-semis de trèfle blanc, «à condition que les conditions soient réunies pour que ce trèfle puisse durer dans le temps.»

La fertilisation n'a pas été mise à l'écart. «Nous avons réalisé des prélèvements foliaires pour analyses afin de l'ajuster au mieux.»

Alix Penichou

* ex-Gnis, l'interprofession des semences et plants

Il mise sur la silphie pour le fourrage de ses vaches

Réduire les produits phytosanitaires et gagner en autonomie alimentaire pour ses soixante laitières sont des sujets de fond chez Reynald Boucher, installée à Chepy. Cette année, il fait un pari osé en implantant 1 ha de silphie.

Elle ne présente encore que deux petites feuilles, mais laisse présager une belle parcelle. La levée est homogène. Dans cette parcelle d'un hectare, à Chepy, Reynald Boucher y a semé pour la première fois de la silphie. «Silphie France est venu nous présenter cette culture en février dernier. J'ai pensé que ça pouvait être intéressant à intégrer dans la ration, et que la facilité de la culture était attrayante», confie le polyculteur-éleveur laitier installé à Chepy, membre du groupe Dephy du Vimeu.

Le pari est osé : «comptez 1 500 et 1 800 € de semences par hectare», prévient Silphie France. Pas de récolte la première année pour cette plante pérenne. Alors

Reynald Boucher a opté pour le semis sous couvert de maïs, qui permettra de dégager un revenu sur cette parcelle cette année. Si la plante s'implante correctement, l'éleveur pense en tirer bon profit. «La valeur alimentaire annoncée est intéressante.» En fourrage – la silphie peut aussi être valorisée en méthanisation –, elle pourra être récoltée trois ou quatre fois par ans, conduite comme de la luzerne, en ensilage ou en enrubannage. Les valeurs alimentaires présentées sont les suivantes : 19 à 20 points de protéines, et des UF d'environ 0,90. Elle se récolte entre 28 et 32 % de MS. Reynald peut espérer un rendement compris entre 10 et 20 t de matière sèche par hectare

grâce à une hauteur de 3,5 m et jusqu'à 80 tiges par pied. Comptez selon la conduite.

De l'or pour le sol

La silphie devrait s'adapter sans problème au climat picard. «Elle résiste jusqu'à - 40°C. Son système racinaire, très fin, est aussi très profond, jusqu'à 2,50 m sous le sol. Lors des printemps secs, elle peut déjà faire 2 m de haut, alors que le maïs ne dépasse pas le genou», assurait Noémie Breton, de Silphie France, en février. Ces racines résistent aussi à une immersion totale prolongée. Elles sont de l'or pour les sols : elles pourrissent naturellement, forment ainsi 6 à 8 t d'humus par



La silphie, semée sous couvert de maïs le 20 mai, présente une belle levée homogène.

hectare, et sont capables de régénérer des sols pauvres en matière organique en une petit dizaine

d'année. Résultats au printemps prochain... A. P.

HERBOPHYL'HEBDO

Allonger le temps de retour sur les prairies

Avec 53,1 kg de MS/ha/jour de pousse de l'herbe, et des conditions météo se stabilisant, la chute des niveaux de croissance semble se confirmer. Dès lors, quelques adaptations au pâturage sont à l'ordre du jour.



Lorsque les refus sont importants, il est préférable de les faucher et les exporter de la parcelle.

Les rations à l'auge sont à ajuster : la qualité de l'herbe décroît en cette période, ainsi que le volume. Pour les animaux avec des forts besoins, un apport d'enrubannage, de dérobée, par exemple, peut compléter un manque d'herbe et apporter l'azote nécessaire à la ration. Voici les quantités à apporter à l'auge en fonction de la pousse de l'herbe et des ares/vache disponibles.

Gestion des refus : cela passe par différentes propositions en fonction de ce que l'on observe en prairie. Lorsque les refus sont importants, il est préférable de

les faucher et les exporter de la parcelle. Lorsque les refus sont «moins appétants», avec présence d'orties, chardons ou renoncules, soit une fauche ou un broyage haut 7/8 cm est recommandé. Enfin, lorsque les refus sont composés d'espèces à bonnes valeurs alimentaires, le topping peut être testé. Cela consiste à faucher les refus, et les laisser consommer par l'animal. Cela améliore l'ingestion, l'appétence des refus, et permet une dynamique de repousse homogène.

Gestion des stocks : pour ceux qui se pose la question de fau-

cher encore à cette période, faites le point sur le stock d'herbe sur pied afin de décider de faucher ou pâturer.

Retour sur les parcelles : les belles conditions météorologiques ont permis de réaliser la récolte des foins. Une belle repousse s'observe déjà dans les parcelles ayant bénéficié de plusieurs jours après la récolte. Cependant, soyez patients avant d'envisager un retour au pâturage. Même lorsqu'il s'agit des jeunes génisses qu'on lâche en prairie pour nettoyer les bords ! Même si elles sont jeunes, elles iront consommer les jeunes repousses d'herbe. Un retour trop précoce serait pénalisant sur la prairie. L'objectif de retour sur la parcelle se fait entre 10 et 12 cm d'hauteur d'herbomètre.

Rendez-vous à venir : retrouver l'équipe des Herbophyles afin d'échanger et de vous divertir avec l'escape bétailière lors des Journées de l'Herbe en Avesnois qui auront lieu les 15/16 juin prochains à Haut-Lieu (59).

Les Herbophyles

Herbophyl'Hebdo 2023

Carte des croissances de l'herbe en kgMS/ha

Semaine du 30/5 au 5/6



POUSSE DE L'HERBE	ARES / VL							
	20 Ares/VL	30 Ares/VL	40 Ares/VL	50 Ares/VL	60 Ares/VL	70 Ares/VL	80 Ares/VL	
20 Kg MS/Ha	13,0	11,0	9,0	7,0	5,0	3,0	1,0	
30 Kg MS/Ha	11,0	8,0	5,0	2,0				
40 Kg MS/Ha	9,0	5,0	1,0					
50 Kg MS/Ha	7,0	2,0						
60 Kg MS/Ha	5,0							

Tableau de complémentation : Avec 30 ares/VL, et une pousse de 30 kg MS/Ha, la ration à l'auge à apporter est de 8 kg MS/VL/J.

CHRONIQUE OVINE

Des plaquettes de bois aussi confortables que la paille

Remplacer la paille en litière par des plaquettes de bois partiellement ou totalement est possible.

Leur prix d'intérêt est de l'ordre de 9,5 € le MAP (équivalent d'un m³ de plaquettes) pour un prix de la paille à 100 € la tonne, par exemple.

Cela signifie qu'en dessous de ce prix, les plaquettes sont plus intéressantes économiquement que la paille. Le comportement des animaux est le même sur paille ou sur plaquettes. Et quand ils ont le choix entre les deux types de litière, ils n'affichent aucune préférence. Une litière constituée exclusivement de plaquettes de bois est aussi confortable que la paille. Toutes les mesures⁽¹⁾ de bien-être réalisées le montrent, qu'il s'agisse de brebis ou d'agneaux sevrés. Aucun problème respiratoire ni oculaire lié à la litière n'a été enregistré. Par ailleurs, les boiteries n'y sont pas plus fréquentes. La démarche des



Un taux de matière sèche des plaquettes de minimum 80 % est indispensable.

478 brebis et des 444 agneaux de différentes races qui ont servi de support a été notée en début et

en fin d'essai. Et il n'y a pas de différence de proportions d'animaux présentant des boiteries

entre paille et plaquettes de bois.

Aussi confortables que la paille

Le constat est le même lorsque la litière est constituée d'un millefeuille, c'est-à-dire de couches successives de plaquettes de bois et de paille. Toutefois, pour obtenir les mêmes résultats techniques et maintenir le même bien-être des animaux qu'avec la paille, les plaquettes de bois doivent impérativement afficher un taux de matière sèche de 80 % minimum lors de leur utilisation. Le mode d'emploi n'est pas le même que celui utilisé en bo-

vins. La mise de départ doit présenter une épaisseur de 4 à 5 cm seulement. Le rechargement est ensuite réalisé par couches de 2 cm environ lorsque cela devient nécessaire. Pour en savoir plus : «des plaquettes de bois en litière pour les brebis et les agneaux» sur ciirpo.idele.fr et inn-ovin.fr.

Laurence Sagot,

Institut de l'élevage/Ciirpo

Théo Guffroy,

Chambre d'agriculture de l'Aisne

⁽¹⁾ réalisées par le Ciirpo

Les activités du Ciirpo sont financées par l'Union européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire

FÉRET  **FABRICANT FRANÇAIS** de solutions de stockage 

ÉLÉMENS DE CONSTRUCTION EN BÉTON ARMÉ ANTI-ACIDITÉ

NOUVEAU **AGGO BANCHEUR** Pour un montage rapide et sûr de vos murs... **LONGRINES SUR MESURE**

Bâtiment - Fumière - Fosse Mur de soutènement - Case ...

DALLAGE BÉTON

BLOC MUR "DESIGN" EMPLIABLE S'utilise également en Mur de sécurité

Plaques à poser 3,10 m x 2,50 m 0,18 m d'épaisseur

Mickaël FERET **06 86 96 86 45**
61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-maconnerie.fr

Tarif net fabricant ! Aucun intermédiaire ! **Stock important** Livraison assurée

SOL BETON 

DALLAGE - SOL INDUSTRIEL
AIRE D'ENSILAGE - FUMIERE
HANGAR PDT ET CEREALE...

Julien PUBERT au :
Tél. Portable : **06.72.31.48.17**
Tél. Fixe : **03.21.55.44.76**
Tél. Fax : **03.21.51.70.41**
www.sol-beton.fr

LA PERFORMANCE MÉTAL



BAUDOUX
CONSTRUCTIONS
Du Kit au Clé en main
www.baudouxcm.com
Tél. 03 23 22 63 77

Cet emplacement vous était réservé

IRRIGATION

ANIMAUX D'ÉLEVAGE

80 - étalon Haflinger P-P agréé 1er de la lignée B en France Baros-N disponible pour saillie - Tél. 06 84 56 93 25

Amcal forages & pompes 

Étude hydro et devis gratuit

Forages - Pompes
Géothermie - Irrigation

60 ans d'expérience à votre service

06 84 06 85 30 | info@amcal.be
B-8810 Lichtervelde, +32 (0)51 72 47 42 www.amcal-forages.fr

62 - Vends agneaux. Tél. 06 41 29 25 88.

59 - Ferme avicole Declerck. 59940 Le Doulieu. Tél. 03 28 48 86 02, Vends volailles démarrees et prêtées à tuer. Poulets, pintades, dindes, canards, oies, chapons et prêtées à pondre. A la ferme ou livraison. Autres activités : chaponnage. //A5208485

CHIENS

- Pour toutes cessions d'animaux domestiques, doivent figurer impérativement les mentions suivantes :

+ Pour les particuliers et professionnels.

- Le nombre d'animaux

- de la portée.

- L'âge des animaux.

- Le n° d'identification de chaque animal, ou celui de la mère.

- L'inscription ou non de ceux-ci au livre généalogique.

+ Pour les professionnels : le n° d'identification Siren ou Siret de l'annonceur.

+ Pour les particuliers : les personnes doivent s'inscrire auprès de la chambre d'agriculture afin d'obtenir un N° Siren (obligatoire).

59 - Vends 10 chiots BEAUCERON, 7 femelles, 3 mâles, nés le 17/04/2023, parents visibles sur place, n° puce mère 250268600324063, SIRET 343363628. Tél. 06 49 10 45 02 OU 06 45 33 07 94. //A2108863

62 - Dispo 2 chiots mâles LOF DRAHTHAARS sur portée de 11, mère n°250269608578696, nés le 21/02. A réserver chiots LOF DRAHTHAARS nés 14/04, 6 F/5 M, mère n°250269590214296, marron gris, père importé Allemagne VJP75PTS, très bonnes origines chasse. SURQUES. Tél. 06 79 13 57 39. //A2108869

62 - A Réserver 13 chiots DRAHTHAAR, LOF, mère 250 268 743 366 71, nés le 20/04/22. Tél. 03 21 02 33 19. //A2208885

80 - VENDS chiots mâles Fox terrier poil lisse nés 11 avril 300 euros pucés vacc. Siren 335 230 363 - Tél. 06 01 00 04 77

PAILLES FOURRAGES

COMPAILLES SAS

Pailles - PDT - maïs ens.
épis - luzerne enrubannée - foin
06 18 82 93 88
04 93 49 15 26
07 85 52 65 18
d.lhermitte@laposte.net

02 Vends avoine noire 270 €/tonne vrac ou big bag, sac de 40 kg 15 euros + petit ballot paille 2 € + petit ballot foin 3 €. Tél. 06 72 03 63 91.

62 - Achète pailles en ballots rectangulaires et rondes. Tél. 06 81 75 06 51. //A2008856

62 - Vends copeaux de miscanthus, plante 100 % naturelle, fort pouvoir absorbant, sans engrains ni phyto, vendu ballot ou vrac, secteur CALAIS. Renseign par Tél. 06 78 19 12 04. //A2108872

62 - Vends paille de blé, très bonne qualité, en format 90-120, 2,40m. Tél. 06 86 72 86 98. //A2208882

62 - Vends foin balles rondes en 1,20m, herbe pâture bonne qualité, palement comptant à la tonne, faire proposition, secteur ST OMER. Tél. 06 71 64 22 63.

62 - Vends boule de pailles sous hangar 1,70m, 28€ le ballot. DéTECTeur de perte de grain pour batteuse. Roues 580 / 70 R38, 45% usure. Déflecteur de broyeur TBE. Tél. 06 74 61 14 10. //A2308892

80 - RECHERCHE paille en andain possibilité échange contre compost 1t/1t secteur Montdidier Breteuil Ailly/Noye Roye - EURL MEERSCHMAN - Tél. 06 73 65 41 09

BOIS

ACHÈTE chênes, même petite surface sur secteur 37 - 41 - 18 - 36 - 86 - 49 - 72 - 61 - 28

Paiement comptant avant exploitation

Sas H. Paquinon
06 86 40 14 91

OFFRES D'EMPLOI

02 Recherche apprenti dans une exploitation Polyculture Elevage - Région de La Capelle. Tél. 06 75 31 74 62.

28 - Recherche chauffeur agriculteur pour la moisson (H/F) expérience et permis obligatoire Tél. 06 16 11 10 29

45 - Elevage de gibier recrute employé d'élevage. Vous êtes reconnu pour vos compétences en aviculture, votre goût pour la nature et la chasse. Renseignements 06 82 28 12 19 - elevagedeschateigniers.fr

OFFRES D'EMPLOI

59 - 60 - 62 - 80

Plusieurs dizaines d'offre d'emploi dans le secteur agricole (chauffeurs, saisonniers, élevage, ...) sont proposées

CONTACT 80

Bourse de l'emploi Sylvie Cavel

03 22 33 64 50

Offres disponibles sur www.somme.chambagri.fr

CONTACT 60

Bourse de l'emploi

03 44 11 44 89

Offres disponibles sur www.anfa-emploi.fr

CONTACT 59-62

Bourse de l'emploi Nord - Pas-de-Calais

03 21 60 48 78

REUSSIR
Nourrir votre performance

DÉCOUVREZ
LES REVUES
DU GROUPE
REUSSIR



Abonnez-vous sur boutique.reussir.fr

HORIZONS

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE EN SOLOGNE

102 ha et 60 ha

Terres de culture - Corps de ferme

INVESTISSEMENT PREMIUM

Nous contacter au:
02 47 93 40 82
horizon-sarl37@orange.fr
www.horizonsetdomaines.com

18 Région Centre Sud de Bourges. À vendre ferme céréalier d'un seul tenant sur 124Ha. Belle maison corps de ferme avec stockage. Matériel. Prix 1 100 000 €. Tél. 02.48.59.84.42.

62 - Recherche terre pour emblavement lin ou PDT, 30Km autour de ST POL SUR TERNOISE. Tél. 06 32 46 05 69.

80 - RECHERCHE exploitation agricole installation JA secteur Amiens Sud et Est 50 km - Tél. 06 73 78 34 72

MARIAGE

La responsabilité du journal ne saurait bien entendu, être engagée quant à la suite donnée aux petites annonces matrimoniales qu'il publie.

STOP à la SOLITUDE
Harmonie du Couple

Une association à votre écoute pour vous aider à faire des rencontres. Profitez d'un service de qualité gratuit. Pas sérieux s'abstenir. Contactez-nous dès maintenant au

07 72 77 07 22
Harmoniecouple5962.com

60 - Démoussage, peinture, toiture, maçonnerie, charpente, couverture, devis gratuit. Tél. 06 41 27 46 52. //A2308886

59 - Jeune fille de 20 ans, BTS AGRI placée Recherche un homme aimant la terre et les VA pour vie solide. Ecrire au journal Terres et Territoires BP643 59024 LILLE CEDEX qui transmettra sous réf. //A2308898

80 - JH 40 ans célibataire sans enfant très bonne situation humour romantique attentionné RECHERCHE femme sur le 80 et 62 - Tél. 06 18 47 75 38

DIVERS

62 - Vends tracteur 640 SOMECA. Benne KNAPICK 5T, hydraulique, portes automatiques. Roues étroites 8-344, excellent état. Tél. 06 81 75 06 51. //A2208878

62 - Vends remorque (avec de nombreuses options) porte voiture BOCKMANN de 2022. Tél. 06 86 72 86 98. //A2208883

62 - Cause retraite Vends décompacteur SOUCHU PINET 3m, dents neuves. Tél. 06 80 25 04 92 ou 03 21 47 24 53. //A2308889

62 - Recherche tracteur SAME CENTURION 75 ou équivalent SAME. 4 roues motrices concasseur ou aplat sur tracteur. Faucheuse à tambour PZ Gout NODET3. Tél. 06 76 84 48 52.

62 - Vends presse SOMECA moyenne densité. Néo SMARAG 4m repliable, dents, disques, rouleau. Herse 6m repliage manuel. Cornadis 7 places JOURDAIN. Semoir NODET 3m. Tél. 06 83 06 98. //A2308896

62 - Vends 22 tôles en fibro 2m x 0,90m, sans amianto, soit 44 m² 15E la tôle, étaut neuf, région AIRE SUR LA LYS. Tél. 03 21 39 05 59. //A2308897

80 - Vends occasion micro-tracteurs 15 à 50CV KUBOTA, ISEKI, IANMAR, FIELDTRAC et SOLIS en neuf, avec ou sans charg. frontal + accessoires. Tract. tondeuse AM3300 KUBOTA coupe avt. 2 Pneus 15.5 R25 XMA MICHELIN, 4 pneus 195.55 R10 - 8986N. Tél. 06 82 57 59 99 ou 06 10 05 51 53. //A2208876

80 - Vends NORD PULVÉ 21m 2007, régulation DPAE, 5 tronçons 2100L, correcteur devers, rinçage depuis la cabine, 4 buses, 230. 95R44, CT OK, TBE, 8400E HT. Tél. 06 48 27 15 46.

TRAVAIL À FAÇON

60 - Démoussage, peinture, toiture, maçonnerie, charpente, couverture, devis gratuit. Tél. 06 41 27 46 52. //A2308886

POUR
ACHETER
VENDRE

l'ut simple !

FAITES PARAITRE
une
Petite
ANNONCE

BIO

Net ralentissement des conversions et recul des entreprises

L'Agence bio a fait paraître les résultats de l'agriculture bio française pour l'année 2022, marquant, comme attendu, un net ralentissement des conversions. Pour la première fois, le nombre d'entreprises de l'aval a reculé.



En mai dernier, un nouveau plan d'aide d'urgence dédié au bio comprenant 60 millions d'euros d'aides directes, en plus d'engagements sur la commande publique et la communication a été annoncé par le ministre de l'Agriculture pour relancer la dynamique.

Compte tenu du marasme ambiant sur les marchés de la bio, il fallait s'y attendre. Le nombre de producteurs engagés en agriculture biologique n'a progressé que de 3,5 % en 2022, contre 9 % l'année précédente, constate l'Agence bio dans son rapport annuel paru le 1^{er} juin. Un solde qui traduit d'abord un «coup de frein dans la dynamique des conver-

sions», puisque les déconversions restent relativement stables à 5,6 %, contre 4 % à 5 % l'an passé. Au total, on compte environ 60 000 exploitations en bio, soit 14,2 % des fermes françaises. La dynamique est pour l'instant moins bridée en surfaces, avec une hausse de 10 % sur 2022, contre 9 % l'année précédente. Mais cela pourrait changer d'ici

trois ans : les surfaces en première année de conversion reculent de 40 %. Compte tenu des surfaces engagées en deuxième et troisième années, l'agence s'attend tout de même à une nouvelle augmentation de 10 % en 2023. Au total, les surfaces bio représentent 2,87 millions d'hectares, soit 10,7 % de la surface agricole utile française (SAU). Dans le cadre du plan stratégique national (PSN), la déclinaison nationale de la Pac, la France vise 18 % de SAU en bio d'ici 2027. Pour rappel, entre 2010 et 2021, la part du bio dans la surface agricole est passée de 3 % à 10 %, et la consommation bio a été multipliée par 3,5.

Brebis qui rit, porc qui pleure

Les dynamiques apparaissent très diverses sur 2022 selon les filières, avec de nets reculs du cheptel bio en porc (- 7 %) et poulet, et des hausses soutenues de cheptel en brebis viande (+ 11 %) et en chèvres (+ 11 %), ainsi que des surfaces en progression en grandes cultures, fruits à noyau et pépins, vigne (plus de 18 % de hausse). Mais les surfaces en première an-

née de conversion chutent brutalement en grandes cultures (- 59 %) et en vigne (- 48 %).

Recul de l'aval

Pour la première fois, le nombre d'entreprises de l'aval (transformateurs, distributeurs, grossistes...) certifiées a reculé (- 2,2 %, à 28 547). L'Agence bio rappelle que le nombre de points de vente a reculé de 5,3 % fin 2022, selon Biolinéaires. Au total, le nombre d'opérateurs (fermes et entreprises) reste stable (+ 1,6 %). Pour rappel, ces chiffres interviennent dans un contexte de baisse de consommation, liée notamment à l'inflation et à des crises cycliques de marché (œuf, lait, pomme). Les ventes de bio ont reculé de 4,6 % sur l'année 2022, surtout en viande (- 13 %) et en fruits (- 7 %). Après des annonces jugées insuffisantes par la profession au Salon de l'agriculture (10 millions d'euros), Marc Fesneau a dévoilé le 17 mai un nouveau plan d'aide d'urgence dédié au bio comprenant 60 millions d'euros d'aides directes, en plus d'engagements sur la commande publique et la communication.

M. R.

CONSOMMATION

Emballages : les ministres de l'Agriculture vigilants

La proposition de révision de la législation sur les emballages visant, pour le secteur alimentaire, à supprimer les emballages à usage unique et à stimuler le recours à la réutilisation des contenants pose de nombreuses questions aux ministres de l'Agriculture de l'UE.

Sur le principe, les ministres de l'Agriculture de l'UE soutiennent les objectifs des propositions de la Commission européenne tendant à la révision de la législation de l'UE sur les déchets d'emballage, qui prévoit de réduire les emballages à usage unique et de favoriser la réutilisation des contenants. Mais leur mise en œuvre concrète les inquiète à plusieurs égards. Parmi les points de vigilance cités par un grand nombre de ministres à l'occasion d'un échange de vues organisé le 30 mai à Bruxelles : les coûts pour les opérateurs (en particulier les petites et moyennes entreprises), le risque de dégradation de la qualité, les risques pour la sûreté sanitaire

des consommateurs, ou encore le manque de cohérence avec le règlement sur les matériaux de contact avec les aliments (dont la révision est prévue pour 2024). Les propositions de Bruxelles pourraient même, selon les Vingt-sept (en tout cas la plupart d'entre eux) aller à l'encontre des engagements de l'UE pour lutter contre le gaspillage alimentaire (l'absence d'emballage entraînant une dégradation plus rapide des fruits et légumes frais par exemple). Toutes ces inquiétudes ont été prises en compte par la Commission européenne dans sa proposition, a assuré le commissaire européen de l'Environnement, Virginijus Sinkevicius.

Des réticents et des précurseurs

Mais les ministres restent prudents. Certains sont plus réticents que d'autres. Pour l'Autriche, la proposition ne devrait pas prendre la forme d'un règlement mais plutôt d'une directive qui laisse plus de flexibilité aux États membres. Afin d'assurer la sûreté des produits, «pourquoi ne pas permettre la réutilisation des contenants ou emballages dans des produits non alimentaires sur le principe d'une utilisation en cascade», propose l'Irlande. Le Portugal alerte, lui, sur les impacts pour le commerce international. L'Italie et l'Espagne rappellent que les emballages font partie du

marketing des produits et sont particulièrement importants pour les indications géographiques, les marques commerciales ou les produits bio. Quelle que soit la décision, «il faudra prévoir un calendrier réaliste de mise en œuvre sachant que les systèmes de remplacement n'en sont pour certains qu'à leurs balbutiements», prévient la Pologne. Les pays qui pratiquent déjà la réutilisation de contenants alimentaires sont les moins frileux. C'est le cas de l'Allemagne qui assure qu'il existe déjà des systèmes tout à fait sûrs pour les jus ou la bière, mais aussi pour le transport de fruits et légumes. Le dossier est entre les mains des ministres de l'Environnement de l'UE. A. G.

En bref

Pommes : des stocks en repli

Selon la dernière note de conjoncture d'Agreste, les stocks de pommes, à l'exception de la Pink Lady, ont reculé de 15 % à la fin avril 2023. En cause : la sécheresse et la canicule estivale de 2022 qui «ont pesé sur la conservation des fruits, dont certains ont été écartés au cours du stockage, réduisant d'autant les volumes stockés», explique Agreste. Fin avril, il ne restait plus que 201 790 t de pommes stockées en France contre 2 38 532 t un an plus tôt à la même période. Le service statistique observe par ailleurs que «les volumes de pommes exportés vers l'Union européenne (UE), en cumul entre août 2022 et mars 2023, se redressent de 5 % sur un an». Ils restent cependant inférieurs à la moyenne quinquennale (- 23 %). Si les ventes de pommes augmentent vers l'Espagne, dont la récolte 2022 a été réduite par le gel, et vers les Pays-Bas, elles reculent cependant vers le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Baisse des cheptels et restructurations des abattoirs en Allemagne

280 salariés sont touchés par la fermeture de l'abattoir de Vion à Bad Bramstedt dans le Schleswig-Holstein en Allemagne annoncée pour le 31 juillet prochain. Le plus important groupe de viande bovine, en Allemagne, indique que cet arrêt est consécutif à la baisse du cheptel bovin dans le Nord du pays. Depuis 2012, Vion adapte progressivement ses capacités d'abattage à l'évolution de la production et de la demande également en berne. Sans parler de l'inflation et de la réglementation qui pèse sur toute la branche. Le porc est également touché. Vion a transféré la découpe de porcs de Lansdhubt vers d'autres sites Vilshofen et Crailsheim dans le sud du pays qui seront développés en partenariat avec la coopérative EG Südbayern. Vion est présent en Allemagne dans 16 sites d'implantation, mais aussi aux Pays-Bas et en Belgique, où il enregistre également des baisses importantes de production de viandes de porcs.

Productions végétales

CÉRÉALES

6 juin				
Récolte 2023				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Rouen	76/220/11	juil.-sept.	226,50	N
Fob	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Moselle	meunier	juil.-sept.	212,50	N
Départ	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Marne	BPMF 220 Hagberg	juil.-août	225,50	N C
Eure/Eure-et-Loir	BPMF 76 kg/hl	juil.-sept.	221,50	N C
Orge fourragère				Récolte 2023
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Rouen	62-63 kg/hl	juil.-sept.	214,50	N
Fob	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Moselle	sans limit. dorgettes 61/62 kg/hl	juil.-sept.	190,50	N
Départ	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Aisne	60 kg/hl mini	-	-	-
Eure/Eure-et-Loir	63 kg/hl mini	juil.-sept.	203,50	N C
Marne	60 kg/hl mini	-	-	-
Maïs				Récolte 2022
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Bordeaux		juin-sept.	209,50	N
Fob	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Rhin		juin	217,50	N
Départ	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Eure-et-Loir/Loiret		-	-	-

OLÉO-PROTÉAGINEUX

Récolte 2023				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Rouen		oct.-déc.	420,00	N
Fob	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Moselle		juil.-août	424,00	N
Pois				Récolte 2022
Départ	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Marne	fourrager	août-déc.	248,00	N C
Aisne	fourrager	-	-	-
Somme/Oise	fourrager	août-déc.	251,00	N C

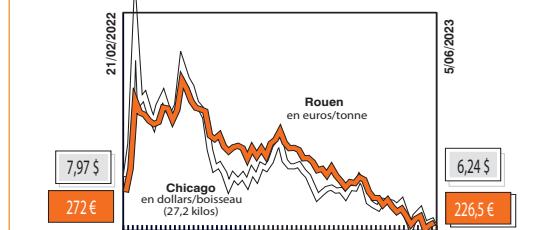
PRIX DU LIN TEILLÉ EN FRANCE

	€/kg	fév.-22	mars-22	avr.-22	Prix moyen récolte complète
R2021					
Prix mini		2,00	2,20	2,10	1,70
Prix maxi		4,22	4,52	4,59	4,60
Prix moyen toutes fibres longues R2021		3,286	3,317	3,467	3,254
R2020					
Prix mini		2,90	2,35	2,00	1,41
Prix maxi		4,36	4,52	4,50	4,52
Prix moyen toutes fibres longues R2020		3,486	3,543	3,700	2,933
					Base comptabilités matières Cipalin

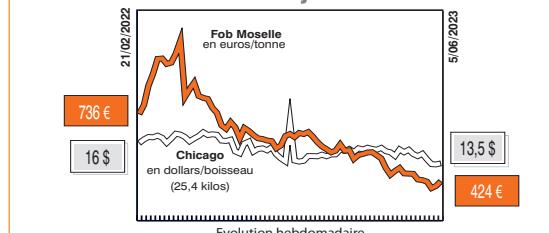
MATIF BLÉ MEUNIER - PARIS

1 lot : 50 tonnes. Prix en Euros par tonne.					
Échéance	26/05/2023	29/05/2023	30/05/2023	31/05/2023	01/06/2023
Sept. 2023	228,25	225,75	220,25	218,25	220,75
Déc. 2023	233,00	230,75	226,25	224,25	226,75
Mars 2024	237,00	234,75	231,50	229,00	231,75
Mai 2024	240,75	237,75	234,25	233,00	235,00
Sept. 2024	237,25	234,00	229,75	230,00	232,50
Déc. 2024	237,50	235,75	231,00	231,50	234,00
Mars 2025	239,75	237,50	233,25	233,00	235,50
Mai 2025	245,75	243,50	239,25	239,00	242,50
Sept. 2025	235,00	232,75	234,00	233,75	234,00
Déc. 2025	235,00	232,75	228,50	228,25	230,25
Volume	44 612	6 962	57 819	61 826	65 225
PO	366 118	366 383	367 590	366 670	377 619

Évolution du cours du blé



Évolution du cours du soja et du colza



ALIMENTATION ANIMALE

2 juin				
SONS ET ISSUES				€/t
Sons fins - départ région parisienne				196 à 198
TOURTEAUX				
Soja Lorient				472
Tournesol Saint Nazaire				264
Colza - Rouen				inc
PULPES BETTERAVES				
Aisne				-
Somme - Oise				-
Marne				350
LUZERNE DÉSHYDRATÉE				
Départ Marne				308
PSC				
Manioc Lorient				-
Corn gluten feed - Lestrem				-

Blé tendre : en hausse

Les prix du blé tendre français ont progressé entre le 29 mai et le 5 juin, dans le sillage d'Euronext à Paris et du CBOT à Chicago. Cette hausse tarifaire s'inscrit dans un contexte de retour de la demande internationale, notamment au travers de l'achat récent de plus de 600 000 t de blé meunier par l'Arabie saoudite, et de mouvements techniques et ventes spéculatives sur les marchés à terme européen (Euronext) et états-unien (CBOT). En Europe, les températures élevées et l'absence de précipitations dans certaines zones de production françaises et allemandes font redouter une dégradation des cultures, notamment de printemps. Selon Céré'Obs (semaine 21, du 23 au 29 mai 2023), les conditions de culture "bonnes à très bonnes" de blé tendre en France ont évolué de 93 % à 91 % (67 % en 2022).

Orge de mouture : progression des cotations

Les prix de l'orge fourragère sur le marché physique français ont gagné du terrain entre le 29 mai et le 5 juin, dans le sillage du blé tendre. La demande espagnole est moins présente, les ports étant bien approvisionnés, et la récolte, certes très mauvaise, survenant plus tôt que prévue, limite les besoins à court terme. Selon Céré'Obs (semaine 21, du 23 au 29 mai 2023), les conditions de culture "bonnes à très bonnes" de l'orge d'hiver ont évolué de 90 à 88 % (65 % en 2022).

Orges de brasserie : statu quo

Les prix des orges de brasserie sur le marché physique français ont stagné entre le 29 mai et le 5 juin, sur un marché peu animé. Les cultures se présentent plutôt bien, avec un rattrapage du développement des orges d'hiver (attention au risque de verse) et des orges de printemps qui se portent mieux que l'an dernier (attention aux maladies). S'il ne faut pas d'eau et de températures excessives dans les huit prochains jours, des pluies seraient les bienvenues par la suite. Selon Céré'Obs (semaine 21, du 23 au 29 mai 2023), les conditions de culture "bonnes à très bonnes" de l'orge de printemps ont évolué de 95 % à 93 % (54 % en 2022).

Maïs : en repli

Les prix du maïs français se sont repliés entre le 29 mai et le 5 juin, dans le sillage des contrats maïs sur les marchés à terme Euronext et CBOT. Et ce, compte tenu notamment des bonnes conditions de cultures aux États-Unis. De plus, les semis avancent bien dans le pays, favorisés par l'alternance du sec ces derniers jours et l'arrivée de pluies prochainement. Au Brésil, l'offre est attendue abondante. L'analyste AgRural table sur une récolte nationale à 127,4 Mt cette année, contre 125,1 Mt précédemment. En France, les conditions de semis n'ont pas été idéales, mais il est encore trop tôt pour s'inquiéter. Selon le rapport hebdomadaire Céré'Obs de FranceAgriMer (semaine 21, du 23 au 29 mai 2023), les semis du maïs en France ont progressé de 95 % à 98 % (100 % en 2022 et 99 % en moyenne quinquennale). Les conditions de culture "bonnes à très bonnes" du maïs grain ont évolué de 94 % à 92 % (90 % en 2022).

Colza : poursuite de la hausse

Les prix du colza ont globalement progressé sur Euronext et le marché physique français entre le 29 mai et le 5 juin. Du côté du canola canadien, l'avancée des semis et l'amélioration des conditions climatiques au Canada sont également à l'origine de la baisse des valeurs à Winnipeg. Les travaux d'emblavement sont achevés dans une bonne partie de l'ouest canadien selon un analyste privé. Et de récentes pluies ont rassuré le marché quant à l'état des cultures, sachant que d'autres précipitations sont attendues.

Soja : volte-face à la hausse

Les cours du soja ont progressé à Chicago entre le 29 mai et le 5 juin. Et ce, en dépit de la baisse de compétitivité de l'origine états-unienne face à la forte concurrence en termes de prix des lots brésiliens.

Pois : baisse tarifaire

Les cotations du pois fourrager ont perdu du terrain entre le 29 mai et le 5 juin. On a enregistré un petit courant d'affaires en ancienne récolte, alors que l'offre est presque épuisée. Les divers jours fériés de mai n'ont pas été propices aux affaires.

Déshydratés : statu quo

Les cotations des produits déshydratés sur le marché physique français sont sans changement d'une semaine sur l'autre. En luzerne déshydratée, l'activité est présente mais elle serait davantage étoffée si la production n'avait pas été décalé dans le temps en raison du temps frais et humide qui a freiné la poussée de la luzerne. En pulpe de betterave déshydratée, il y a quelques vendeurs en première et seconde main sur le marché, mais avec des volumes confidentiels.

Pailles et fourrages : pas de changement

En paille départ Centre/Bassin parisien, les prix en ancienne récolte sont nominalement reconduits d'une semaine sur l'autre. Les niveaux tarifaires sur la nouvelle campagne devraient être disponibles aux alentours du 14 juillet. En foin de Crau, les cotations en ancienne récolte sont inchangées par rapport à la semaine dernière. Les opérateurs attendent les premiers échos de la récolte en cours pour donner des cours sur la campagne 2023-2024. Le comité de foin de Crau, de son côté, explique qu'en raison des mauvaises conditions climatiques dans le Sud, il n'y a toujours pas de marchandise disponible sur la nouvelle campagne qui demeure non cotée.

Sucre : poursuite de la baisse

Les prix du sucre ont nettement reculé entre le 29 mai et le 5 juin, en particulier le sucre raffiné (qui repasse nettement sous la barre des 700 \$/t). Deux facteurs principaux ont pesé sur la tendance cette semaine : tout d'abord, l'arrivée de la mousson en Inde, ensuite une annonce de la hausse de production de sucre au Brésil pour la campagne en cours. Côté européen, et français notamment, Tereos a annoncé des résultats solides pour son exercice 2022/2023, avec notamment une campagne betteravière ayant permis de bien rémunérer les producteurs de betteraves. De son côté, Cristal Union a annoncé une hausse de 85 % de son bénéfice net annuel (179 M€) pour le même exercice, retrouvant son niveau de performance d'il y a dix ans. Le prix du sucre brut a terminé cette semaine en baisse (24,52 cts\$/livre le 2 juin contre 25,01 cts\$/livre le 30 mai) et celui du sucre raffiné aussi : 682,30 \$/t le 2 juin contre 701,600 \$/t le 30 mai).

Productions *Fruits et légumes*



Pomme de terre : poursuite du déclin

Les apports s'amenuisent, sur le marché du frais, et la recherche de produits entraîne, de ce fait, le maintien de la fermeté des cours, avec une large fourchette pratiquée selon les variétés disponibles. De même, à l'industrie, le marché poursuit sa progression sur fond de faibles volumes disponibles.

Asperge : fin de saison

L'offre poursuit son déclin, dans les régions encore en production comme le Centre-Ouest et l'Alsace, favorisant l'équilibre du marché. Les cours sont fermes.

Chou-fleur : une offre désormais marginale

La campagne bretonne a pris son petit rythme saisonnier. Le déclin sensible des disponibilités (17.852 têtes, commercialisées vendredi) s'accompagne d'un désintérêt logique de la demande, avec le temps estival. Le produit continue de se négocier sur des bases tarifaires élevées.

Concombre : des prix fermes

Avec la météo estivale, le marché s'est avéré très soutenu. Face au niveau modéré de la production, les opérateurs ont eu du mal à satisfaire tous les besoins de la filière, confortant le mouvement de hausse des prix, en tous calibres.

Courgette : un marché satisfaisant

La demande continue à être bien présente dans la filière et les apports réguliers. Les arrachages dans les tunnels ont commencé chez certains producteurs laissant place aux courgettes de plein-champ. Le marché est fluide et les cours demeurent fermes à haussiers

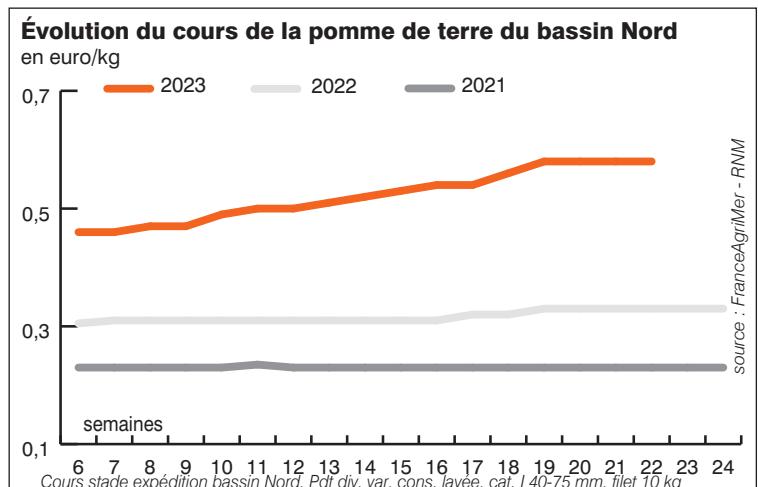
Salade : bonne tenue

Avec une offre de l'ordre de 12.000 colis/jour, les écoulages conservent un bon rythme, dans le Centre-Ouest, soutenus par un certain nombre d'actions promotionnelles. De même, dans le bassin Île de France, les cours restent fermes, sur un marché plutôt porteur avec le soleil et la hausse des températures de ces derniers jours.

Tomate : un meilleur commerce

La demande a été très active, ces derniers jours, portée par d'importantes promotions en magasins, avec le beau temps et la Fête des mères. Dans ce contexte, et face au niveau plus modéré des apports (1.000 t commercialisées en Bretagne, vendredi), les cours ont nettement renchéri.

J.-L.C



MIN DE RUNGIS

Prix au kg sauf précision	6 juin	Moyen €
Carottes cat. 1 sac 10 kg		1,50
Chou rouge cat. 1		-
Choux-fleur couronné France cat. I gros (6 pièces)		20,00
Champignons de Paris cat. 1 - plateau		2,50
Épinards		1,40
Laitue - Batavia cat. 1 - colis de 12		7,50
Navets violet rond		2,30
Charlotte cat. 1		-
Chérie cat. 1		1,00
Poireaux France cat. I		2,00
Radis - la botte		0,90
Endives extra Nord-Picardie colis de 5 kg		2,30
Endives Nord-Picardie colis de 5 kg		-
Pommes Granny Smith France cat.I 201-270 g plateau 1 rg		1,60
Pommes Golden cat.I-2 201-270 g plateau 1 rg		1,80
Pommes Golden cat.I 170-220 g plateau 2 rg		1,50

MIN DE LOMME

Cours relevés par le Réseau des Nouvelles des Marchés centre de Lille - 31 mai

Les prix sont en «€/kg» (sauf indications contraires)	Prix mini	Prix maxi	Prix moyen (Euro)
---	-----------	-----------	-------------------

Salades

CHICORÉE frisé France cat.I (la pièce)	1,40	2,15	1,95
CHICORÉE Scarole France cat.I (la pièce)	2,10	2,15	2,15
ENDIVE Nord-Picardie cat.I colis 5kg			1,95
ENDIVE Nord-Picardie extra colis 5kg			2,15
LAITUE Batavia blonde France cat.I colis de 12 (la pièce)	0,70	0,90	0,80
LAITUE Feuille de chêne blonde France cat.I colis de 12 (la pièce)	0,70	0,90	0,80
LAITUE pommée France cat.I colis de 12 (la pièce)	0,70	0,90	0,80

Légumes et herbes aromatiques

ÉCHALOTE France cat.I	1,30	1,70	1,50
-----------------------	------	------	------

Légumes fruits et graines

AUBERGINE France cat.I	1,90	2,35	2,20
------------------------	------	------	------

CONCOMBRE France cat.I 400-500g colis de 12 (la pièce)	0,60	0,80	0,70
--	------	------	------

COURGETTE verte France cat.I plateau	1,45	1,60	1,55
--------------------------------------	------	------	------

MELON Charentais jaune France cat.I 650-800g colis de 15 (la pièce)	1,50	2,00	1,80
---	------	------	------

TOMATE cerise France grappe extra	5,95	6,80	6,30
-----------------------------------	------	------	------

TOMATE ronde France grappe extra	1,60	1,65	1,62
----------------------------------	------	------	------

Légumes tubercles, racines			
----------------------------	--	--	--

CAROTTE France cat.I botte (la botte)	1,45	1,80	1,65
---------------------------------------	------	------	------

CAROTTE France cat.I colis 12kg	1,50	1,70	1,60
---------------------------------	------	------	------

CAROTTE France cat.I sac 10kg			1,50
-------------------------------	--	--	------

NAVET aplati France	1,50	1,85	1,70
---------------------	------	------	------

POMME DE TERRE Béa primeur Roussillon lavée cat.I +35mm caisse			2,20
--	--	--	------

POMME DE TERRE CHAIR FERME France lavée cat.I grenaille carton 12,5kg	1,50	1,50	1,50
---	------	------	------

POMME DE TERRE CHAIR FERME peau jaune France lavée cat.I 35-55mm carton 12,5kg consommation	1,10	1,25	1,20
---	------	------	------

POMME DE TERRE CHAIR FERME normale div.var.cons de conservation France non lavée cat.II +60mm filet 25kg consommation	0,75	0,80	0,75
---	------	------	------

POMME DE TERRE div.var.cons France lavée cat.I 40-75mm filet 5kg	0,56	0,65	0,60
--	------	------	------

POMME DE TERRE div.var.cons primeur Noirmoutier lavée cat.I 35-55mm cagette 5kg	2,50	3,20	3,00
---	------	------	------

RADIS France botte (la botte)	0,75	0,90	0,85
-------------------------------	------	------	------

Légumes verts, tiges			
----------------------	--	--	--

ARTICHAUT Camus France cat.I colis de 12 (la pièce)	1,00	1,20	1,10
---	------	------	------

ARTICHAUT Cardinal France cat.I colis de 12 (la pièce)	1,10	1,25	1,20
--	------	------	------

ASPERGE blanche France cat.I 16-22mm plateau	5,45	8,00	6,50
--	------	------	------

ASPERGE verte France cat.I 16-22mm plateau	5,80	8,65	7,50
--	------	------	------

CHOU rouge France cat.I (la pièce)			2,60
------------------------------------	--	--	------

CHOU FLEUR France cat.I gros (la pièce)	2,95	3,80	3,40

</tbl

Productions *animales*

OVINS

Moyenne hebdomadaire FranceAgriMer			Zone Nord	
			du 29 mai au 4 juin	
AGNEAUX		Ciré	Couvert	Couvert
16 à 19 kg	U	8,52	8,50	8,51
	R	8,39	8,37	8,30
	O	-	7,88	8,05
Parthenay				31 mai
BREBIS	€	Variation	€	Variation
moins de 60 kg	U	1,30	=	1,45
	R	1,05	=	1,10
	O	-		
AGNEAUX	€	Variation	€	Variation
- 38 kg	E	4,05	=	4,05
	U	3,90	=	3,90
	R	3,45	=	3,40
	O	-		
	Gras U.R.O			
Sancoins				31 mai
BREBIS DE RÉFORME	€	Variation	€	Variation
- 60 kg	U	124	=	1,39
	R	-		-0,01
	O	-		
AGNEAUX	€	Variation	€	Variation
- 38 kg	E	-	-	-
	U	4,44	+0,28	4,47
	R	-		-0,09
	O	-		

Commentaires FNB de la situation et des perspectives de marché

Indicateurs de marché viande bovine (31 mai)

- Abattages : encore une semaine faible en abattages, avec toujours des dynamiques différente entre catégories, et des niveaux faible pour les vaches.
- Les cotations des jeunes bovins perdent de nouveau 3 ct (elles sont stables en Italie) et celles des vaches allaitantes restent stables. La pression à la baisse reste difficilement compréhensible et n'intègre pas les hausses des charges des éleveurs !
- Suivi d'écoulement des JB viande : - pas de mise à jour cette semaine - en semaine 20, les abattages demeurent très légèrement ralenti par rapport à la modélisation qui tient compte d'effets un peu plus élevés de jeunes bovins prêts à sortir.
- Exports maigres : bonne semaine d'export vers l'Italie, comme l'Espagne, malgré une offre toujours réduite.
- La cotation du broutard français reprend 2 ct.

ŒUFS

Rungis		
2 juin		
Sont pris en compte les œufs de la production communautaire de la catégorie «A» en colis de 360, sauf pour le calibre TG (+73 g). Cours hors taxe en €.		
Gros (63-73 g) les 100 pièces	17,50	
Moyens (53-63 g) les 100 pièces	16,05	

VOLAILLES

Marché de Deinze		
31 mai		
Prix €/100 kg	Évolution	
Poulets (belplume y compris)	127-129	=
Poules brunes	16-18	-3
Poules blanches	11-13	-3
Reproductrices (poids vivant moins 2%)	61-63	-1
Tous les prix sont cotés hors TVA		

Min de Rungis

prix HT kg/net		
2 juin		
Mini €	Maxi €	
Pintades label France	6,00	7,10
Poulets entier France standard	2,80	3,30
Prêts à cuire		
Poulets entier France label	4,60	5,60
Poules France standard	2,25	2,40
Coqs France standard	2,50	3,20
Canards entier de Barbarie 3 kg et +	4,80	5,60

Ces pages de cours et cotations sont une co-production des journaux de **Picardie** (l'Agriculteur de l'Aisne, l'Oise Agricole, l'Action Agricole Picarde) ; **Champagne-Ardenne** (Agri-Ardennes, la Marne Agricole, la Revue Agricole de l'Aube, l'Avenir Agricole et Rural de Haute Marne) ; **Centre, Île-de-France** (Horizons éditions Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Seine-et-Marne, Île-de-France) ; et du **Nord-Pas-de-Calais** (Terres et Territoires). La grande majorité des informations contenues dans ces pages sont réalisées avec le concours du quotidien «Les Marchés» et l'hebdomadaire «La Dépêche». Toutes reproductions et communications sont interdites

Analyses *des marchés*

PRODUITS LAITIERS

En Allemagne, le prix du lait moins cher qu'en 2022

En Allemagne, le prix du lait payé au producteur est repassé au printemps sous son niveau d'un an plus tôt pour la première fois depuis 24 mois. Selon les premiers calculs de l'AMI, en avril, la moyenne fédérale pour le lait de vache conventionnel à 4,0 % de matière grasse et 3,4 % de matière grasse protéique a baissé de 3,0 ct à environ 45,0 ct/kg, pour s'établir 2,2 ct sous le niveau d'avril 2022. Les prix ont ainsi perdu

Virginie Pinson (Les Marchés)

12 ct/kg depuis le début de l'année. La collecte allemande de lait a augmenté de 2,8 % sur les 20 premières semaines de 2023 comparé à la même période de 2022. Néanmoins en semaine 20 la hausse n'était plus que de 1,5 %. La collecte de lait bio se montrait quant à elle très dynamique avec une hausse de 8,4 % sur le premier trimestre 2023.

Analyses des marchés *des productions animales*

Comment redonner le goût de l'agneau ?

L'agneau est une viande onéreuse, qui souffre en cette période d'inflation. Mais la campagne testée par la filière dans trois régions depuis un an améliore son attractivité et va se déployer plus fortement cette année. Le secret ? Des portions plus petites, plus adaptées au consommateur et des élaborés.

C'est avec un certain soulagement que Patrick Soury, président de la section ovins d'Interbev, fait le bilan de la campagne «Nos clients changent, changeons l'agneau». Lancée l'an dernier dans 50 points de vente des régions Nouvelle-Aquitaine, PACA et Occitanie, cette campagne proposait d'accompagner des bouchers traditionnels et ceux de la GMS à revoir les propositions sur les étals. «C'est simple, il s'agit de proposer des portions plus petites, donc plus adaptées à la composition des foyers actuels et à leur budget. L'objectif principal, c'est vraiment de rendre l'agneau plus accessible», résume le président, qui illustre

«la différence de poids, et donc de prix, entre un gigot et un rôti est énorme, pour le consommateur, ça donne envie d'essayer». Les gigots sont proposés tranchés, bien plus adaptés à une consommation quotidienne. Pour les petites coupes en libre-service, le travail sur la mise en évidence des prix portion permet aussi un meilleur passage à l'acte d'achat, relaie la filière. En plaçant l'agneau entre le bœuf et le veau, certains opérateurs ont aussi remarqué davantage d'achats d'impulsion.

Les bouchers participant au programme ont aussi développé davantage de produits élaborés, préparations bouchères et produits traiteurs, un bon argument pour un consommateur qui ne sait plus forcément cuisiner l'agneau, mais aussi pour le commerçant qui gère ainsi mieux son équilibre matière et sa rentabilité. Au-delà des saucisses et merguez d'agneau, les bouchers pilotes ont innové avec des médaillons et sucettes de poitrine,

des steaks hachés, des produits adaptés aux pierrades l'hiver, aux barbecues et planchas l'été... Ces préparations permettent de toucher une clientèle plus jeune, un point crucial puisque plus des trois quarts des volumes de viande d'agneau sont achetés par des personnes âgées de plus de 50 ans, selon Interbev.

Un changement de pratique qui «limite la casse»

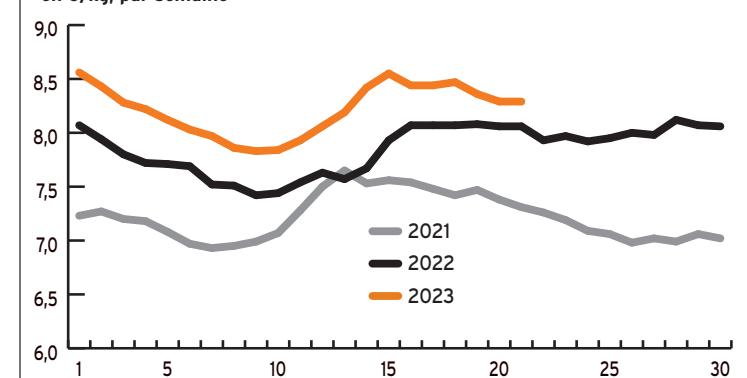
Les volumes d'agneau achetés par les ménages pour la consommation à domicile auraient reculé de 13,9 % en 2022 comparé à 2021 selon les données de Kantar transmises par Interbev. Par rapport à 2019, la baisse atteint même 20,3 %. «Mais dans les boucheries pilotes, on constate que les nouvelles pratiques ont limité la casse», avance Patrick Soury. Un bon argument pour l'extension de la campagne. «Nous allons passer de 50 professionnels formés à 500, nous allons démultiplier la démarche.

L'objectif, c'est que ceux qui s'en sortent le mieux communiquent leurs trucs et astuces aux autres», explique l'éleveur charentais. L'interprofession s'adresse aux formateurs, aux animateurs des enseignes, aux enseignants de CFA en leur présentant les exemples mis en place chez les pilotes. Cette année, la région Auvergne-Rhône-Alpes rejoint le programme. Les quatre régions concernées en 2023 représentent à elles seules 80 % de la

production française d'agneau et donc ont une bonne culture professionnelle de travail de cette viande. «Mais dès cette année, nous espérons que ces nouvelles façons de vendre l'agneau vont commencer à se diffuser au niveau national. Par exemple six formateurs d'Intermarché ont déjà pris en main la démarche et pourront la porter dans des magasins de toute la France», rajoute Patrick Soury.

Virginie Pinson (Les Marchés)

Évolution prix moyen pondéré entrée abattoir des agneaux en €/kg, par semaine



IMMOBILIER

Vente d'un bien en viager : une formule séduisante et attractive

Cette formule d'acquisition permet au senior de garder son domicile et ses habitudes, tandis que l'acquéreur se constitue un patrimoine immobilier à moindres frais. Le viager a changé de visage et entre désormais plus facilement dans les mœurs, notamment sur un nouveau type d'acquéreurs.



Vendre en viager permet de maintenir un niveau de vie pour le vendeur et permettre d'anticiper la transmission de son capital.

Lorsque vous achetez un bien immobilier en viager, il s'agit, dans la plupart des cas, d'un bien occupé. Et c'est souvent, des personnes en quête de ressources, pour financer la dépendance et d'autres qui ont la volonté de vouloir rester chez elles. Ou encore des propriétaires qui désirent se constituer un capital immédiat, en vue d'une donation. Pour le retraité, la vente en viager de son logement apparaît comme une alternative attractive. Le viager est avant tout une vente immobilière. Mais du paiement du prix à l'occupation des lieux, de nombreuses règles dérogent au fonctionnement d'une vente classique. En tout cas, pour l'acquéreur, l'objectif ne doit pas être d'acquérir une résidence principale, mais bien de se constituer une épargne, c'est une forme de retraite par capitalisation. Dans le cas d'un viager occupé, plus de 90 % des ventes, un abattement est appliqué sur la valeur vénale du bien pour tenir compte du fait que l'acheteur ne pourra pas en profiter avant le départ ou le décès du vendeur. La valeur économique du droit d'usage et d'habitation accordé au vendeur dépend de son âge et de son

sex, déterminants dans l'estimation de son espérance de vie, ainsi que de sa situation matrimoniale. Pour la calculer, les notaires utilisent généralement le barème Daubry, qui fait référence en la matière. Fait rassurant pour les amateurs de viager, la rentabilité de l'investissement est quasiment toujours positive, même dans les cas où le décès du vendeur survient au-delà de l'espérance de vie programmé par les services statistiques. Mais une règle essentielle demeure, celle de trouver toujours le bon emplacement qui permettra de compenser largement les aléas du viager.

L'augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans à l'horizon 2050 sera d'un français sur trois. Ce phénomène démographique va certainement accentuer les problèmes budgétaires des retraités, notamment avec des retraites faibles et des coûts du maintien à domicile.

Le mécanisme

L'achat en viager consiste à acquérir un bien immobilier moyennant le versement d'une rente, éventuellement complétée d'une

somme au moment de l'achat, appelée «bouquet» celui-ci ne dépasse pas un tiers de la valeur d'occupation. Ce bouquet est facultatif. S'il est versé, son montant est fixé librement entre les parties et payé au moment de la signature de la conclusion de la transaction. Évidemment, compte tenu de ce versement, ce type de transactions s'adresse à des personnes qui ont des liquidités, car dans la quasi-totalité des cas, l'achat du bouquet se fait souvent au comptant. Le vendeur qui perçoit la rente est appelé

«crédirentier» et l'acquéreur qui la verse «débirentier». Il s'engage à verser cette somme à l'ancien propriétaire jusqu'à son décès. Le contrat de vente peut prévoir soit le transfert de la pleine propriété du bien le jour de la vente, soit une réserve du droit d'usage et d'habitation au profit du vendeur jusqu'au jour de son décès. La rente est versée mensuellement. Elle est calculée en fonction de la valeur vénale du bien, déduction faite du bouquet quand il y en a un, de l'espérance de vie du vendeur et du taux de rentabilité du bien. Une clause d'indexation, le plus souvent sur l'indice du coût de la vie, est intégrée au contrat de vente en viager, afin que la rente soit réévaluée au fil des ans. Le notaire se charge souvent de la vente et du calcul de la rente.

Anticiper les problématiques

Si le principe du viager semble relativement simple, certaines problématiques spécifiques méritent d'être prises en compte avant de s'engager. Comparé à un investissement locatif classique, acheter en viager permet de minimiser les risques de détérioration avec le locataire en place, souvent, il n'y a pas souci de gestion et d'occupation des lieux comme avec une location classique. Toutefois, il faut bien caler dans l'acte, la répartition des charges entre vous et le crédirentier, notamment en cas de gros travaux. Il faut surtout être très vigilant sur la capacité à verser la rente. Si vous n'êtes plus en mesure de pouvoir payer la rente tous les mois, vous risquez

de perdre la propriété du bien, sans pouvoir récupérer les rentes déjà versées. Dans les actes de vente en viager, une clause «d'action résolutoire» est insérée. Cela signifie qu'en cas de non-paiement de la rente par l'acquéreur, le vendeur a la possibilité de récupérer la propriété de son bien. Si l'acquéreur décède avant le vendeur, ses ayants droits héritent du viager. Ils deviennent à leur tour propriétaires du bien et sont tenus de respecter les conditions prévues au contrat de viager, notamment celui de continuer à verser la rente. Souvent, afin de protéger ses héritiers, l'acquéreur peut souscrire une assurance qui couvre la rente en cas de décès.

Abandon de jouissance du crédirentier

Dans tous les actes de viager occupé, une clause connue sous le nom «clause d'abandon de jouissance» est insérée. En effet, si le vendeur compte rester dans son logement, les aléas de la vie peuvent le contraindre à le quitter, par exemple pour entrer dans une maison de retraite. Dans ce cas, l'acquéreur récupère la jouissance du bien et paye, en contrepartie, une rente viagère complémentaire qui peut varier de 20 % à 40 %. Cette rente est en général calculée soit sur un pourcentage de la rente viagère indexée, soit sur un pourcentage de la valeur locative du bien au moment de sa libération. Mais, une fois cette clause activée, elle est irréversible. Le crédirentier ne pourra plus jamais revenir dans son logement.

Stéphane Lefever

Nouveau : le viager mutualisé

Dans cette nouvelle formule, l'acheteur n'a plus à payer de rente et le vendeur perçoit un bouquet plus élevé que pour un viager classique. Ce bien subit une décote en fonction de l'espérance de vie du vendeur, mais la valeur reste importante malgré tout. Cette solution de viager mutualisé permet au vendeur, par exemple, de pouvoir prendre une partie de la vente afin de s'assurer de rester chez soi en prenant une aide à domicile, ce qui évite d'aller en Ehpad ou encore d'anticiper une succession pour aider les enfants pour lancer leur entreprise ou permettre une transmission du capital par souci d'éviter les conflits familiaux. D'ailleurs, la grande majorité des enfants préfèrent vendre le bien immobilier plutôt que le garder pour y habiter. Les familles recomposées sont attirées par cette nouvelle formule. Les ventes d'immeubles en viager représentent 68 % des vendeurs avec des enfants. Ce n'est qu'un début pour ce nouveau choix de vendre en viager, ils représentent actuellement un peu moins de 10 % des ventes, mais il séduit de plus en plus de vendeurs et d'investisseurs institutionnels.

DROIT RURAL

Qu'est-ce que le fonds agricole ?

L'objectif édicté par la loi d'orientation agricole de 2006, était de faire évoluer le statut de l'exploitation agricole traditionnelle vers celui de l'entreprise agricole et d'appréhender, dans une même unité économique, l'ensemble des facteurs de production, qu'ils soient incorporels et corporels, par la création d'un fonds agricole. Explications.

Les transmissions hors cadre familial nécessitent souvent l'intérêt de la création d'un fonds agricole. Dans ce cas, il améliore la transmissibilité et apporte une réponse concrète pour rassembler dans un seul contenant les éléments mobiliers, matériels et immatériels marchands constitutifs de l'entreprise. Il est d'autant plus concret quand ce fonds agricole est accompagné de baux cessibles de la part du cédant, nécessaires à sa transmission, sinon le fonds agricole n'a pas son intérêt, car les baux cessibles font obligatoirement partie du fonds. Cela devient une réalité, de plus en plus de cession d'exploitation adopte le fonds agricole pour pouvoir céder l'ensemble de leur exploitation avec une certaine «tranquillité», notamment pour éviter l'action en répétition de l'indu. Et le financement du fonds est facilité pour le repreneur par une meilleure reconnaissance des banques, notamment en raison des baux cessibles.

Le fonds agricole est une universalité fortement inspirée du fonds de commerce. Il permet à l'exploitant de structurer son exploitation et de différencier son patrimoine professionnel de son patrimoine personnel.

De quoi est-il composé ?

Ce fonds est composé d'un ensemble d'éléments mobiliers corporels ou incorporels nécessaires à la réalisation de l'activité agricole. Sa composition est libre, il s'agit de biens corporels : matériels, installations, parts sociales, cheptel vif, droits à produire, stocks en magasin et en terre, améliorations culturales et de droits incorporels : baux cessibles (qui peuvent être cédés à un tiers), droit à paiement de base, contrats d'approvisionnement ou de vente des produits,



La vente d'un fonds agricole permet de réaliser la vente qu'avec un seul prix, dans sa globalité, plutôt que de procéder à des ventes séparées des éléments mobiliers.

marque, enseigne, clientèle... La principale particularité du fonds agricole, c'est sa nature civile et son rattachement obligatoire à une activité agricole telle que décrite par l'article L.311-1 du Code rural (cycle biologique végétal ou animal...).

En revanche, ne font pas partie du fonds agricole : les baux ruraux classiques de 9,12 ou 18 ans, conclus au profit de l'exploitant, qui ne peuvent être cédés qu'à un descendant ou à un conjoint soumis au statut du fermage, ainsi que les autres contrats non cessibles, comme par exemple, les contrats administratifs d'agriculture entre l'Etat et l'exploitant et les terres, bâtiments et installations scellés au sol.

Le fonds agricole est avant tout optionnel, c'est pourquoi, il n'existera qu'après dépôt d'une déclaration spécifique au centre

de formalités des entreprises (CFE) de la Chambre d'agriculture. Il appartient à l'exploitant seul de créer un fonds agricole. Cette option est ouverte aux exploitants individuels et aux personnes morales : Gaec, EARL et SCEA.

Le fonds agricole peut être créé à tout moment au cours de la vie de l'exploitant, soit lors de l'installation, soit en cours d'activité. Il n'est pas possible de créer un fonds en l'absence d'exploitation agricole.

Il ne semble pas permis, une fois le fonds créé, de décider d'y mettre fin tout en poursuivant son activité agricole. La disparition du fonds agricole est reconnue dans deux cas : celui de la destruction des éléments composant le fonds par cas de force majeure par exemple, tel qu'un incendie, une inondation... Et en cas de cessation de l'activité agricole sans

transmission du fonds. Dans cette hypothèse, le registre des fonds est mis à jour soit par une déclaration directe de l'ancien exploitant, soit par une radiation d'office de la Chambre d'agriculture qui a eu connaissance de la cessation d'activité mais, bien souvent, il est transmis au repreneur après modification auprès du CFE.

Pourquoi créer un fonds agricole ?

Le fonds agricole remplace «légale» la notion de pas de porte, prohibé par l'article L411-74 du Code rural. L'avantage de la création du fonds agricole est de réaliser la vente qu'avec un seul prix, dans sa globalité, plutôt que de procéder à des ventes séparées des éléments mobiliers. C'est souvent la même opération quand il s'agit de ventes de parts sociales d'une société.

En cas de cession du fonds par donation ou par héritage ou encore par vente vendu ou apport à une société, celle-ci n'entraîne pas une nouvelle déclaration de création de fonds, mais une simple déclaration de modification du fonds en indiquant les nouvelles données du propriétaire du fonds.

Le calcul de la valeur du fonds agricole peut s'obtenir en utilisant des méthodes servant à l'évaluation des parts sociales, c'est-à-dire, la méthode patrimoniale ou celle basée sur la rentabilité ou encore une combinaison de ces deux méthodes. Le fait de réaliser une expertise agricole auprès d'un expert permettra de mieux appréhender la valeur réelle de l'exploitation et de ses moyens de production et de rentabilité.

La vente du fonds agricole n'est assortie d'aucune formalité particulière comme la vente du fonds de commerce. Le régime fiscal est celui des plus-values professionnelles.

Le législateur permet au repreneur du fonds agricole d'amortir le fonds agricole résiduel sur une période de dix ans. Le fonds agricole résiduel est constitué de l'ensemble des éléments concourant au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'exploitation agricole, qui ne sont pas inscrits par ailleurs au bilan. Dans tous les cas, cette valorisation sera réalisée par un expert agricole.

Stéphane Lefever

L'intérêt du fonds agricole

Les transmissions hors cadre familial nécessitent souvent l'intérêt de la création d'un fonds agricole. Dans ce cas, il améliore la transmissibilité et apporte une réponse concrète pour rassembler dans un seul contenant les éléments mobiliers, matériels et immatériels marchands constitutifs de l'entreprise, de plus en plus nombreux. Il est d'autant plus concret quand ce fonds agricole est accompagné de baux cessibles de la part du cédant. À cet égard, il doit contenir notamment la contrepartie comptable du droit d'entrée éventuellement payé qui représente la valeur du bail cessible, au lieu des pratiques actuelles d'affectation des pas de porte. Mais l'obstacle des propriétaires à la réalisation de baux cessibles pénalise son développement.

Repères

Smic

au 1^{er} mai 2023 11,52 €
Montant mensuel brut 1 747,24 €

Plafond de la Sécurité sociale (2022)

43 992 €/an et 3 666 €/mois

Indice de référence des loyers

	Pour les baux d'habitation %
2 ^{er} trimestre 2021	131,12 + 0,42
3 ^{er} trimestre 2021	131,67 + 0,83
4 ^{er} trimestre 2021	132,62 + 0,72
1 ^{er} trimestre 2022	133,93 + 1,01
2 ^{er} trimestre 2022	135,84 + 1,42
3 ^{er} trimestre 2022	136,27 + 0,32
4 ^{er} trimestre 2022	137,26 + 0,72
1 ^{er} trimestre 2023	138,61 + 0,98

Indice national des fermages

2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Base 105,33	106,48	110,26	+ 3,55 %

Prix du quintal de blé fermage 2022

02 : 25,06 ; 10 : 24,93 ; 28 : 22,73 ;
41 : 23,42 ; 45 : 23,50 ; 51 : 24,36 ;
52 : 24,60 ; 59 : 24,73 ; 60 : 26,17 ;
62 : 27,39 ; 76 : 23,48 ; 77 : 23,59 ;
78 : 21,36 ; 80 : 29,15 ; 91 : 22,66 ;
93 et 94 : 19,86 ; 95 : 21,92

Compte courant d'associés : taux maximal d'intérêt déductible

31 juillet 2022	1,42 %
31 août 2022	1,49 %
30 septembre 2022	1,66 %
31 octobre 2022	1,76 %
30 novembre 2022	2,05 %
31 décembre 2022	2,25 %
31 janvier 2023	2,55 %
28 février 2023	2,58 %

Taux d'intérêt légal

1^{er} semestre 2023 : 4,47 % (professionnel)
Les autres cas : 2,06 %

Cours des monnaies (le 06/06/2023)

1 Euro = 1,06921 \$ US

1 Euro = 0,86158 Livre

Taux bancaires réglementés

Livret A	3,00 %
(plafond 22 950 €)	3,00 %
Livret développement durable	3,00 %
(plafond 12 000 €)	3,00 %
Livret d'épargne populaire	6,10 %
(plafond 7 700 €)	6,10 %
Plan épargne logement	2,00 %
(plafond 61 200 €)	2,00 %
Compte épargne logement	2 %
(plafond 15 300 €)	2 %

Indice des prix à la consommation

Mars 2023 : + 0,9 %
Sur un an : + 5,7 %

Retraite des exploitants

(au 1^{er} janvier 2023)
Valeur du point (par an) 4,264 €
Valeur du point
de retraite complémentaire 0,3614 €
Retraite forfaitaire 3 628,98 €

Allocations familiales

(au 01/04/2023)	
Par enfant à charge et par mois :	
2 si revenu < à 71 194 € : 141,99 €	
3 si revenu < à 77 126 € : 323,91 €	
4 si revenu < à 83 058 € : 505,83 €	
Majoration par enfant par mois :	
14 ans et plus : 71,00 €	
Complément familial 184,81 €	
Allocation adulte handicapé 971,37 € par mois	

EMPLOI

Auchan va accentuer la franchise, Carrefour envisage de supprimer 1 000 emplois

Le distributeur alimentaire français Auchan, prévoit de céder sept d'entre eux à des franchisés et de s'appuyer à l'avenir davantage sur ce mode d'exploitation de magasins.

«Un projet important de développement de la franchise à Auchan a été annoncé lors du dernier CCSE» du groupe, a indiqué à l'AFP Gilles Martin, délégué syndical CFDT groupe chez Auchan, évoquant la cession «dans un premier temps» de sept supermarchés, sachant que selon lui «potentiellement la moitié du parc supermarchés France pourrait passer en franchise». «C'est un coup de tonnerre dans cette entreprise soi-disant familiale», a estimé Gilles Martin. Sur son site internet, Auchan revendique 119 hypermarchés, 235 supermarchés et 10 magasins de proximité en France, où le groupe emploie 65 000 personnes. Le même jour, une source proche du dossier révélait à l'AFP que le distributeur Carrefour envisage la suppression de près de 1 000 postes dans ses sièges en France, confirmant des informations de

la presse tandis que le groupe n'a pas souhaité faire de commentaire. La Lettre A a indiqué que «selon (ses) informations, un millier de postes sont ciblés sur le seul périmètre France du groupe», et que le total à l'échelle de l'Europe est «toujours en cours d'évaluation». Une source proche du dossier a assuré à l'AFP que le nombre de postes concernés en France serait inférieur à 1 000.

Agra Presse

Mis à pied parce qu'il chantait faux dans les rayons de l'hypermarché

Mardi 6 juin, les collègues d'un employé de l'hypermarché Auchan de Louvroil (59) étaient appelés à manifester sous les fenêtres de la direction de l'enseigne en soutien à celui qui a été mis à pied pour avoir... chanté trop fort dans les allées du magasin. L'affaire a intéressé de nombreux médias locaux (dont la Voix du Nord) qui racontent l'histoire de ce salarié habitué à pousser la chansonnette pendant qu'il est occupé au remplissage du rayon «liquide». Seulement, sans que l'on sache si l'homme qui travaille pour Auchan depuis une vingtaine d'années chante fort et faux, cette habitude ne plaît visiblement pas à plusieurs de ses collègues qui s'en sont plaint auprès de la direction de l'enseigne. Résultat : le 22 mai dernier, il a appris qu'il faisait l'objet d'une procédure de mise à pied. Délégué CFDT au magasin de Louvroil, Éric Dronsart, s'est dit «sidéré» par la sanction. «On va pas mettre quelqu'un dehors parce qu'il chante trop fort, il y a d'autres méthodes», a-t-il déclaré au micro de nos confrères de France Bleu Nord. Depuis sa mise à pied, le salarié chanteur est en arrêt maladie.



La chronique juridique

Période d'essai : souple dans le fond, exigeante dans la forme

La période d'essai est réputée pour accorder une latitude extrême aux deux parties, en particulier l'employeur, considéré comme la partie «forte». Cela est vrai, mais cette souplesse apparente cache un corps de règles formelles qu'il est indispensable de suivre à la lettre, de l'embauche jusqu'à l'éventuelle rupture, en passant par le renouvellement de l'essai.

Au stade de l'embauche : dans tous les cas de figure, la période d'essai se ne présume pas. Il faut rédiger une clause spécifique dans le contrat signé par le salarié. Pas de clause, pas de période d'essai. Rompre unilatéralement un contrat sans avoir rédigé de clause de période d'essai, c'est licencier, ce qui suppose de suivre le régime strict du licenciement.

Au stade du renouvellement de la période d'essai : prolonger la période d'essai est possible, à condition que le salarié exprime son accord. De nouveau, il est indispensable d'en conserver une trace écrite dépourvue d'ambiguïté. Ce renouvellement doit bien sûr intervenir avant la survenance du terme de la première période d'essai.

Au stade de sa rupture : l'une ou l'autre des parties peut rompre la période d'essai sans motiver sa décision, dans le respect d'un délai de prévenance à indemniser s'il n'est pas respecté. Le travers à éviter est de mentionner, dans le courrier de rupture, des faits reprochés au salarié qui relèvent du disciplinaire. L'objectif de la période d'essai est d'apprécier la capacité du salarié à occuper le poste, d'un point de vue technique ou fonctionnel. Les trois absences injustifiées du salarié pendant cette période ne permettent donc pas en tant que telles de rompre l'essai.

Jonathan Dubus, juriste en droit du travail et droits des contrats - FDSEA 80

annonces légales

L'ACTION AGRICOLE PICARDE - 9 JUIN 2023 // 27

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022, le tarif 2023 au caractère pour le département de la Somme est de 0,189 € hors taxe. Les annonces légales de constitution de société sont tarifées aux forfaits prévus par l'application de la loi Pacte du 22 mai 2019.



Office notarial
183, Boulevard Saint-Quentin
AMIENS
Philippe PEMONT - Cyril NEVIASKI
Nathalie ROUSSELLE
Sandrine LAUMONIER
Tél. 03 22 71 73 73

Constitution

Suivant acte reçu le 30 mai 2023 par Me Philippe PEMONT, Notaire à AMIENS, a été constituée la société civile : SCI FLOANNIE. Forme : société civile immobilière. Siège social : 144 rue de Doulens à AMIENS. Capital : 500 €. Durée 99 ans. Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâties ou non bâties, dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Et se porter caution hypothécaire des prêts contractés par les associés en vue de réaliser l'objet social ci-dessus défini. Et toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Gérance : Mme Margaux CAGNON demeurant 60 rue Dargent à AMIENS. Cession de parts : libre entre associés. La société sera immatriculée au RCS d'Amiens Pour avis, Me PEMONT

NOTAIRES DES VIGNES
Maîtres Rodolphe OBOJOS, Olivier RÉVILLION, Natacha HECQUET-NOUGÉE, Juliette BOUTHORS-GRABOWSKI et Florence DROUART
55 Avenue d'Italie - 80090 AMIENS

Avis de dépôt de testament et d'envoi en possession

Suivant acte reçu le 04 mai 2023 et déposé au greffe du TGI d'Amiens le 17 avril 2023, a été dressé par Maître Juliette BOUTHORS-GRABOWSKI notaire associée à Amiens (80000), 55 avenue d'Italie, le dépôt du testament holographique contenant l'existence d'un legs du défunt dénommé Monsieur Henri DEPARIS, né à ESCAUDAIN (59124) le 10 septembre 1927 et décédé à AMIENS (80000) le 25 décembre 2022. Le notaire chargé de la succession du défunt est Maître Juliette BOUTHORS-GRABOWSKI, susnommée. L'opposition est formée auprès du notaire chargé du règlement de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

Pour avis, le notaire

Transfert du siège social

RODERO
Société civile immobilière au capital de 1.000,00 euros
Siège Social : 51, rue Milton (80000)
AMIENS
N° 850 856 436 R.C.S. AMIENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 51, rue Milton (80000) AMIENS au 8, Résidence Jean-Claude (80136) RIVERY, à compter du jour de ladite assemblée, et de modifier en conséquence l'article 4 - SIEGE des statuts.

Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :

Ancienne mention : Siège social : 51, rue Milton (80000) AMIENS
Nouvelle mention : Siège social : 8, Résidence Jean-Claude (80136) RIVERY
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AMIENS.

MAITRE ANTOINE PETIT
Notaire à NAOURS (80260), place Saint-Martin

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur François Lucien CARPENTIER, retraité, né à CARDONNETTE (80260), le 08 novembre 1951, et Madame Maryse Andrée Mauricette CARNOY, retraitée, née à AMIENS (80000), le 20 mars 1955, demeurant ensemble à CARDONNETTE (80260), 7 rue d'Artois, mariés à la Mairie de AMIENS (80000), le 19 février 1979, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du Code civil.

L'acte a été reçu par Me Antoine PETIT, notaire à NAOURS, le 22 mai 2023. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Antoine PETIT, notaire à NAOURS, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Antoine PETIT.

Par testament holographique du 30 avril 2010, Madame Francine Gabrielle Cécile ANSEL, née à NAOURS, le 14 mars 1936, demeurant à AMIENS (80000), 15 rue de l'Ours et de la Lune, veuve de Monsieur Gaston Alfred Prosper Octave FOULON, décédée à AMIENS, le 10 avril 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Antoine PETIT, suivant procès-verbal en date du 16 mai 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal de grande judicature d'AMIENS.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Antoine PETIT, notaire à NAOURS, notaire chargé du règlement de la succession.

MAITRE ANTOINE PETIT
Notaire à NAOURS (80260), place Saint-Martin

Envoi en Possession

Déposez vos Annonces Légales
REUSSIR
en ligne
www.action-agricole-picarde.com

POUR LES PROFESSIONNELS
<http://legalespro.action-agricole-picarde.com/>

POUR LES PARTICULIERS
<http://legales.action-agricole-picarde.com/>

Accessible
24h/24 & 7j/7

Paiement sécurisé
par carte bancaire

Devis et attestation
instantanés

Contact : Maryline DEPUILLE
au 03 22 53 30 52

Avis de constitution

Aux termes d'un acte en date du 01/06/2023, signé électroniquement, il a été constitué une Société par actions simplifiée dénommée SAS CAUVIN au capital de 10.000,00 €. Siège : 605, Rue Saint Fuscin 80000 AMIENS pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AMIENS.

Objet : l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'échange ou la prise à bail ou à bail à construction et la location de tous immeubles urbains ou ruraux, bâties ou non bâties. L'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets immobiliers en vue de la construction de locaux industriels ou commerciaux, soit de l'édification d'ensembles comprenant principalement des constructions individuelles ou collectives, ou les deux à la fois, le tout destiné à la vente ou à la location par tous baux. D'une manière générale, toute activité de marchand de biens, de promotion immobilière. La prise de participation dans toutes les opérations immobilières. La gérance de toutes sociétés constituées pour ces opérations. Cession d'actions et agrément : la transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital s'opère par virement de compte à compte dans les livres de la société. Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de communauté de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte la transmission universelle du patrimoine. L'agrément est donné par décision collective extraordinaire des associés. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

A été nommée Présidente : la société FEMINA STYL, SAS au capital de 2.006.340,00 €, dont le siège social est 6, Rue des Trois Cailloux 80000 AMIENS, immatriculée au RCS d'AMIENS sous le numéro 350.976.5515, représentée par son Président, Monsieur Marc HUBLE.

Pour avis.

REUSSIR
L'Action Agricole
PICARDE
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES, AGRICOLES ET RURALES
19, bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Téléphone : 03 22 53 30 31
Email : redaction@aapicarde.fr

Éditée par la SARL
«L'Action Agricole Picarde» au capital de 350 360 euros RCS n° B339945271 (87B23)

Principal actionnaire : FDSEA
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : François MAGNIER
Tél : 03 22 53 30 20

Rédacteur en chef : Vincent FERMON
Rédactrice en chef adjointe : Alix PENICHOU
Tél : 03 22 53 30 56

Imprimerie : Presse Flamande
La Pilaterie
59700 Marcq-en-Barœul
Dépôt légal : à parution
Origine papier : France
Taux moyen de fibres recyclées : 80%
Papiers certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement)
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO₂ par exemplaires

PUBLICITE
Locale et régionale
REUSSIR Nord-Bassin parisien
Dominique MISTARZ
Tél : 03 22 53 30 55 - 06 85 50 65 37

Nationale
REUSSIR SA : 4/14 rue Ferrus - Hall B
3^{eme} étage - CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14 - Tél : 01 49 84 03 30

Les petites annonces et annonces légales au siège du journal
Maryline DEPUILLE
Journal agréé pour l'insertion des publications légales
Tél : 03 22 53 30 52
www.action-agricole-picarde.com

Abonnement : Sylvie DESANLIS

Tél : 03 22 53 30 44

CPPAP : 0124 T 84190
ISSN : 0750 - 862X
Tirage moyen par numéro : 4300 ex.
Prix au numéro : 3,30 €

à la Télévision

Un épisode de Zone Interdite (M6) sur l'eau potable

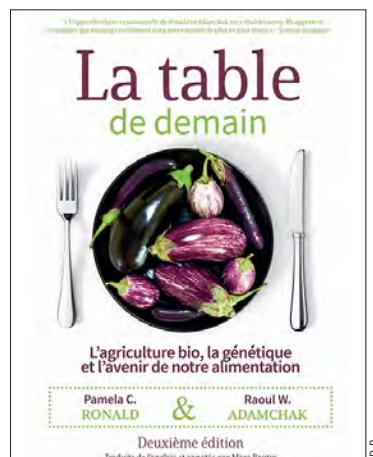
Ce dimanche 11 juin (21h10), la chaîne M6 diffusera un épisode de l'émission *Zone interdite* sur le thème «Plus rare, plus polluée, notre eau potable est-elle menacée ?» Le reportage réalisé par Alyssa Makni, Anaïs Ciura et Ronan Barbot (Flair Pr) s'est intéressé à la rareté de l'eau et à sa qualité. «Nous avons découvert des gaspillages énormes et incompréhensibles, mais aussi, côté sanitaire, des autorités de contrôle qui n'ont pas les moyens nécessaires pour exercer leurs missions», écrivent-ils. Dans ce reportage au ton résolument alarmiste, la parole sera



donnée à des maires, des habitants ou encore à des lanceurs d'alerte à l'image de Didier Malé, un habitant de l'Oise qui a fait de la qualité de l'eau son cheval de bataille.

à Lire

La table de demain



Une seconde édition du livre «La table de demain» vient de paraître, aux Éditions Agridées, dans lequel les deux auteurs, un couple d'Américains, lui producteur bio, elle généticienne, se rejoignent sur l'impératif d'avoir une agriculture capable de nourrir le monde tout en étant tenable écologiquement. Ce livre de 380 pages pose, dans sa préface, la question «pourquoi prétend-t-on que l'agriculture bio et la génétique moderne ne peuvent faire bon ménage ?». «Nous continuons à plaider pour une agriculture durable basée sur les connaissances scientifiques. C'est une nécessité si nous voulons nourrir les populations mondiales sans détruire davantage l'environnement. Nous avons écrit ce livre pour ceux qui veulent soutenir des pratiques agricoles écologiquement responsables», annoncent les deux auteurs, Raoul Adamchak et Pamela Ronald, dans l'avant-propos. Les bienfaits de l'agriculture biologique pour l'environnement sont soulignés dans plusieurs chapitres par Raoul Adamchak. Il rappelle que «dans les fermes bio, une grande partie de l'azote provient de couverts végétaux». Dans la conjoncture actuelle «les coûts énergétiques croissants ont un impact majeur sur l'agriculture conventionnelle». «Les couverts végétaux rapportent de l'argent aux

agriculteurs bio, mais de manière indirecte», a-t-il répondu à un étudiant qui l'interpellait en disant que «les couverts végétaux ne rapportent pas d'argent». Cet avantage, combiné avec des économies sur les pesticides, rapproche peu à peu la rentabilité du bio avec le conventionnel.

Comptabilité

Mais il estime que «des moyens plus efficaces (comprendre : biotechnologiques) de lutte contre les adventices permettraient aux rendements du riz bio de se rapprocher du riz conventionnel». C'est sur cette compatibilité entre le bio et les biotechnologies végétales que l'agriculteur bio et la généticienne s'accordent. «Raoul et moi ne sommes pas préoccupés par les flux de gènes provenant de plantes génétiquement modifiées», affirme cette dernière. «Les principaux scientifiques qui se sont penchés sur la question ont conclu que la diffusion du pollen de variétés génétiquement modifiées autorisées aux États-Unis ne présente pas de risque plus grand pour la santé et l'environnement», argue-t-elle. Sans acrimonie contre les écologistes, la généticienne considère que «les combats menés dans les zones urbaines aisées au sujet de l'alimentation semblent souvent éloignées des besoins des agriculteurs et de ceux qui ont faim». Elle a rappelé, *a contrario*, dans une conférence de presse organisée par le think tank Agridées en avril, l'exemple du riz doré (OGM), autorisé à la production aux Philippines, qui a permis aux enfants de ne plus se trouver carencés en vitamines. Et de conclure : «Il existe dénormes différences entre les besoins des agriculteurs qui produisent à peine de quoi nourrir leur famille et les besoins de personnes beaucoup plus privilégiées.»

Disponible sur le site d'Agridées (www.agridées.com/product/la-table-de-demain/) - 380 pages - 30 €

le Top 3 du web

Les Frisons véhiculent l'image de Selincourt à l'international

À Selincourt, hameau d'Hornoy-le-bourg, une équipe de passionnés a fondé un élevage de Frisons et de KWPN Twigaard. Ces chevaux, rares en France, brillent en concours d'attelage au plus haut niveau. Onze naissances sont prévues ce printemps.



1



2



3

Un méthaniseur avant-gardiste inauguré

Les associés de la SAS Sanamethan ont accueilli du monde (beaucoup) le 23 mai dernier à Vraignes-en-Verniois pour l'inauguration d'une unité de méthanisation où les projets de développement ne manquent pas.

D'après les statistiques de fréquentation du site www.action-agricole-picarde.com du 1^{er} au 8 juin 2023

vu sur les Réseaux

Un tracteur roulant au gaz produit par des agriculteurs



© R.

Le 3 juin, Karen Buisson, directrice adjointe de GRDF Normandie Hauts-de-France a publié sur son compte LinkedIn une photo du premier tracteur agricole fonctionnant au gaz vert dans les Hauts-de-France. C'est le 30 mai dernier, à Cucq (62), à la Ferme Dusannier, que de nombreux agriculteurs et acteurs de la filière ont pu tester le tracteur GNV T6 méthane, de marque New Holland, «premier engin fonctionnant au gaz vert en Hauts-de-France». L'heureux propriétaire de ce tracteur est la société Agriopale - il s'agit du regroupement de six exploitations agricoles de la Côte d'Opale spéci-

alisées dans le recyclage, la valorisation de la biomasse et la production d'énergies vertes -, qui exploite l'unité de méthanisation «Le pré du loup énergie» basée à Saint-Josse. L'engin carburant au GNV est directement alimenté par le gaz vert produit par le méthaniseur à partir des déchets agroalimentaires et agricoles. «Et ça, c'est de l'économie circulaire», se réjouit Karen Buisson qui poursuit : «Le gaz vert est une énergie 100 % renouvelable, produite localement à partir des déchets du territoire, utilisable en carburant gaz vert, le Bio-GNV. Et ça, c'est (encore) de l'économie circulaire!»

le Carnet

Décès

Nous avons appris les décès

- à l'âge de 95 ans de
Madame Jeannine LELONG

Ancienne agricultrice à Arrest Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 23 mai en l'église d'Arrest.

Nous prions ses enfants, ses petites-filles et leurs conjoints, ses arrière-petits-fils et toute la famille d'accepter l'assurance de nos plus chaleureuses condoléances.

- dans sa 82^e année de
Monsieur Michel GUILLAIN

Ancien agriculteur à Terramesnil Les obsèques religieuses ont été célébrées le jeudi 25 mai en l'église de Terramesnil.

Nous prions son épouse, ses enfants, ses petits-enfants et toute la famille d'accepter l'assurance de nos plus chaleureuses condoléances.

- à l'âge de 97 ans de
Monsieur Michel BOUCHER

Ancien agriculteur à Boismont La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 30 mai en l'église de Boismont.

Nous prions son épouse, sa belle-fille, ses petites-filles et toute la famille d'accepter l'assurance de nos plus chaleureuses condoléances.

- dans sa 89^e année de
Monsieur Michel VANCRAEYNEST

Ancien agriculteur à Yzeux La cérémonie religieuse a été célébrée le lundi 15 mai en l'église d'Yzeux.

Nous prions ses enfants, ses petits-enfants et toute la famille d'accepter l'assurance de nos plus chaleureuses condoléances.

la Conférence à suivre

L'eau, source de vie et de conflits



En partenariat avec l'Association des professeurs de biologie-écologie, l'Université populaire d'Amiens accueille, le lundi 12 juin, à 18h30, dans l'amphithéâtre Cavaillès de l'Espace Dewailly (Amiens), une conférence-débat sur le thème «L'eau, source de vie et de conflits. Approche géopolitique, économique et environnementale». La conférence sera animée par Jean-Paul Dupouy, professeur honoraire des universités. Ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de sciences naturelles, docteur d'État ès Sciences, il interrogera les participants sur les questions d'économie de l'eau, la lutte contre les facteurs qui la rendent de plus en plus rare, ou encore sur les solutions pour résoudre ou apaiser les conflits liés à son accès. Le 14 novembre prochain, l'Université populaire d'Amiens proposera une conférence avec la participation de Marc-André Selosse sur le thème «Une histoire des sols à l'intention de ceux qui le piétinent».

CHASSE

Cet été, des conditions propices au tir du sanglier

Afin de limiter l'explosion des populations de sanglier, la Fédération des chasseurs de la Somme incite les détenteurs de droits de chasse à pratiquer le tir d'été sur cette espèce en mettant en place des mesures particulières.

Pour tout chasseur que la chasse du grand gibier anime, quoi de plus agréable que de commencer sa journée ou de la conclure par une petite sortie à l'affût ou à l'approche ? Depuis le 1^{er} juin, dans le cadre d'une ouverture anticipée de la chasse au chevreuil et au sanglier, un nombre croissant de chasseurs s'adonne à cette pratique. En ce qui concerne l'espèce «sanglier», ce que l'on appelle communément le «tir d'été» participe à limiter l'augmentation des populations et la facture des dégâts du suidé dans les parcelles agricoles. L'enjeu du tir d'été n'est pas ici de chercher un trophée, mais bel et bien de rendre la plaine inhospitalière et de réaliser quelques prélevements.

Le soleil comme horloge

Avant de se mettre en quête d'un animal à prélever, la première chose à faire est de s'assurer de

bien être détenteur d'une attribution «sanglier». Logique. La seconde chose est d'être porteur en action de chasse d'une autorisation individuelle pour le tir d'été. Il s'agit en réalité de la notification d'attribution d'un ou plusieurs bracelets. Enfin, un calendrier sur lequel est marqué l'éphéméride peut s'avérer utile. La chasse d'été, qu'elle se pratique à l'affût ou à l'approche, peut être pratiquée d'une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher.

Réattribution gratuite

Pour inciter davantage de détenteurs de droit de chasse à pratiquer l'affût ou l'approche du sanglier, la Fédération des chasseurs a mis en place pour cette saison 2023-2024 une mesure originale : le remplacement gratuit du bracelet pour tout animal tué pendant la période de chasse

estivale et ce, jusqu'à l'ouverture générale. «Quel que soit le mode de chasse, en tous lieux et sur l'ensemble du département, il est possible de demander le remplacement gratuit du bracelet», explique ainsi la fédération. Pour ce faire, rien de plus simple : un courrier ou un mail à l'adresse de la FDC80. On notera toutefois que l'attribution globale ne pourra excéder deux fois l'attribution initiale. À titre d'exemple, «si deux bracelets ont été attribués en début de campagne, vous pourrez bénéficier de deux bracelets complémentaires pour le reste de la campagne», indique la fédération.

Pour la FDC 80, cette étendue de la période de chasse des grands animaux «doit être mise à profit pour accentuer la pression sur le sanglier». Et de conseiller des sorties «régulières», «au minimum une fois par mois pour éviter tout cantonnement prolongé



Le tir d'été, à l'approche comme à l'affût, est un bon moyen de réaliser quelques prélevements et de découvrir autrement un territoire de chasse.

d'animaux». «Nous sommes à une période charnière. Nous ne devons pas nous laisser dépasser par la montée en flèche des populations de sanglier si nous ne voulons que cette espèce bascule dans le clan des indésirables»,

souligne le directeur de la fédération des chasseurs de la Somme, Emmanuel Lavoisier pour qui le tir d'été «utile» n'est pas incompatible avec le plaisir de parcourir la plaine et ses recoins.

Vincent Fermon

Loup, quand un chercheur casse le mythe

Directeur de recherche à l'Inrae de Montpellier, Michel Meuret a planché le 2 juin lors des premières Assises de la préation à Chorges (Hautes-Alpes) sur le thème «une coexistence apaisée entre élevage et loup est-elle envisageable ?».

Entre histoire, sociologie, pastoralisme et éthologie, Michel Meuret a décortiqué les rapports que l'homme et le loup ont pu et peuvent encore entretenir. Dans une démonstration à la fois sérieuse et simple, il a souligné combien les loups étaient, depuis plus de 11 500 ans, date d'apparition de la domestication du bétail, une source de nuisances plus ou moins importante pour le bétail, avec un risque pour les humains. «La coexistence pourra certes être apaisée mais jamais paisible», a-t-il affirmé. Face à ce prédateur, l'homme s'est adapté en protégeant ses troupeaux comme il le fait aujourd'hui. Mais ce qui différencie les temps anciens de l'époque contemporaine, c'est la pression constante que l'homme exerçait alors sur le loup «en tuant ceux qui s'attaquaient à leurs bêtes». La France dont la quasi-totalité des départements à l'exception de quelques-uns (Manche, Seine-Maritime, Charente-Maritime...) étaient peuplés de loups à la fin du XVIII^e siècle, a connu



Opportuniste, le loup s'adapte parfaitement bien aux conditions du territoire qu'il entend coloniser, comme la présence ou non de chiens de défense.

pendant presqu'un siècle (80 ans) une période blanche, sans meute identifiée sur son territoire. Or, la France des années 2020 n'a plus rien à voir avec celles des années 1920 : industrialisation, expansion des villes, désagriculturisation du pays, développement des activités de loisirs...

Objet politique

Le statut du loup a lui aussi évolué gagnant au passage un brevet d'espèce strictement protégée.

pour la biodiversité en s'appuyant sur sa réintroduction dans le parc de Yellowstone. En Europe, il est même vu comme un «modèle atypique car il ne correspond pas au modèle idéal "sauvage", tel que les scientifiques l'ont décrit aux États-Unis».

Renforcement positif et négatif

En France, comme en Europe, «il ne faut pas sous-estimer l'intelligence du loup», a ajouté Michel Meuret qui s'adaptent parfaitement à leur milieu, se comportent en opportunistes et qui, à chaque fois, évaluent le risque (présence de chien de protection par exemple) à la quantité de chair disponible (troupeau de 100 bêtes par exemple). «Il faut profiter de l'intelligence du loup», a souligné le chercheur. Pour lui, «multiplier les obstacles manque de sens tant que ces prédateurs ne considèrent pas leur effort de franchissement ou de contournement comme pouvant leur faire courir un risque sévère : blessure grave ou danger de mort».

Michel Meuret explique donc pourquoi les mesures actuelles (tirs de défense soumis à autorisation préfectorale) sont et resteront inefficaces, en raison du «renforcement positif qu'il crée». Le fait pour le loup d'attaquer une première fois, puis une deuxième fois, etc. un troupeau sans impunity développe en lui un sentiment de récompense. C'est pourquoi, il préconise d'inverser la tendance et de créer un renforcement négatif : «il nous faut rétablir avec le loup une relation de réciprocité fondée sur des signaux clairs et de règles», qu'il pourra facilement comprendre, a-t-il plaidé. Autrement dit, il faut «éliminer les loups trop insistants pour que les survivants d'une meute puissent associer explicitement la présence d'humains à proximité des troupeaux à un réel danger». Autrement dit, associer chien de protection et tir à la première attaque lui semble indispensable. «L'objectif est bien la défense des troupeaux et non la chasse aux loups», a-t-il indiqué. Christophe Soulard

les Recettes

Galettes de pomme de terre et carotte au cumin et coriandre



Préparation : 20 mn
Cuisson : 20 mn

Ingrédients pour 4 personnes :

- 350 g de pommes de terre à rissoler
- 200 g de carottes
- 2 œufs
- 1 petit oignon rouge
- 1 c. à s. de coriandre fraîche hachée
- Un peu d'huile d'olive
- 1 c. à c. de cumin
- Sel
- poivre du moulin

Émincer finement l'oignon. Laver les pommes de terre, les éplucher puis les râper. Casser les œufs, les battre

en omelette et les incorporer aux pommes de terre râpées. Ajouter l'oignon rouge émincé, le cumin en poudre et la coriandre hachée. Assaisonner selon votre goût et mélanger. Faites chauffer l'huile dans une poêle antiadhésive. Confectionner des petites galettes en prélevant une bonne cuillerée à soupe du mélange. Bien aplatis. Les déposer une à une dans l'huile chaude. Faire cuire les galettes 4 à 5 mn de chaque côté jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées. Les déposer sur du papier absorbant et les déguster aussitôt avec une salade verte.

Tiramisu à l'ananas



Préparation : 20 mn
Cuisson : 5 mn

Ingrédients pour 4 personnes :

- 1 petit ananas
- 250 g de mascarpone
- 12 biscuits à la cuillère
- 25 cl de jus d'ananas
- 2 jaunes d'œuf
- 3 blancs d'œuf
- 5 c. à s. de sucre
- 20 g de beurre
- 1 c. à s. soupe de cacao

Ouvrir l'ananas en deux puis en quatre dans la hauteur du fruit. Ôter au couteau la partie fibreuse au centre de l'ananas. Peler ces gros quartiers puis les tailler en

ALIMENTATION

De l'huile de tournesol «made in» Somme au Paraclet

Le lycée agricole du Paraclet a lancé depuis quelques jours la commercialisation d'une huile de tournesol fabriquée à partir des graines récoltées dans les parcelles de son exploitation agricole.



Hugo Puech, directeur de l'exploitation agricole du lycée du Paraclet et Alice Lenoble, responsable du magasin avec l'huile de tournesol fabriquée localement.



L'huile de tournesol est naturellement riche en acides gras polyinsaturés. Sa transformation mécanique, à froid, permet de les préserver.

en bouteille et le design de l'étiquette.

1 300 bouteilles à écouter

Après récolte, une fois séchées – ce qui n'est pas toujours nécessaire –, puis triées et transformées, les 1 650 kilos de graines ont permis de produire 650 litres d'huile pure ; soit un rendement de 35 %. Réalisé mécaniquement, le pressage à froid permet de conserver la richesse de l'huile de graines de tournesol en acides gras polyinsaturés. Le tourteau issu du pressage est lui aussi valorisé localement en entrant dans la composition de la ration alimentaire du troupeau de bovins de l'exploitation agricole du Paraclet. «Ce tourteau va amener des acides gras et faciliter la digestibilité d'une ration herbagère et plutôt sèche», constate, ravi, Hugo Puech.

En ce qui concerne l'huile, à l'issue de l'étape d'embouteillage, environ 1 300 bouteilles (50 cl) ont été obtenues. Désormais, pour l'équipe en charge de l'animation du magasin, «il va falloir en faire la promotion et écouter le stock», dixit sa responsable, Alice Lenoble. Vendredi dernier, à l'occasion d'une opération promotionnelle, l'huile de tournesol du Paraclet a visiblement séduit les clients du magasin. Un flacon de 50 centilitres, avec un «vrai» goût de tournesol, on a finalement vite fait de l'accompagner à toutes les sauces.

Vincent Fermon

Depuis quelques jours, une nouvelle référence vient élargir l'offre en produits alimentaires fermiers du Magasin du Paraclet. De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'une huile de tournesol produite à partir de graines récoltées sur l'exploitation attenante au lycée. Alors que la boutique commercialise habituellement les produits d'une vingtaine d'établissements d'enseignement agricole de France et d'une cinquantaine de producteurs installés dans les Hauts-de-France, l'huile de tournesol du Paraclet est on ne peut plus locale. Depuis l'an dernier, l'exploitation du Paraclet accorde en effet dans son assoulement une place au tournesol, comme l'expliquait en ce début de semaine Hugo Puech, directeur de l'exploitation : «Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du prix des intrants, nous cherchions une culture supplémentaire à tester dans notre assolement». C'est ainsi que le tournesol, peu exigeant en matière d'intrants et de plus en plus présent sous nos latitudes, s'est imposé, portant ainsi à 9 le nombre d'espèces cultivées

sur la ferme du lycée. En 2022, ce sont 6 hectares de tournesol qui ont récoltés (fin septembre). L'an prochain, 7 hectares seront implantés à partir du mois d'avril puisqu'avec un rendement de 28 quintaux/hectare, «on peut dire que c'est une réussite», se réjouit le responsable de l'exploitation agricole du Paraclet. **Elèves et étudiants impliqués**

S'il y a bien une part d'agronomie dans le choix du tournesol, l'ambition de l'exploitation agricole du Lycée du Paraclet était aussi de pouvoir se servir de cette nouvelle culture pour diversifier la gamme de produits du magasin, et impliquer les étudiants dans un projet de transformation. Au champ, ce sont les élèves de Bac Pro CGEA ainsi que les étudiants en BTS ACSE et APV qui ont ainsi participé au suivi de la culture. Pour les étapes de «transformation» et «commercialisation», ce sont les étudiants du BTS technico-commercial et ceux en CS «transformation» qui ont mis la main à la pâte... jusqu'à la mise

ALIMENTATION

Tambours et grosse caisse pour le haricot de Soissons

Le «haricot de Soissons» est officiellement reconnu en Indication géographique protégée (IGP), ce qui lui accorde une protection à l'échelle européenne. Cette reconnaissance valorise les pratiques développées au fil des siècles par les producteurs locaux.

Il aura fallu vingt ans, mais enfin, le haricot de Soissons bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle européenne. La Commission européenne a en effet reconnu officiellement, le 2 juin dernier, le fameux haricot blanc en «Indication géographique protégée» (IGP). Ce que cela change ? À la fois tout et pas grand-chose. Le savoir-faire et la qualité sont là depuis des siècles. En revanche, ce qui est nouveau pour le haricot picard, c'est la notoriété supplémentaire que ce signe d'origine va apporter. La manière de le produire, elle, n'est pas près de changer – sélection des parcelles, rusticité et vigueur de la plante, récolte à la main, séchage à l'air libre puis battage et tri des haricots –, et c'est précisément cela qui a permis aux producteurs de



On reconnaît le haricot de Soissons à son gros grain en forme de rein et sa couleur blanche ou ivoire.

© D.R.



© D.R.

l'Interview de



Géraldine Toupet,
Présidente de la Coopérative du haricot de Soissons et



Didier Cassemiche,
Président de l'Association des producteurs de haricots de Soissons

«L'IGP a été obtenue, enfin !»

L'APHS (Association des producteurs de haricot de Soissons) a déposé sa première demande d'IGP en 2003. L'Inao vient de reconnaître officiellement cette appellation pour votre produit. Quel est votre sentiment ?

Nous sommes très heureux, fiers et soulagés de voir enfin l'aboutissement de l'IGP pour notre haricot de Soissons. Les producteurs sont fiers de cette reconnaissance pour le territoire. Ce label va permettre de garantir l'origine géographique du haricot de Soissons, reconnaître sa qualité et le travail du producteur.

Qu'est-ce qui a bloqué durant toutes ses années ?

Le principal point noir a été la lourdeur administrative concernant le montage du dossier. Tout s'est remis en route à partir du moment où nous avons été entourés et accompagnés de professionnels et en particulier par Qualimentaire financé par le Conseil régional.

Qu'est-ce que ça va changer pour les producteurs ?

Le cahier des charges doit être appliqué par le producteur sans plus de contraintes techniques car c'est le travail qu'il réalise déjà depuis des années. Une partie administrative, un peu plus contraignante, est prise en charge en partie par l'APHS. Pour le producteur, l'environnement est porteur. Nous allons parler de plus en plus de la filière, ce qui va générer une émulation autour du haricot de Soissons donnant encore plus d'attractivité au territoire, au tourisme, soit que du positif pour chacun.

2023, c'est donc la consécration de vos attentes avec l'obtention de l'IGP pour le haricot de Soissons. Ce sont aussi les vingt ans de la coopérative. C'est un beau cadeau d'anniversaire ?

Effectivement, vingt ans de la coopérative, obtention de l'IGP, c'est une belle et grande année pour le haricot de Soissons que l'on fêtera dignement. La fête du haricot qui aura lieu le 23 et 24 septembre prochain à Soissons aura une saveur spéciale. À cette occasion, tous les organismes et acteurs qui ont œuvré à l'obtention de l'IGP seront présents.

Vous cherchez toujours des producteurs de haricots de Soissons. Pensez-vous que l'obtention de l'IGP va motiver des agriculteurs à opter pour cette diversification ?

Oui, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux producteurs dans l'aire de l'IGP bien sûr, située sur tout le département sauf le Saint-Quentinois et la Thiérache. L'obtention de l'IGP est le début d'une nouvelle aventure pour la filière qui passe par l'augmentation du nombre de producteurs ainsi que celle des volumes. Nous travaillons activement à la structuration de la filière et le point primordial est le recrutement de nouveaux producteurs. La notoriété du produit, sa particularité et l'aspect économique sont des éléments qui peuvent convaincre de nouveaux producteurs à nous rejoindre.

Propos recueillis par Gaëtane Trichet

haricot de bénéficier d'un SIQO. L'aire géographique où le haricot de Soissons peut être produit est elle aussi strictement définie, ce qui limite le risque de contrefaçon.

Comment le déguster ?

Le haricot de Soissons présente un certain nombre de caractéristiques qui font qu'il n'a pas d'égal. On le reconnaît ainsi à son gros grain en forme de rein et sa couleur blanche ou ivoire. Avant de le déguster, une cuisson est nécessaire ; laquelle demande un trempage dans l'eau pendant au moins 12 heures. C'est à cette condition qu'il se

L'IGP obtenue par le haricot de Soissons le fait rentrer dans une liste qui compte quelque 1 628 produits déjà protégés.

dévoilera à la fois tendre et fondant. Chaud, il accompagnera à merveille de multiples types de viandes, comme le mouton – à associer à l'agneau de la Baie de Somme, c'est un régal –, mais aussi de bœuf, de porc ou de volaille, sans oublier les poissons. Froid, on le mariera à une huile pour en faire une bonne salade. Avec l'obtention de l'IGP, on n'a pas fini d'entendre parler du haricot de Soissons.

Vincent Fermon

En bref

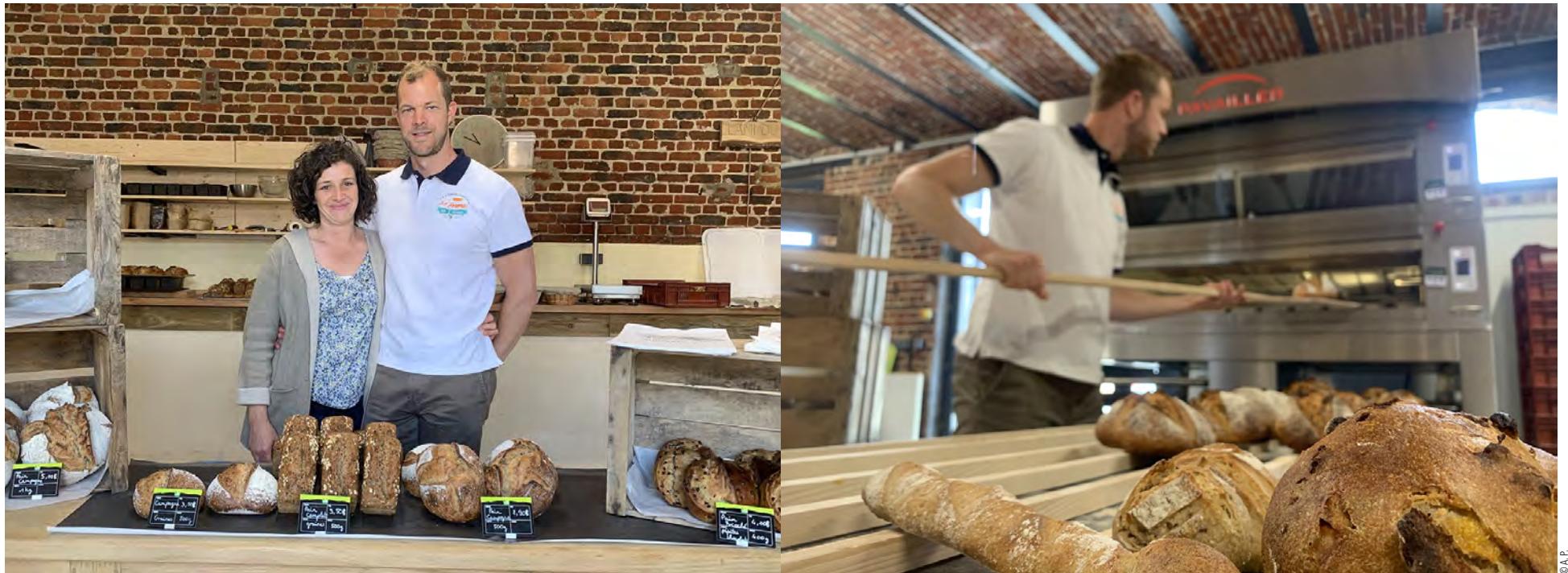
Un cahier des charges officiellement lancé pour une tomate Label rouge

La première tomate Label rouge a été lancée officiellement le 30 mai à Marmande (Lot-et-Garonne), rapportent nos confrères de FLD. C'est l'aboutissement de six ans de travail au sein de l'Association des fruits et légumes du Lot-et-Garonne (AIFLG), après une étape au Journal officiel le 23 février. Le produit est commercialisé sous la marque Les Paysans de Rougeline. Quatre segments et trois variétés sont investis : la cerise vrac et cerise grappe (variété Sao Polo), la ronde grappe (Temptation), l'allongée cœur (Gourmandia). La tomate Label rouge est produite, en pleine terre ou sur substrat, dans plusieurs bassins du sud de la France, à la fois dans le Lot-et-Garonne, en Provence et dans les Pyrénées-Orientales. Quelque 1 000 tonnes sont espérées pour la première année de commercialisation. À terme, Rougeline table sur une production de 2 000 tonnes sous label. La filière est par ailleurs engagée dans l'obtention d'une IGP pour la tomate de Marmande.

DIVERSIFICATION

À la Ferme des 3 terres, le blé se travaille du semis au pain

Pour pouvoir s'installer, Dorothée Patin a diversifié l'exploitation familiale en 2016, en investissant dans un moulin à meule de pierre pour transformer le blé en farine. Cette année, son conjoint, Tom Mormentyn, va au bout du cheminement en pétrissant son pain au levain. Le fournil sera inauguré ce 18 juin.



Le circuit court prend tout son sens à la Ferme des 3 terres. Dorothée sème, récolte et transforme le blé en farine, puis Tom en fait du pain au levain.

Le pain, Tom Mormentyn et Dorothée Patin l'aiment avec une croûte croustillante, une mie bien dense, légèrement acidulé et aux arômes marqués du levain. Difficile de trouver un tel produit à proximité de Sorel-le-Grand, au Nord de Péronne, à la frontière de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais. «Je trouvais dommage de ne pas pouvoir manger le pain que nous apprécions, alors que nous avons la farine de la maison. Je me suis donc mis à faire du pain pour nous, puis pour la famille, les amis... Tout le monde adorait. J'ai fait jusqu'à 12 kg de pain par semaine dans la cuisine», raconte Tom Mormentyn. Désormais, il se lance pleinement dans cette activité. Le fournil de la Ferme des 3 terres inaugure

son fournil le 18 juin. Tout a démarré en 2016, avec une nouvelle activité de transformation de farine, grâce à un moulin à meule de pierre. «Il fallait que je diversifie pour pouvoir dégager un revenu, et reprendre la ferme de mon père avec mes deux sœurs et mon beau-frère», explique Dorothée. Quatre hectares de Camp Remy, moins productive que d'autres variétés mais reconnue pour ses qualités meunières, sont aujourd'hui dédiés à cette transformation. La farine est ensuite vendue entièrement en circuits courts, à la ferme et via des magasins de producteurs. «Pendant le confinement, les ventes ont été multipliées par six. J'ai cru ne pas avoir assez de farine. Et puis c'est retombé... Aujourd'hui, il faut re-

doubler d'énergie pour conserver les ventes.» Le pain est un moyen de valoriser le produit.

La qualité du blé varie selon la récolte de l'année. Il faut à chaque fois adapter la recette

Les mains dans la pâte, Tom s'évade aussi de son quotidien. «Je suis conjoint-collaborateur de puis peu, mais je suis salarié pour une entreprise à côté, en télétravail complet. J'avais envie d'une activité qui me permette de faire quelque chose de mes mains.» Il lui a fallu une sacrée dose d'huile de coude, d'ailleurs, pour rénover l'ancienne écurie du corps de ferme dans laquelle la famille habite. Une dalle a été coulée, les murs et le plafond d'époque

en briques ont été entièrement sablés. Un vrai four de boulanger ainsi qu'une armoire de fermentation et un pétrin y ont été installés. Un projet d'environ 50 000 €, financé à 40 % par une subvention régionale et européenne, et la contribution de citoyens via une cagnotte Miimosa. Pour ce qui est de la technique, l'autodidacte l'a peaufinée grâce à des stages chez des agriculteurs-boulanger et chez des artisans-boulanger qui travaillent au levain.

Un pain millésimé

Chaque jeudi après-midi et vendredi, donc, il pétrit, façonne, enfourne... Une centaine de pain sortent ainsi chaque semaine : du pain nature, aux graines, complet, mais aussi, selon les semaines, des gourmandises appréciées, comme du pain de mie, de brioche, du pain aux noix et pépites de chocolat, des cookies... «Je travaille sur commande. Elles sont prises du lundi au jeudi midi, puis je prépare la pâte le jeudi après-midi et je cuis le vendredi pour un retrait du pain frais le

jour-même.» Tom sait qu'il devra ajuster ses recettes chaque année. «Je travaille avec la récolte de l'année, avec des qualités de blé différentes. On peut parler de millésime en pain !»

En plus des qualités gustatives de ce pain au levain, le couple vante ses avantages nutritionnels. «La meule de pierre permet de conserver toutes les qualités de la farine car elle n'échauffe pas le blé et conserve une partie du germe et du son», assure Dorothée. En supermarché, une farine «classique» est une T 45 ou 55, très blanche et très tamisée, alors qu'à la Ferme des 3 terres, la plus blanche est une T 65. Le levain a aussi son importance. «Il s'agit simplement d'un mélange de farine et d'eau qui a fermenté pour développer les levures et bactéries présentes dans l'environnement. En plus de renforcer les arômes, il préfigère le gluten que contient la farine, donc rend le pain plus digeste et diminue son index glycémique», ajoute Tom. On y croque à pleine dent, et on y retourne.

Alix Penichou

Une rando à la ferme pour découvrir les produits du coin

Après un peu d'effort, beaucoup de réconfort. C'est ce que quatre fermes de l'Est du département, dont la Ferme des 3 terres, proposent ce dimanche 11 juin de 8h30 à 13h, avec «Bienvenue rando à la ferme». «Nous invitons les gens chez nous pour leur faire découvrir nos produits et le métier d'agriculteur en général», explique Dorothée Patin. Rendez-vous est donné à 8h30 à la ferme des Primeurs fermières, chez Olivier Halluin, rue de la Chaussée à Heudicourt. Les randonneurs auront le choix entre un circuit de 6 ou de 12 km, en passant par la Ferme de Canelle à Équancourt et son élevage de chèvres et fabrication de fromage, la Ferme des 3 terres à Sorel pour découvrir la fabrication de la farine et du pain, puis chez Graines et pépins à Heudicourt pour les coquillettes et tagliatelles à partir de blé moulu sur pierre. Un jeu de piste est organisé pour les enfants. Apéritif 100 % local à la clé.

Tarif : 11 € ; 7 € pour les enfants de moins de douze ans.
Inscription : 06 33 44 35 78 ; contact@lafermedes3terres.fr

Inauguration dimanche 18 juin à 11h au fournil de la Ferme des 3 terres, 1 bis rue d'en bas à Sorel-le-Grand. Dégustation de pain et autres gourmandises, découverte du fournil, apéritif.
Inscription jusqu'au 12 juin : contact@lafermedes3terres.fr ;
par SMS au 06 76 74 10 74 ; par message sur la page Facebook facebook.com/lafermedes3terres